

Québec et Toronto soumettent à Ottawa un projet de fusion Québecair-Nordair

par Michel Vastel

OTTAWA — Les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont proposé hier d'amalgamer les quatre transporteurs régionaux du Canada central dans une nouvelle compagnie dont le capital-actions serait détenu, à 40% par des intérêts privés de l'Ontario, à 40% par des intérêts privés et le gouvernement du Québec, et 20% par Air Canada.

Les deux principaux transporteurs, Nordair et Québecair, seraient fusionnés et fourniraient exclusivement le service réacté court et moyen courrier, tandis que Régionair et Air Ontario fourniraient le service à partir d'avions turbo-propulsés.

Le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin, a réservé un accueil plutôt perplexe à la proposition des deux gouvernements provinciaux: le rôle d'Air Canada, qui ne détient pas d'actions votantes de la nouvelle compagnie, et devrait redonner quelques routes régionales au nouveau transporteur — «est fort différent de ce que nous nous étions habitués à considérer», a déclaré M. Pépin.

Quant aux deux principaux intéressés — Nordair qui constitue le principal élément de la transaction envisagée — et Air Canada — qui contrôle Nordair à 86%, et devrait apporter 20% du capital-actions de la nouvelle compagnie, ils n'ont tout simplement pas été consultés.

D'ailleurs, et la direction de Nordair et les employés de cette compagnie, eux aussi actionnaires de leur entreprise, ont vivement protesté dès hier à Ottawa.

Mais les deux ministres, M. Michel



Clair pour le Québec et M. James Snow pour l'Ontario, ont expliqué hier que leur proposition conjointe rencontre les exigences posées dès le départ par Ottawa pour la revente de Nordair: représentation égale (40%) des intérêts québécois et ontariens, participation minoritaire (20%) d'Air Canada, fusion de Nordair et Québecair, et retour de Nordair au secteur privé.

La nouvelle compagnie serait contrôlée à 50% par deux familles de l'Ontario qui possèdent Air Ontario, soit la famille DeLuca de Timmins (Austin Airways) et la famille Plaxton de London (Patamark Investments). Du côté du Québec, la composition du groupe privé semble bien moins claire. Pour l'instant, on explique qu'il s'agit du holding possédant Québecair: le groupe Hamel, la Société d'Investissements Desjardins, le groupe Provost Transports et le gouvernement du Qué-

bec qui injectait en juillet dernier \$15 millions en actions privilégiées dans un Québecair de plus en plus en mauvaise posture financière.

Les deux gouvernements ont donné leur accord pour considérer leur appui financier au projet mais, ajoute le mémoire soumis à M. Pépin hier soir, il n'est point de l'intention du gouvernement du Québec ni du gouvernement de l'Ontario que leur participation financière soit de nature permanente.

Reconnaissant les incertitudes que cette proposition va créer dans le personnel de direction, les deux gouvernements s'engagent à publier rapidement un organigramme de la nouvelle compagnie. Une clause prévoit également que le siège social et les principales installations de la compagnie fusionnée comprenant Nordair et Québecair demeureront à Montréal tandis qu'Air Ontario est assurée de

rester dans cette province.

Les deux ministres ont refusé d'avancer quelque chiffre que ce soit sur le prix d'une telle transaction. L'an dernier, le prix de \$7 millions avait été avancé pour Québecair, avant que le gouvernement du Québec n'y investisse \$15 millions. Air Canada a acquis Nordair pour \$38 millions en novembre 1978.

La première question qui se pose — et que le ministre fédéral des Transports s'est immédiatement posée — c'est le prix de la nouvelle compagnie et la capacité du groupe de l'Ontario et surtout du groupe de Québecair, d'absorber une telle dépense. «Si jamais je devais donner mon accord de principe, a dit M. Pépin, il faudra trouver un expert — acceptable à toutes les parties — pour évaluer les actifs des quatre compagnies».

M. Pépin n'a pas voulu se fixer d'échéance quant à la date de sa réponse. Il n'a pas caché cependant — après s'être étonné que cela n'ait pas été fait par les deux gouvernements provinciaux — qu'il demandera l'avis des deux principaux intéressés, Nordair et Air Canada. À la fin de sa conférence de presse, il s'est d'ailleurs empressé d'aller rassurer les employés de Nordair, déjà sur place.

Autre élément de la proposition qui a fait lever le sourcil au ministre des Transports fédéral: les deux gouvernements proposent en fait un plan de rationalisation des services aériens dans le Canada central, c'est-à-dire qu'ils souhaitent que certaines lignes où la concurrence est trop vive et où le service n'est rentable pour personne soient abandonnées par

Voir page 12: Québec

Gérard-D. Lévesque assurera l'intérim

par Pierre O'Neill

Tout indique que c'est le leader parlementaire de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Gérard-D. Lévesque, qui assurera la direction intérimaire du Parti libéral du Québec d'ici au congrès de leadership prévu pour le printemps prochain.

Des consultations menées par le chef démissionnaire, M. Claude Ryan, au cours de la journée d'hier, il ressort nettement que le député de Bonaventure est assuré de l'appui de la très grande majorité de ses collègues. Il apparaît acquis que le caucus des parlementaires invitera aujourd'hui M. Lévesque à diriger le parti jusqu'à ce que les libéraux se choisissent un nouveau chef.

C'est d'abord à ses députés, convoqués pour 10 heures ce matin, à l'hôtel Le Reine-Elisabeth à Montréal, que M. Ryan confirmera sa décision de quitter la direction du PLQ et de continuer à siéger comme député libéral d'Argenteuil à l'Assemblée nationale. Puis, il en informera officiellement les membres du comité exécutif, en début d'après-midi, avant de faire une déclaration publique devant les journalistes.

Voir page 12: Lévesque

■ Ryan connaît le même sort que Jean Lesage

— page 4



M. Gérard-D. Lévesque

Attentat antisémite au centre de Paris

Un commando mitraille un restaurant du Marais
La fusillade fait six morts et 22 blessés

PARIS (AP-AFP) — Un commando de plusieurs hommes armés de pistolets mitrailleurs a ouvert le feu hier en début d'après-midi dans le célèbre restaurant juif «Jo Goldenberg», rue Des Rosiers, en plein cœur de l'un des derniers quartiers israéliens traditionnels de Paris. Cet attentat antisémite, le plus meurtrier en France depuis la Deuxième Guerre mondiale et qui survient près de deux ans après la moto piégée de la synagogue de la rue Copernic, a fait selon les derniers bilans six morts et 22 blessés dont neuf gravement atteints.

La presse française a reçu des appels téléphoniques revendiquant la fusillade au nom du groupe extrémiste Action directe puis d'autres appels effectués au nom du même groupe et démentant toute participation.

La panique qui a suivi la fusillade a provoqué de nombreux témoignages contradictoires. Il semble toutefois que les terroristes — ils étaient entre deux et quatre — sont entrés chez Jo Goldenberg vers 13 h 15, leurs pistolets mitrailleurs cachés sous leurs vêtements. Ils ont immédiatement ouvert le feu et ont littéralement arrosé les clients et les membres du personnel. Puis ils se sont enfuis en continuant à tirer au hasard sur tout ce qui bougeait pour protéger leur sortie.

Ils ont couru dans la rue Des Rosiers, avant de prendre la rue Des Blancs Manteaux où ils ont disparu. Selon certaines informations ils auraient utilisé une voiture. Selon certains témoignages, une grenade aurait été aussi lancée dans le restaurant.

La fusillade a provoqué une panique indescriptible dans la rue. Au milieu des cris de peur, les passants cherchaient à s'abriter, plusieurs sont tombés. Le spectacle était terrifiant: la rue était maculée de sang et le sol du restaurant également ensanglanté. Dans le caniveau devant l'établissement gisait un tablier de serveur plein de sang.

La confusion a provoqué une méprise: alerté par les coups de feu, un enquêteur

en civil du commissariat du quartier est arrivé en courant devant l'établissement. Le fils du restaurant, Marc Goldenberg, a cru qu'il s'agissait d'un terroriste, et a tiré avec un fusil de chasse. Le policier a été grièvement atteint au visage par les plombs.

Une fois la stupeur passée, les secours se sont organisés: une équipe médicale a rapidement dressé un centre de secours d'urgence dans une cour d'immeuble en face du restaurant. La police a quadrillé le quartier et fait évacuer un secteur à la suite d'informations selon lesquelles des bombes auraient été posées.

Cet attentat antisémite a aussitôt provoqué une vive émotion partout en France. Le premier ministre, M. Pierre Mauroy, s'est rendu en fin d'après-midi rue Des Rosiers «s'incliner devant les vic-

times et assurer de son soutien l'ensemble de la communauté juive». Il s'est engagé à tout mettre en œuvre pour arrêter les coupables et «assurer la protection des citoyens».

«Ne pleurez pas pour moi» disait M. Goldenberg, indemne, en réconfortant des amis. «Pleurez pour les autres. C'est horrible, horrible.» Comme M. Goldenberg, les habitants du quartier de la rue Des Rosiers étaient choqués, très émus mais aussi en colère.

En effet une grande tension est rapidement montée sur les lieux de l'attentat où l'hostilité était surtout dirigée contre les policiers et les journalistes. Certains journalistes ont même été rudoyés par quelques jeunes Juifs qui leur reprochaient la «couverture» faite par la presse française

Voir page 12: Attentat

Les Palestiniens commenceraient à évacuer Beyrouth ce week-end

(D'après Reuter et AFP) — Malgré la reprise des bombardements dans la capitale libanaise et dans les montagnes à l'est, les dernières vingt-quatre heures ont apporté un net regain d'espoir de règlement de la crise libanaise.

Le premier indice est venu de Menahem Begin en personne qui a déclaré qu'il ne voyait pas d'objection à ce que la force multinationale d'interposition se déploie avant l'évacuation totale du réduit palestinien de Beyrouth-Ouest.

Deuxième indice: Yasser Arafat a dé-

claré au journal *Le Monde* que quatre pays arabes, la Syrie, la Jordanie, l'Irak et l'Égypte avaient accepté d'accueillir les fuyards.

Troisième indice: le département d'État américain a indiqué que des progrès importants avaient été réalisés dans les négociations. «Nous pensons que si le cessez-le-feu est maintenu, nous pourrions arriver à une solution négociée», a déclaré M. Alan Romberg, porte-parole du département, qui a réitéré les appels à la modération à toutes les parties en cause.

«Les violations du cessez-le-feu, par quelque partie que ce soit, ne peuvent être d'aucune utilité, il est particulièrement important, en raison des progrès sur le plan des négociations, que le cessez-le-feu soit scrupuleusement observé», a-t-il dit.

Quatrième indice: la radio israélienne a annoncé, citant un rapport du gouvernement à la Knesset, que le retrait palestinien de Beyrouth allait commencer à la fin de la semaine. 600 fuyards porteurs de passeports jordaniens partiront à destination d'Amman, a-t-elle précisé. La

force internationale sera alors déployée puis l'évacuation de Beyrouth-Ouest se poursuivra.

Tout serait parfait si les combats ne s'étaient poursuivis à Beyrouth et dans ses environs. L'aviation israélienne a notamment bombardé les camps palestiniens de Sabra et Bourj el Branch. Les canons ont encore tonné dans les banlieues sud de la capitale libanaise et dans le quartier du Musée.

En outre, Israël a lancé des raids aériens.

Voir page 12: Palestiniens



Pendant qu'un pompier lui donne de l'oxygène, un médecin prend le pouls d'une des victimes de l'attentat antisémite qui a fait six morts et 22 blessés, hier après-midi, dans un quartier israélien en plein cœur de Paris.

(Photolaser AP)

Hydro-Québec gagne la première manche contre T.-N.

par Michel-C. Auger

OTTAWA (PC) — Hydro-Québec a gagné la première manche de la bataille juridique qui l'oppose à Terre-Neuve au sujet de l'électricité du Labrador.

La Cour suprême du Canada, dans un jugement unanime rendu hier, a donné à Hydro-Québec le feu vert qu'elle réclamait pour obtenir des tribunaux du Québec une interprétation du contrat qu'elle a signé avec Churchill Falls (Labrador) Corporation en 1969.

Ce contrat prévoit la vente à Hydro-Québec de la presque totalité de l'électricité produite à la centrale des Chutes Churchill au Labrador.

Dans un jugement sur une autre cause plus technique impliquant les mêmes parties, la Cour a décidé que la province de Terre-Neuve ne pouvait être assignée devant les tribunaux du Québec, ainsi que le soutenait Hydro-Québec.

Mais les procureurs du Québec se sont dits fort satisfaits puisque l'important, pour eux, était d'obtenir le droit de s'adresser aux tribunaux québécois afin d'obtenir un jugement au sujet d'un éventuel bris de contrat.

La cause date de 1976 quand le gouvernement de Terre-Neuve a adopté un arrêté-en-conseil demandant à Churchill Falls Corporation de lui livrer 800 mégawatts d'électricité produite à la centrale des Chutes Churchill.

La Corporation refusait cette requête et Terre-Neuve allait en Cour suprême de la province pour forcer la Corporation à lui livrer l'électricité.

D'autre part, Hydro-Québec demandait un jugement déclaratoire à la Cour supérieure du Québec déclarant que ce serait un bris de contrat de la part de la Churchill Falls de fournir les 800 mégawatts demandés par Terre-Neuve.

Un article du contrat entre Hydro-Québec et Churchill Falls prévoit d'ailleurs que tout litige provenant de l'interprétation du contrat doit être décidé par les tribunaux du Québec.

La requête en jugement déclaratoire avait été refusée par la Cour supérieure, qui soutenait qu'un jugement favorable n'apporterait à Hydro-Québec qu'une «satisfaction purement théorique» puisque Terre-Neuve n'était pas partie au contrat entre Churchill Falls et le Québec.

Cette décision avait été renversée par la Cour d'appel du Québec.

Le plus haut tribunal du pays a maintenu la décision de la Cour d'appel et accordé la permission à Hydro-Québec de demander à la Cour supérieure du Québec de se prononcer sur le litige.

«Hydro-Québec veut essentiellement savoir si le fait pour Churchill Falls d'être

Voir page 12: Hydro-Québec

La Cour permet à Ottawa d'intervenir dans la contestation de la loi 101

L'administration fédérale pourra intervenir à son gré dans la première contestation juridique de la Charte de la langue française par l'invocation des dispositions de la charte des droits de la nouvelle loi constitutionnelle canadienne. Ainsi en a décidé hier le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, à l'encontre des procureurs du gouvernement du Québec.

«Ottawa tente d'intervenir dans un domaine qui n'est pas de son ressort», a fait valoir Me Guy Boissonneault en Cour supérieure, à l'instruction de la cause intentée par les parents de six enfants québécois à qui on interdit l'école anglaise. Une autre cause, entendue concurrentement, a été intentée par deux commissions scoli-

res de la région de Montréal et par l'association des commissions scolaires protestantes du Québec.

Les plaignants veulent faire déclarer inconstitutionnels certains articles de la loi 101 qui limitent l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants dont les parents ont fréquenté l'école primaire au Québec. Il s'agit de la première épreuve juridique de dispositions de la nouvelle constitution canadienne qui transfèrent à Ottawa certains aspects de l'éducation traditionnellement réservés aux provinces.

Les procureurs du Québec ayant tenté d'écarter Ottawa en affirmant qu'il s'agissait d'une «cause locale», le juge Deschênes a plutôt décidé que la charte canadienne des droits affectait les compéten-

ces des législatures provinciales. Il a rappelé que la Cour suprême du Canada avait déjà établi que la charte fédérale «aurait un effet sur les législatures des provinces» et qu'elle retirait à celles-ci la juridiction en matière de langue d'enseignement.

Avant la décision du juge en chef, Me Raynald Langlois, procureur fédéral, avait affirmé que la nouvelle constitution amènerait les compétences en éducation en ne les restreignant plus au niveau provincial.

«Québec ne peut arguer que la nouvelle constitution n'a pas pour effet de transférer au niveau fédéral certains pouvoirs en matière d'éducation», a affirmé Me Langlois, ajoutant que la constitution est,

clairement, «la loi suprême du Canada».

Il y a une dizaine de jours, Ottawa avait demandé à intervenir dans la cause, à interroger les témoins et à participer à la preuve. Le gouvernement du Québec affirmait plutôt hier que le rôle de la partie fédérale devrait se limiter à une opinion juridique.

L'article 23 de la Charte canadienne des droits garantit aux citoyens éduqués en anglais au Canada le droit de faire instruire leurs enfants en anglais au Québec, lorsque le nombre d'élèves le justifie.

Disant trouver étrange que le gouvernement québécois craigne à ce point l'intervention fédérale dans la cause, Me Langlois a fait valoir qu'«historiquement

Voir page 12: Cour

Restaurant
Butch Bouchard

Festival de
Cuisses de grenouilles

Repas complet: \$8.95
midi et soir

881 de Maisonneuve, Est, tél.: 527-1221

Le Pichollette
restaurant français

Déjeuners d'affaires
11 h 30 à 14 h 30
de \$5.00 à \$9.00

1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502

Stationnement
privé et gratuit

Champs de Mars

Ouvert le soir de 17 h 30 à 23 h

le monde

■ L'esclavage existe encore

GENÈVE (Reuter) — La Société anti-esclavagiste, organisation humanitaire dont le siège est à Londres, a dénoncé hier les pratiques d'asservissement encore en cours aujourd'hui dans plusieurs pays.

Dans un rapport présenté devant le groupe des Nations unies sur l'esclavage, réuni pour une semaine à Genève, l'organisation dénonce particulièrement l'Inde, le Brésil et la République dominicaine. Ainsi dans ce dernier pays, où elle a enquêté en avril dernier, elle affirme que des milliers d'Haïtiens travaillent dans des conditions déplorables dans les plantations de cannes et les raffineries de sucre. «Un enfant de dix ans a été capturé et vendu à une raffinerie et le prix de chaque homme capturé était de cinq pesos (trois dollars et cinquante cents) l'an passé dans la ville de Padernales», précise la société dans son rapport. Les émigrés haïtiens, ajoute-t-elle, dorment sur des lits de fer à six ou douze par chambre et travaillent quotidiennement 14 heures, et ce sept jours sur sept, pour un «salaire» maximum de 4 pesos par semaine.

En Inde, 2.600.000 personnes sont contraintes de travailler comme ouvriers agricoles dans des fermes pour rembourser les dettes de leurs familles. Sur le total, 86,6% sont des «intouchables».

Au Brésil enfin, près d'un demi-million d'enfants de Rio de Janeiro doivent accepter des travaux forcés pour survivre alors que les jeunes filles sont souvent contraintes de s'adonner à la prostitution.

M. Ben Whitaker, membre britannique de la commission, a estimé que des actions urgentes étaient nécessaires pour affranchir et réhabiliter des millions d'esclaves à travers le monde. Quatre-vingt dix-sept pays se sont engagés jusqu'ici par écrit en signant une convention internationale à éliminer toute forme d'esclavage. M. Whitaker a déclaré que l'ONU devait demander aux autres de le faire ou alors d'expliquer les raisons qui les en empêchent.

■ L'ETA rate un attentat

SAINT-SÉBASTIEN (Reuter) — L'aile politico-militaire de l'organisation séparatiste basque a annoncé hier avoir tenté de torpiller un patrouilleur de la marine espagnole ce week-end.

Les séparatistes basques ont déclaré par téléphone à des journaux que la bombe était spécialement conçue pour trouver le blindage et couler le bateau. La bombe, d'une dizaine de kilos, avait été placée à bord semble-t-il, à une trentaine de mètres du patrouilleur Talice. Selon des spécialistes du déminage, l'engin aurait effectivement pu couler le bateau.

Par ailleurs, deux représentants de l'aile politico-militaire de l'ETA réunis quelque part au Pays basque, ont rejeté hier les propositions du gouvernement qui serait prêt à faire preuve de clémence pour une centaine d'extrémistes qui refusent la violence et respectent la trêve déclarée en février 1981. Les représentants de l'aile politico-militaire considèrent que les pourparlers engagés depuis le mois dernier en ce sens sont une manœuvre pour diviser leur mouvement.

■ Grève dans les hôpitaux

LONDRES (AFP) — Les employés des hôpitaux britanniques ont entamé hier pour appuyer des revendications salariales une grève de cinq jours, pendant lesquels seules les urgences seront assurées. Les syndicats de la santé, qui regroupent un million de travailleurs, réclament des hausses de salaires de 12%, alors que le gouvernement n'entend pas accorder des augmentations de plus de 7,5%. L'offre initiale du gouvernement dans ce conflit qui dure depuis un mois et demi était de 4%. Le secrétaire d'Etat pour les services sociaux, M. Norman Fowler, a accusé les syndicats de s'être montrés inflexibles dans les négociations et de causer, par leur action, du tort aux malades. Selon le ministre, les listes d'attentes dans les hôpitaux se sont allongées de 65.000 noms en raison des actions revendicatives dans le service national de la santé. Environ 60.000 opérations ont été reportées ou annulées et les rendez-vous de 75.000 malades ont été repoussés, a-t-il ajouté. Des soldats, des policiers et des volontaires ont été disposés près des hôpitaux pour répondre à des urgences qui ne seraient pas assurées par le personnel hospitalier. Le leader du plus important syndicat des travailleurs de la santé, l'Union nationale des employés du secteur public (NUP), a pour sa part estimé que les coupes effectuées par le gouvernement dans le budget de la santé étaient plus nuisibles aux malades que les actions revendicatives.

■ La Justice a le dernier mot

SEOUL (AFP) — L'un des plus grands scandales financiers dans l'histoire de la Corée du Sud est arrivé à son terme hier, avec la condamnation par un tribunal de Séoul de l'ancien «numéro 2» des services secrets sud-coréens et sa femme à quinze ans de prison. Les responsables du scandale qui a ébranlé le gouvernement du président Chung Doo-Hwan et soulevé l'opinion — Lee Chul-Hee, 59 ans, et sa femme Chang Yung-Ja, 38 ans — ont été conduits au tribunal en uniforme de prisonnier, avec menottes et cordes. L'ancien général Lee Kyu-Kwang, 57 ans, oncle de la femme du président Chung Doo-Hwan, a été condamné à quatre ans de prison et à une amende de 130.000 dollars, égale au montant d'un pot-de-vin qu'il avait reçu de l'ex-directeur adjoint de la sécurité et de sa femme. En échange de cette somme, l'ancien général avait promis au couple de l'aider à créer un établissement bancaire. L'implication de l'ancien général dans le scandale avait donné lieu à des spéculations sur une compromission des milieux gouvernementaux dans l'affaire. Une enquête du ministère public avait écarté ces spéculations mais le président a pourtant limogé son plus proche collaborateur, le secrétaire général de son parti, Kwon Jung-Dal, lorsque le scandale a éclaté, il y a trois mois. Lee Chul-Hee et son épouse ont reconnu avoir dépensé environ 200.000 dollars au cours des deux dernières années, menant une existence fastueuse. Au cours d'un jugement d'un mois, il a été établi que le couple, qui dirigeait un organisme de prêt lucratif, avait escroqué quelque 320 millions de dollars à deux grandes entreprises, leur accordant des prêts et parvenant à retirer des billets à ordre équivalant à deux fois le montant réel des sommes prêtées. Ce qui poussait les emprunteurs à la faillite. Lee se flattait d'avoir de l'influence en raison des hautes fonctions qu'il avait eues dans les services secrets.

CLINIQUE DE JEÛNE
de la Mauricie
CURE DE 10 JOURS:

- Jeûne intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repos physiologique.
- Amaigrissement, désintoxication.
- Amélioration de la santé
- Massage musculaire
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrire ou téléphoner à:

CLINIQUE DE JEÛNE DE LA MAURICIE
École de Santé 538-3738
2600, 6e AVENUE, GRAND-MÈRE Q9T 2L4

Paris, capitale du terrorisme

PARIS (Reuter) — L'attentat sanglant commis hier au restaurant Goldenberg, dans le quartier juif de Paris, n'est que le dernier d'une longue liste qui ont fait de la Ville-lumière la capitale du terrorisme en Europe, estiment certains policiers.

Traditionnel carrefour d'exilés politiques de toutes tendances, les rues de Paris dissimulaient déjà depuis un certain temps les militants d'obscur mouvements extrémistes formant la trame de ce qu'il est convenu d'appeler le réseau international de la guérilla urbaine.

Mais jusqu'au début de l'actuelle décennie, les actions violentes proprement dites lui avaient été épargnées, les extrémistes se manifestant surtout en RFA, en Italie ou en Espagne.

Le 3 octobre 1980, une bombe dissimulée sur un vélo-

porteur devant une synagogue, rue Copernic, tuait quatre personnes. La police n'a toujours pas retrouvé les auteurs du crime.

Depuis neuf mois, des dizaines de bombes ont explosé en France avec, pour responsables présumés, divers extrémistes arméniens, palestiniens, syriens, gauchistes et fascistes français, voire, selon certains, les services spéciaux israéliens.

En mars dernier, une bombe placée à bord de l'express Paris-Toulouse tuait cinq personnes. En avril, une voiture piégée explosait, rue Marbeuf, devant le siège d'une publication en langue arabe, tuant une femme et blessant 60 personnes.

Selon la presse française, les services spéciaux syriens seraient à l'origine de cet attentat.

Depuis le début de l'année, un diplomate américain, un diplomate israélien et le chef adjoint du bureau de l'OLP à Paris ont été assassinés.

Ces trois dernières semaines, neuf bombes ont fait deux morts et 17 blessés. Étaient visés entre autres, un café, une pharmacie, l'ancien domicile de M. Régis Debray, conseiller du président Mitterrand, trois banques appartenant à des Juifs et un commerçant, également juif.

Certains de ces attentats ont été revendiqués par une organisation extrémiste arménienne. Les actions antisémites l'ont été par le groupe d'extrême-gauche Action directe.

La police, les services de sécurité et de renseignements ont été mobilisés. Mais leur tâche est compliquée par le fait qu'un bon nombre de ces groupes ont leurs bases au

Proche-Orient et, dans le cas d'Action directe, coopèrent parfois entre eux.

Selon la presse française, la police a confirmé l'existence de tels liens lors d'un raid contre une cache d'armes d'Action directe au début de l'année. Une filière palestinienne aurait été découverte lors de la mort d'un jeune Arménien tué en manipulant une bombe il y a dix jours.

Ces divers groupes s'entraident, l'un attaquant une cible de l'autre et vice-versa. Ceci complique l'enquête car il devient pratiquement impossible de suivre la piste d'un attentat donné, disent les enquêteurs.

Le président Mitterrand et son ministre de l'Intérieur, M. Gaston Defferre, se sont engagés à mettre un terme à ces actes, imputés à des groupes étrangers. Toutefois, l'opposi-

tion et des pays comme l'Espagne reprochent au gouvernement socialiste une attitude ambiguë envers certains groupes.

Les relations franco-espagnoles sont acrimonieuses en raison du problème des réfugiés basques dont certains, selon Madrid, militent dans l'ETA et que la justice française refuse d'extrader.

La semaine dernière, le magistrat italien chargé de l'enquête sur l'enlèvement et le meurtre d'Aldo Moro par les Brigades rouges a déclaré tenir la preuve que Paris était devenu le sanctuaire du terrorisme international. Enfin, l'hebdomadaire satirique *Le Canard enchaîné* croit savoir qu'un haut-fonctionnaire du bureau du premier ministre a eu des contacts discrets avec des extrémistes arméniens.

Important succès des autonomistes en Corse

AJACCIO (AFP) — Les autonomistes ont remporté un succès important dimanche en Corse, lors de la première élection au suffrage universel d'une Assemblée régionale dans laquelle ils joueront un rôle essentiel, puisque ni les partis de gauche, ni l'opposition de droite n'ont obtenu la majorité absolue.

Dans ce «scrutin historique», qui a vu la Corse étre la première région de France à élire une Assemblée régionale de 61 membres, les partis traditionnels et les «divers» de droite ont obtenu 28 sièges, tandis que la gauche en enlevait 25. Les autonomistes, qui se présentaient pour la première fois à une élection, ont eu 8 élus.

Le grand vainqueur est M. Edmond Simeoni, dont l'Union du peuple corse (10,60% des suffrages) obtient 7 sièges. L'ancien militant tenté par l'action violente et emprisonné en 1975 après une occupation dramatique qui s'était soldée par la mort de deux membres des forces de l'ordre, a gagné son pari. Sa confiance dans les «perspectives

démocratiques» ouvertes par le «statut particulier» de la Corse a payé.

17 listes étaient en présence dans cette élection, marquée par une participation relativement importante puisque près de 69% des 201.066 électeurs corses se sont rendus aux urnes. C'est plus que lors des dernières élections, tant législatives que présidentielles.

14 de ces 17 listes seront représentées dans la nouvelle Assemblée, qui élira le 20 août son président promis à devenir le véritable «patron» de la Corse. Les résultats de cette élection sont encore incertains, mais M. Bastien Lecia, délégué ministériel aux affaires corses et responsable socialiste, a déjà affirmé que «la majorité présidentielle était majoritaire à l'Assemblée de Corse», considérant sans doute que M. Simeoni, qui avait appelé à voter pour François Mitterrand à l'élection présidentielle de mai 1981, fait naturellement partie de la majorité.

Selon les résultats définitifs, la liste d'opposition, rassemblant les gaullistes, les giscardiens et les bonapartistes, conduite par M. Jean-Paul de Rocca Serra, est arrivée largement en tête avec 28,03% des suffrages et 19 élus. Le Mouvement des radicaux de gauche, représenté par deux listes qui ont obtenu, au nord de l'île 10,33% des suffrages, et 6,66% au sud, demeure le courant le plus fort de la gauche avec 11 élus. Le Parti socialiste (5,38% et 3 élus), qui a souffert de ses divisions, est largement devancé par le Parti communiste (10,84% et 7 élus).

Le ministre de l'Intérieur, M. Gaston Defferre, maître d'oeuvre de la décentralisation en France, s'est félicité de la manière dont s'est déroulé le scrutin. Il voit dans la participation des électeurs corses une confirmation du bien-fondé de la politique de régionalisation du gouvernement de gauche.

Il a déclaré hier: «Le projet gouvernemental de statut particulier de la Corse, contesté avec beaucoup d'insistance par l'opposition parlementaire, a été ratifié par une majorité absolue des Corses».

OUA: les 29 veulent un autre sommet

TRIPOLI (Reuter) — Le Sommet informel des pays africains dits progressistes réuni à Tripoli depuis jeudi a pris fin hier avec une déclaration rejetant sur l'impérialisme l'absence de quorum pour un sommet officiel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

S'exprimant au nom des 29 États représentés, le président malgache Didier Ratsiraka a déclaré à la session de clôture que les efforts du président libyen Mouammar Kadhafi pour la tenue d'un sommet officiel avaient été «torpillés et boycottés par les pays impérialistes et réactionnaires».

L'absence d'une vingtaine de pays dits modérés a entraîné le report puis l'annulation du sommet, le quorum requis de 34 membres sur 51 n'ayant pas été atteint.

Le Maroc avait pris la tête du mouvement de boycottage pour protester contre l'admission à l'OUA de la République arabe sahraie démocratique (RASD) proclamée par le Polisario.

À Victoria, dès son retour de Tripoli, le président Albert Rewe, des Seychelles a déclaré que les absents — prétextant l'admission de la RASD — avaient en fait été «corrompus» par des puissances extérieures à l'Afrique (sous-entendu les États-Unis) qui ne voulaient pas voir la Libye «révolutionnaire et anti-impérialiste» prendre la présidence de l'OUA.

La déclaration finale tout en réaffirmant le soutien total du groupe des 29 à la RASD et sa solidarité avec sa «lutte héroïque», appelle le Maroc et le Polisario à «envisager les voies et moyens de mettre fin à leur conflit». Un précédent projet appelait les deux parties à entamer des négociations directes ce que refuse

Rabat.

Les dirigeants progressistes ont mis sur pied un groupe de contact de cinq pays pour tenter de reconvoquer le 19e sommet de l'OUA après «consultations avec leurs collègues absents».

Le groupe, présidé dit-on par le colonel Kadhafi, comprend également les présidents tanzanien, zambien, malien et congolais. Il doit entamer ses travaux sur-le-champ.

La déclaration finale condamne l'établissement de bases militaires par les forces impérialistes au Proche-

Orient et dans certains pays africains, non désignés.

Elle fustige la mise en place en certaines régions de forces d'intervention rapide, une référence transparente aux projets américains au Maroc, au Kenya et en Somalie, tous trois absents de Tripoli.

Les États-Unis sont également condamnés pour le recours répété, en faveur d'Israël, de leur droit de veto au Conseil de sécurité des nations unies.

Le groupe des 29 appelle la communauté internationale à imposer un embargo sur les échanges économiques, pétro-

liers et militaires à l'encontre de «l'entité sioniste» et demande des sanctions similaires contre l'Afrique du Sud.

La déclaration réclame le «retrait immédiat et inconditionnel des troupes sud-africaines qui poursuivent leur occupation de certaines parties du territoire angolais» et appelle les États africains à soutenir matériellement Luanda.

Au sujet du Tchad, elle condamne le renversement du président Goukouni Weddeye et la prise de contrôle de N'Djamena par le rebelle Hissène Habré en juin dernier considé-

rant que le chef des Forces armées du nord ne représente qu'une partie de la population tchadienne.

Le groupe des pays progressistes estime que les accords de Lagos de 1979 sur la mise en place d'un gouvernement provisoire dirigé par M. Weddeye, favorable à la Libye, restent valables.

La déclaration finale exprime la vive inquiétude des 29 devant la poursuite de la guerre civile au Tchad depuis le départ en 1980 des troupes libyennes, obtenus sous la pression occidentale, qui a permis la victoire d'Hissène Habré.

Solidarité lance un appel à la résistance à la junte

VARSOVIE (AFP) — La direction clandestine du syndicat Solidarité a lancé un appel à ses troupes et à la population polonaise pour organiser un «mouvement de résistance» au régime du général Jaruzelski dans le cadre d'une «société clandestine» qui court-circuiterait l'administration actuelle.

Dans un document publié dans le dernier numéro de l'hebdomadaire clandestin, *Tygodnik Mazowsze*, parvenu hier à l'AFP, la «commission provisoire nationale» (TKK) de l'organisation de Lech Walesa reproche aux hommes en uniformes d'avoir jusqu'à présent «rejeté toutes les propositions en faveur d'une entente nationale» formulées soit par Solidarité.

Il est donc «indispensable

de préparer la population à une lutte de longue haleine», déclarent les dirigeants syndicaux vivant dans la clandestinité depuis la proclamation de l'État de siège, le 13 décembre 1981, car, affirment-ils, «toutes les décisions et promesses du pouvoir ne visent qu'à gagner du temps».

Les syndicalistes proposent à la population de s'organiser en «société clandestine» en formant de «petits groupes d'action» tant dans les usines que sur les lieux d'habitation.

Selon le document, une telle

«société» aurait pour tâche de «s'opposer aux organisations mises en place par le pouvoir», de «boycotter les moyens d'information et la propagande officiels», de «dénoncer les collaborateurs du régime devant l'opinion publique».

Cette société, font-ils remarquer, aurait également pour but d'organiser les moyens de venir en aide à ceux qui ont été licenciés pour des raisons politiques et qui ne peuvent se faire embaucher, l'imprimerie et la distri-

bution des feuilles clandestines du syndicat, des «universités volantes» pour combler les «lacunes» de l'enseignement officiel, des actions diverses pour bien marquer la présence de Solidarité dans la réalité du pays.

Pour les auteurs de l'appel, la société clandestine doit exercer des pressions sur le pouvoir pour l'obliger à accepter véritablement l'idée d'une entente sociale. Elle doit également oeuvrer pour acquiescer et élargir progressivement ses droits sociaux et politiques.

Onze arrestations après le raid arménien d'Ankara

ANKARA (AFP) — Onze nouvelles arrestations ont été opérées hier matin par la police chargée de l'enquête sur l'attaque perpétrée samedi contre l'aéroport d'Ankara par un commando arménien, portant à 28 le nombre de suspects arrêtés pour «complicité avec les terroristes», apprend-on de source policière dans la capitale turque.

17 militants avaient déjà été

arrêtés dimanche à Kayas, banlieue populaire d'Ankara. Ces militants, ainsi que les onze nouveaux suspects, contrairement à ce que la police avait annoncé précédemment ne sont pas membres du «Parti communiste et populaire de Turquie», mais appartiendraient à une organisation inconnue.

Ces arrestations ont été décidées après un nouvel inter-

rogatoire du membre survivant du commando arménien, Levan (Leon) Hekmekjian, à propos duquel un communiqué publié par l'hôpital où il est interné affirme que «son état de santé s'améliore lentement et qu'il est maintenant en état de parler».

HAÏTI
Hôtel
Castelhaïti

Pour des vacances inoubliables!

Cuisine française et créole
Renommée internationale!

PORT-AU-PRINCE-HAÏTI
C.P. 446 — Tél.: 2-0624
Joyce B. Clarke Inc.
Montréal — 844-4421


QUEBECAIR
va à
TORONTO

Départ de Dorval

8h
15h35
18h


QUEBECAIR
va à
TORONTO

Forfait d'une nuit à partir de

180 \$*

avion et hôtel

*2 pers. par chambre —
suppl. de 27 \$ pour 1 pers.

ITQB1VCY21


QUEBECAIR
revient de
TORONTO

Départ de Toronto

7h10
9h40
17h10


QUEBECAIR

en bref...

■ Geste obscène de M. Trudeau?

SALMON ARM, C.B. (d'après CP et PC) — Le premier ministre Trudeau, décontenancé, aurait répondu par un geste obscène à trois personnes qui manifestaient, à l'aide de pancartes, lors de son passage à la gare de cette petite ville située à 350 km au nord-est de Vancouver, dimanche. Le trio voulait protester contre l'usage, par M. Trudeau, de deux luxueux wagons ferroviaires dans lesquels il doit prendre des vacances de deux semaines, avec ses fils Justin, Sacha et Michel, dans la région de Banff (Alberta). Un cuisinier et un maître d'hôtel les accompagnent à bord du convoi. Les pancartes suggéraient au premier ministre, dans une période de compressions budgétaires, de voyager plus modestement. A Ottawa, un porte-parole du bureau de M. Trudeau a dit que ce dernier voyageait à bord d'un wagon privé du gouverneur général, M. Ed Schreyer, et que le contribuable canadien n'aurait pratiquement rien à déboursier puisque le wagon et le personnel sont payés à même l'argent (des contribuables) alloué aux dépenses de M. Schreyer. Il peut y avoir des protestations, mais cela confinerait à la mesquinerie, a dit le porte-parole en ajoutant qu'il ignorait tout du geste obscène qu'aurait posé le premier ministre. Dans la soirée de dimanche, un autre groupe de manifestants a lancé des tomates sur le wagon occupé par M. Trudeau au moment où le train sortait du tunnel Connaught, près de la passe Rogers.

■ Recours contre Archambault

Le juge Jacques Duroc, de la Cour supérieure, a été saisi de deux requêtes en habeas corpus, hier, par l'Office des droits des détenus (ODD), en faveur de MM. Maurice Michel et Sylvain Leclerc, qui seraient détenus illégalement à l'institution Archambault, quoique tous deux éligibles à une libération conditionnelle sous surveillance obligatoire, respectivement depuis le 29 juillet et le 5 août derniers. Selon M. Jean-Claude Bernheim, porte-parole de l'ODD, tous deux sont détenus illégalement puisqu'aucune accusation formelle n'a été portée contre eux, à la suite du drame survenu le 25 juillet dernier où trois gardiens ont été tués, quatre autres blessés et où deux détenus qui tentaient apparemment de s'évader se seraient donné la mort en s'empoisonnant. C'est Me Robert Saint-Louis qui représente les deux détenus. Par ailleurs, Me Nicole Daignault, qui représente plusieurs autres détenus à Archambault — un pénitencier à sécurité maximale situé à Sainte-Anne-des-Plaines —, a déposé en Cour fédérale une requête en dommages exemplaires, pour la fouille abusive dont elle affirme avoir été la victime, lors de sa visite au pénitencier, mercredi dernier, en compagnie de trois autres avocats. Ils étaient les premiers représentants du public à y être admis 10 jours après l'événement sanglant.

■ Négociations rompues à la Noranda

Les pourparlers ont échoué hier, après 10 jours de conciliation, entre les représentants de la société Mines Noranda et ceux du syndicat représentant plus de 1.050 travailleurs actuellement en grève, à la suite d'une impasse au sujet des clauses salariales. Les employés de la division CCR de la Noranda, spécialisée dans le raffinage du cuivre, sont en grève depuis 14 semaines. Selon le directeur général de la compagnie, M. David Goldman, le syndicat, affilié aux Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), a refusé de renoncer à sa demande d'augmentations salariales de 22% pour les deux prochaines années. La compagnie a offert une augmentation de 15,2% et une prime de vie chère qui serait versée à la fin de la deuxième année du contrat, si le coût de la vie augmentait de plus de 8%. Les employés gagnent en moyenne \$10,55 l'heure, et leur dernière convention collective a pris fin en mars dernier. Si elles n'ont pu s'entendre sur l'aspect salarial lors de la conciliation, les deux parties ont réglé plusieurs autres points litigieux, a indiqué le porte-parole patronal. La Presse Canadienne n'a cependant pu obtenir de commentaire d'un porte-parole des Métallistes.

■ Il touche LE gros lot

Le plus important gros lot jamais offert au Canada, soit la somme de \$1.619.814 pour le Loto 6/49, vient d'être réclamé à Loto-Québec par un Montréalais, M. Armando Gragado. Simple travailleur en usine et de revenu modeste jusqu'à ce coup de chance inouï, M. Bragado n'a pas l'intention, dit-il, pour l'instant du moins, de changer de beaucoup le régime de vie de sa famille. Il a plutôt choisi de placer cet argent à court terme et de s'accorder quelques mois de répit, ne serait-ce que le temps de se remettre de ses émotions avant de faire des plans plus définitifs. Originaire des Philippines et établi au Québec depuis 1973, il entend continuer à résider dans son pays d'adoption qui lui a apporté, dit-il encore, «de bien bonnes choses». Il s'agissait de son premier gain à la loterie, lui qui misait depuis les tout débuts de la Loto 6/36 puis du Loto 6/49. Instauré depuis le 12 juin dernier, ce mode de pari aura donc établi une nouvelle marque pour son coup d'envoi.

■ Canadien tué au Liban

CALGARY (d'après PC) — Un résident de Calgary, M. Hani Mussa, âgé de 30 ans, a été tué dimanche à Midoukha, au Liban, près de la frontière syrienne, par un obus israélien. Selon un porte-parole de la Société canadienne libanaise, la victime, qui recherchait sa femme et ses cinq enfants, est mort sur le coup, de même qu'un parent libanais qui l'accompagnait dans ses recherches. Le compagnon de chambre de M. Mussa, qui était près d'eux, a été sérieusement blessé. M. Mussa, qui vivait à Calgary depuis huit ans, avait envoyé de l'argent à sa famille pour qu'elle revienne au Canada. N'ayant pas eu de nouvelles depuis quelques semaines, il avait décidé de faire les recherches lui-même sur place.

■ Feu le défilé Eaton

TORONTO (d'après PC) — Après 77 ans de tradition, le célèbre défilé du Père Noël, organisé à Toronto par la compagnie Eaton, n'aura pas lieu cette année. Le président de l'entreprise de grands magasins de détail, M. Fredrik Eaton, a expliqué que le climat économique ne permettait plus la tenue de cet événement télévisé, suivi chaque année par des millions de Canadiens d'un océan à l'autre et par de nombreux spectateurs massés le long des rues de la Ville-Reine. Selon M. Eaton, l'organisation du défilé coûtait de plus en plus cher et il devenait très difficile d'obtenir du temps d'antenne qui n'entre pas en conflit avec les nombreux événements sportifs et publics télé-diffusés durant la période de Noël.

■ L'Oratoire très fréquenté

L'achalandage à l'Oratoire Saint-Joseph aurait augmenté depuis la béatification du frère André, à Rome le 23 mai dernier, et la grande fête populaire au Stade olympique, le 20 juin suivant, a indiqué à la Presse Canadienne, au cours d'un entretien téléphonique, le porte-parole de la communauté locale des frères de Sainte-Croix, le père Bernard Lafrenière. «Ce que je peux voir, je regarde les gens dehors et je constate qu'il y a beaucoup de gens qui viennent, a-t-il dit. Je peux dire d'instinct qu'il y en a probablement plus que dans les années précédentes, mais je n'ai pas de chiffres pour le démontrer, pour l'instant.» Dans quelques semaines, il croit pouvoir disposer de données précises sur l'achalandage à l'Oratoire au cours de la saison estivale.

■ Mort de trois alpinistes

BANFF, Alberta (d'après PC) — Trois hommes, dont deux Montréalais, ont perdu la vie dans deux accidents d'escalade distincts, survenus au cours du dernier week-end près du lac Louise, à 182 kilomètres au nord-ouest de Calgary. La Gendarmerie royale du Canada a révélé que MM. Glen Ian Gray, 20 ans, de Montréal, et David Fanjoy, 22 ans, de Brantford (Ontario), ont chuté de 580 mètres lorsqu'une plaque de glace s'est détachée, samedi, des flancs du mont Temple. Au mont Fay, samedi également, un éboulement de roches a provoqué une chute de 300 mètres qui a coûté la vie à M. Axel Helmut Beffert, 28 ans, de la métropole.



Hickley reste enfermé

Portant un gilet pare-balles et flanqué de deux gardes du corps, John Hickley, qui avait tenté d'assassiner le président Ronald Reagan l'an dernier, retourne à l'hôpital psychiatrique St. Elizabeth de Washington. Il venait de comparaître hier en cour de district où un juge a décidé que Hickley doit être gardé en détention dans un asile parce que son état mental ne s'est pas amélioré.

Selon un rapport psychiatrique fourni au tribunal, il serait toujours obsédé par l'actrice Jodie Foster et en proie à des phantasmes allant jusqu'au viol et au meurtre de la jeune comédienne. Le rapport de l'hôpital estime que Hickley souffre d'une maladie mentale grave, comprenant des phénomènes dépressifs et psychotiques. Sa détention en asile sera sujette à des révisions périodiques. (Photolaser AP)

La Cour suprême rend une vingtaine de jugements

Le Barreau peut punir tout avocat qui fait de la réclame

OTTAWA (d'après PC) — Les associations provinciales du Barreau peuvent sanctionner les avocats qui veulent annoncer leurs services et honoraires, sans violer pour autant la loi fédérale relative aux enquêtes sur les coalitions.

C'est ce qui ressort d'un jugement rendu hier par la Cour supérieure du Canada en même temps qu'une vingtaine d'autres décisions, y compris celle touchant la vente d'électricité de Terre-Neuve à l'Hydro-Québec.

A l'unanimité, les neuf juges affirment que la loi provinciale accordée au Barreau le pouvoir de régir les actes des avocats, y compris le droit de faire de la réclame. La Cour supérieure entendait deux causes opposant un avocat de Vancouver, Me Don Jabour, la société du Barreau de la Colombie-Britannique qui ré-

git l'activité des 3.700 avocats de la province, et la Commission fédérale sur les pratiques restrictives du commerce.

Me Jabour, qui avait annoncé ses services dans des journaux de Vancouver, poursuivait le Barreau de sa province en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Dans l'autre cause, la société du Barreau de la Colombie-Britannique contestait la juridiction de la loi sur les coalitions.

La Cour suprême maintient un jugement de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et confirme que le Barreau provincial peut sanctionner le genre de réclame que faisait Me Jabour.

L'association du Barreau canadien a bien accueilli le jugement, y voyant une victoire pour le droit des avocats de régler leur propre conduite.

D'autre part, dans un jugement partagé à cinq juges contre quatre, la Cour suprême a décidé que Victor Amato ne pouvait invoquer le piège policier pour se défendre d'une accusation de trafic de cocaïne.

Selon la cour, il faut que la police soit à l'origine du crime pour que l'argument soit invoqué en défense. Amato avait été arrêté à Vancouver, en 1977, après avoir vendu 85 grammes de cocaïne à un agent déguisé de la Gendarmerie royale du Canada et à un importateur d'héroïne qui travaillait pour le compte de la GRC.

Le défendeur, selon le juge Brian Dickson, ne peut invoquer le piège policier du seul fait que son «client» ait quelquel relation avec la police.

Le juge Willard Estey, auteur du jugement minoritaire, note au contraire qu'Amato a

CTCUM: beaucoup de chauffeurs absents, mais peu de suppléants

par Alain Duhamel

La fin de semaine dernière, le transport en commun dans l'île de Montréal a souffert de retards parce qu'environ 21% des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro qui étaient de service ne se sont pas présentés au travail et que le nombre de suppléants était insuffisant.

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) ne considère pas ce taux d'absentéisme comme anormalement élevé pour une fin de semaine d'été. Toutefois, depuis plusieurs mois, la CTCUM maintient au strict minimum la suppléance dans le but d'éviter de payer des employés en temps supplémentaires à taux majoré.

Depuis la reprise du service de transport en commun, mercredi dernier, le taux d'absentéisme des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro s'est maintenu à un niveau élevé jugé habituel en cette saison. L'absentéisme consti-

tue l'une des questions en litige dans les négociations pour le renouvellement de la convention collective des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro.

Selon un relevé de la CTCUM, contesté par la Fraternité des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et employés des services connexes, la moyenne annuelle des absences se situe à 16,80 jours par employé. Près de la moitié des absences surviennent le jour qui précède ou qui suit un congé hebdomadaire et près de 85% des absences durent une journée ou moins.

Les négociations entre la CTCUM et la Fraternité sont rompues depuis une semaine et ne reprendront que lorsque les parties auront défini des services essentiels à la santé et à la sécurité du public dans le cadre des règles nouvelles édictées par la loi 72.

Les dirigeants de la Fraternité ont poursuivi hier l'étude d'une proposition de l'employeur à ce sujet, déposée la semaine dernière, et comptant y mettre tout le temps nécessaire puisque la Fraternité a fait savoir qu'elle ne communiquera sa réponse que plus tard cette semaine au conciliateur extraordinaire, Me Bernard Bastien, et à l'employeur.

De son côté, la CTCUM a

déposé hier auprès du conciliateur un document explicatif sur les services qu'elle juge essentiels en cas de grève.

A ce jour, la Fraternité a consenti à donner un service de transport adapté aux personnes handicapées pour leurs déplacements essentiels. Elle n'a jamais consenti à accorder le service d'autobus et de métro aux heures de pointe comme le lui demandait la CTCUM.

Dans son document explicatif, la CTCUM affirme que le service aux seules personnes handicapées ne suffit pas à les mettre à l'abri de tout danger. «Nous estimons que le service ainsi offert aux personnes handicapées, tout en réduisant pour celles-ci les risques à leur santé et à leur sécurité, pourrait quand même avoir pour effet de mettre en danger leur sécurité et leur santé parce que ce transport se ferait lui aussi dans des conditions de circulation difficiles et leur imposeraient des inconvénients auxquels elles sont plus vulnérables.»

La CTCUM réclame, outre le transport adapté, un service aux heures de pointe du matin et du soir, du lundi au vendredi, sur le réseau régulier, elle réclame aussi le service des samedis et des dimanches et le service sur le réseau régional.

Assurance-maladie et universités: Ottawa récupérera un demi-milliard

OTTAWA (PC) — Un représentant du ministère fédéral des Finances a fait savoir hier que neuf provinces devront rembourser près de \$500 millions à Ottawa pour l'assurance-maladie et l'enseignement post-secondaire.

Le Québec, à lui seul, devra verser \$145 millions. Le gouvernement fédéral récupérera l'argent en déduisant un certain montant des versements mensuels qu'il fait aux provinces, d'ici le 31 mars prochain.

Sauf l'Alberta, qui recevra \$74 millions de plus d'Ottawa, les provinces ont toutes reçu tout d'argent au cours des quatre dernières années, a précisé le porte-parole du ministre.

Le remboursement a été ordonné à la suite d'une révision de la formule complexe dont on se sert pour déterminer la part du gouvernement fédéral dans les coûts de l'assurance-maladie et de l'enseignement post-secondaire.

Voici les remboursements que chaque province devra faire: Québec \$145 millions; Ontario \$197 millions; Colombie-Britannique \$31 millions; Saskatchewan \$1 million; Manitoba \$24 millions; Nouveau-Brunswick \$24 millions; Nouvelle-Écosse \$26 millions; Île-du-Prince-Édouard \$4 millions; et Terre-Neuve \$25 millions.

Les provinces vont recevoir environ \$6 milliards du gouvernement fédéral, cette année, pour l'assurance-maladie et l'enseignement post-secondaire.

D'autre part, le rajustement semestriel de la formule de péréquation pour les six provinces les moins riches du Canada a fait augmenter hier les paiements à deux provinces, mais baisser ceux des quatre autres.

C'est ainsi que le Québec recevra \$59 millions de plus, soit \$2,6 milliards au total, et le Nouveau-Brunswick \$1 million de plus, soit \$491 millions au total.

La part de Terre-Neuve baisse de \$20 millions à \$502 millions, celle de la Nouvelle-Écosse de \$17 millions à \$589 millions, celle du Manitoba de \$6 millions à \$425 millions et celle de l'Île-du-Prince-Édouard de \$1 million à \$123 millions.

En tout, les paiements à ces provinces atteindront \$4,74 milliards, une hausse de \$16 millions.

OFFRE GRATUITE!!! 1000 CARTES D'AFFAIRES

Achetez 1000 cartes d'affaires à \$9.95 et obtenez 1000 cartes d'affaires additionnelles!!

Cette offre s'applique seulement pour l'impression d'un autre nom et est valable jusqu'au 30 août 1982.

Nous imprimons aussi durant que vous attendez!

1000 copies 8 1/2 x 11 - \$9.95

LISTE DE PRIX

No. des copies	Format	Autre côté	Papier/couleur
	8 1/2 x 11	8 1/2 x 14	8 1/2 x 11
50	2.50	3.00	2.50
75	3.00	3.50	3.00
100	3.75	4.00	3.50
150	4.25	4.50	3.75
200	4.50	5.00	4.25
300	5.50	6.00	5.00
400	6.50	7.50	5.50
500	7.00	8.50	6.00
600	8.00	9.50	6.50
700	9.00	10.50	7.00
1000	9.95	11.95	7.00

PHOTOCOPIES 8 1/2 x 11 à 5¢ ch.
8 1/2 x 14 à 6¢ ch.
11 x 17 à 20¢ ch.

QUI OFFRE LE SUMMUM DE LA QUALITÉ? ET LA PLUS GRANDE RAPIDITÉ?

COPIE RAPIDE INC., NATURELLEMENT

DISPONIBLES AUX 4 ENDROITS

- Copie Rapide Mtl Inc. 1978 Ontario est, 523-2914
- Copie Rapide Laval Inc. 477 des Laurentides, Laval 668-9634
- Copie Rapide Broadway Inc. 48 Broadway Mtl-Est, 645-2036
- Copie Rapide Verdun Inc. 500 Galt, Verdun, 768-9565

Douze chefs d'accusation après une chasse à l'homme

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Pas moins de 12 chefs d'accusation ont été portés hier, en Cour des sessions de la paix, contre Léo Simard, un Montréalais âgé de 32 ans qui aurait fait feu, dimanche matin, sur un membre d'un club de motards de Trois-Rivières. Ce dernier, Jean-Claude Hayes, a été blessé au coude et à l'abdomen.

Par la suite, Simard aurait lourdement endommagé un véhicule en l'écrasant contre un lampadaire, après une chasse à l'homme mouvementée avec les policiers de cette ville.

Le propriétaire du véhicule, M. René Blais, qui aurait été pris en otage par l'accusé, a été sérieusement blessé à la

colonne vertébrale lors de l'impact.

Simard, qui n'a comparu que quelques minutes hier après-midi, avait le visage tuméfié à la suite de cet accident. Il comparaitra de nouveau demain matin pour son enquête sur détention. Il est accusé d'avoir illégalement tenté de causer la mort de Jean-Claude Hayes en déchargeant une arme à feu sur sa personne, d'usage d'une arme à feu de calibre 22 dans la perpétuation d'un acte criminel, à savoir une tentative de meurtre, du vol d'un objet de \$3.50 avec une arme offensive, d'utilisation d'une arme à feu lors d'un vol qualifié, d'avoir déchargé une arme à feu dans l'intention de mettre

en danger la vie de deux personnes, MM. Roland Boucher et Gaétan Simard, d'utilisation d'une arme à feu dans ce dernier cas, du vol de l'automobile de Mme Nicole Boisvert avec une arme offensive, d'utilisation dans ce cas également d'une arme à feu, de négligence criminelle dans la mise en service d'un véhicule moteur, de possession illégale d'une arme prohibée, à savoir un stylo-pistolet de fabrication artisanale, de la séquestration de M. René Blais et d'utilisation dans ce cas d'une arme à feu.

Tels que rédigés, les chefs d'accusation indiquent que Simard aurait également eu le dessein de mettre en danger la vie de MM. Roland Boucher et Gaétan Simard, qui se trouvaient dans le local des motards Réincarnés.

Simard profitait vraisemblablement d'une liberté provisoire dans le cadre d'une peine de pénitencier de 15 ans imposée à Drummondville en 1975. Il avait alors été condamné à la suite de la perpétuation d'une dizaine de vols qualifiés.

Il semble, par ailleurs, que la victime et l'agresseur se connaissent du temps où ils étaient ensemble au pénitencier. Soulagés enfin que, selon le procureur de la Couronne, Me Guy Lambert, le propriétaire d'auto séquestré aurait eu la 12e vertèbre fracturée. Quant à Hayes, son état est jugé satisfaisant.

Indiens brutalisés?

La Ligue des droits et libertés a accusé des gardes-pêche, hier, d'avoir «utilisé une force abusive et brutale» au cours d'une descente dans la réserve indienne de Malacite, au Nouveau-Brunswick.

Dans un communiqué, la ligue affirme que trois Indiens ont été arrêtés dimanche près de Perth-Andover, à 250 kilomètres au nord de Fredericton.

Ces trois pêcheurs indiens, selon elle, ont été «menottés, bousculés, frappés, jetés par terre et finalement conduits au poste de la GRC», avant d'être relâchés six heures plus tard.

Pour la ligue, «ces trois pêcheurs, comme une trentaine d'autres de la réserve,

exercent leurs droits inaliénables de pêche et de chasse sur leur territoire».

Un membre du conseil de bande de la réserve, M. Wayne Nichols, a déclaré, pour sa part, que «la plupart des gardes-pêche étaient armés».

Le ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick, comme au ministère fédéral des Pêches, on se refuse à tout commentaire sur cette descente.

La ligue, elle, se demande s'il ne s'agit pas «d'un autre Restigouche», allusion aux affrontements violents du printemps dernier entre la police et des Micmacs, dans la réserve de Restigouche, située à la frontière du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Familles recherchées pour jeunes réfugiés

TDH Canada est à la recherche de parents québécois intéressés à accueillir des jeunes Cambodgiens sans famille.

La Thaïlande menace d'expulser de son territoire près de 100.000 réfugiés cambodgiens d'ici la fin de 1982, signale dans un communiqué cet organisme d'aide à l'enfance affilié à la Fédération internationale Terre des hommes.

Parmi ces réfugiés, précisément, figurent des jeunes mineurs absolument seuls, qui pourraient être pris en charge

par des familles québécoises, de préférence dans des agglomérations de moindre envergure ou en milieu rural, afin de faciliter leur regroupement et leur intégration. TDH Canada veut éviter d'isoler ces jeunes dans un milieu qui leur est culturellement étranger et encourage, par conséquent, les demandes d'accueil collectives.

Les parents intéressés à accueillir un ou plusieurs jeunes réfugiés sont priés d'écrire à TDH Canada, C.P. 34, Westmount H3Z 2T1 ou de téléphoner à 937-3007 ou 933-0851.



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

Avis aux candidats à l'admission et aux étudiants réguliers

Nouvelles dates limites:

Admission (nouveaux étudiants): 16 août
Inscription (étudiants réguliers): 20 août

Renseignements:

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

Manque d'autorité morale, explique Rivest

Claude Ryan connaît le même sort que Jean Lesage

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — M. Claude Ryan quitte la direction du Parti libéral du Québec (PLQ) victime de la dégringolade de sa popularité et de sa piètre performance en tant que communicateur, mais surtout victime, comme d'autres chefs avant lui, de l'absence de l'autorité morale nécessaire pour faire accepter à un parti divisé traditionnellement entre deux grandes ailes «nationalistes» et «fédéralistes» des changements de doctrine.

La démission de M. Ryan, estimant en effet certains députés libéraux, était évidente

dès le lendemain de sa défaite électorale du 13 avril 1981, et encore plus au lendemain du virage nationaliste qu'il a voulu imposer l'automne dernier en votant son parti à la défense des intérêts du Québec d'abord.

Les raisons de l'échec de M. Ryan sont nombreuses et variées, mais pour la dizaine de députés libéraux interrogés par LE DEVOIR ces derniers jours, la défaite du 13 avril et le virage nationaliste de l'automne dernier apparaissent comme deux points tournants.

Aux yeux de M. Jean-Claude Rivest, aujourd'hui député de Jean-Talon mais autrefois pro-

che collaborateur de M. Jean Lesage puis de M. Robert Bourassa, la question de l'autorité morale du chef aura été déterminante. A son avis, M. Ryan aura, toutes choses étant égales, vécu les mêmes problèmes qu'un Jean Lesage entre 1966 et 1969 ou un René Hamel dans les années 50.

Le PLQ a été traditionnellement divisé en deux ailes, une aile de «nationalistes québécois» et une autre de «canadiens», explique M. Rivest, qui soutient que, de tout temps, tous les chefs de ce parti ont dû composer avec cette réalité. Or si le chef du parti se trouve avec une auto-

rité morale affaiblie dit-il, il peut difficilement contrôler les deux tendances.

Ainsi, les difficultés de M. Jean Lesage s'expliquent, selon M. Rivest, par la défaite électorale de 1966 qui a diminué l'autorité morale du chef. M. Lesage fut alors incapable d'éviter les tensions entre les deux ailes du parti, qui se sont manifestées lors du voyage du général de Gaulle au Québec, en 1968 et 1969, et à propos de la formule du statut particulier. Adoptée à l'occasion du départ de M. René Lévesque, celle-ci dut être abandonnée dans les faits parce qu'elle ne plaisait plus à l'aile «canadienne», qui de plus en plus s'alignait sur les positions du premier ministre fédéral, M. Pierre Elliott Trudeau, rappelle M. Rivest.

Une défaite électorale ne peut que déstabiliser un chef, croit M. Rivest, qui souligne qu'il n'y a pourtant guère de différences entre le Claude Ryan d'avant et d'après les élections d'avril 81 au plan des idées et des attitudes. La différence réside tout simplement dans l'autorité morale qu'avait M. Ryan, qui, sans difficulté aucune, a pu faire adopter au début de 1980 son Livre beige, qui pourtant répugnait à l'aile «canadienne» alors qu'il n'a pu faire accepter l'automne dernier son virage nationaliste à la même aile. Dans le feu de l'action, un chef victorieux réussit à rapprocher les deux ailes du parti, mais dans la défaite il les éloigne l'une de l'autre s'il veut imposer de nouvelles positions, explique M. Rivest.

Le point de vue du député de Jean-Talon, qui est resté discret dans le débat entourant le leadership de M. Ryan, est généralement confirmé par les opinions exprimées par les adversaires de M. Ryan. Ainsi, les députés Lise Bacon (Chomedey) et Michel Gratton (Gatineau) soutiennent tous deux que le point tournant aura été ce virage nationaliste pris par M. Ryan au Conseil général de septembre.

M. Ryan a voulu prendre ce virage sans aucune consultation avec les députés qui ont tous été pris par surprise, affirment-ils tous deux, tout en jugeant ce virage inopportuniste. S'il en est suivi, une division interne profonde qui est apparue au moment du vote du 2 octobre pour appuyer le gouvernement Lévesque contre les visées constitutionnelles d'Ottawa, et qui dès lors n'a cessé de s'accroître, M. Ryan ne conservant l'appui actif que de six députés.

De l'avis de Mme Bacon, M. Ryan a manqué alors à son rôle de chef qui doit être de rassembler plutôt que de diviser ses troupes. A la place, il n'a eu que mépris pour les gens qui ne partagent pas ses opinions, engendrant ressentiment et insatisfaction. Selon M. Gratton, M. Ryan n'a agi qu'en s'appuyant que sur son analyse personnelle qui n'était pas partagée par une majorité de députés. Cette décision s'est répétée sur l'ensemble des autres dossiers si bien que l'aile parlementaire n'a pu jouer son rôle d'opposition et offrir des choix clairs à la population.

L'ambivalence du leadership de M. Ryan s'est manifestée dès l'automne, soutient le député de Gatineau, soulignant que dès lors tout le monde au caucus et au parti a été obnubilé par cette question. Se sentant menacé, M. Ryan est devenu méprisant, d'ajouter Mme Bacon. C'est alors, dit-elle, que les questions de style ont commencé à prendre de l'importance.

Pour certains députés, ces questions de style semblent avoir eu une grande importance puisque sans être au point de départ opposé à M. Ryan, ils se seraient laissés convaincre par leur chef si ce dernier avait eu le tour. C'est ainsi que M. Maximilien Pollack (Sainte-Anne), souligne que bon nombre de jeunes députés auraient apprécié une présence de M. Ryan, qu'il prenne un verre à l'occasion avec eux, mais qu'ils ont dû constater qu'il ne sait pas comment sortir du millage de ses troupes et que malgré sa grande capacité intellectuelle il a le défaut de n'être pas un bon vendeur.

Dans la même veine, M. Robert Middlemiss (Pontiac) avoue avoir été influencé par l'attitude des militants de son comté qui sont totalement opposés à M. Ryan, au point qu'un appui à son chef actuel équivalait à ne pouvoir obtenir à nouveau la candidature libérale à la prochaine élection. Il en est venu à la conclusion qu'avec M. Ryan il est impossible de penser à prendre le pouvoir à la prochaine élection car il n'est plus l'homme de la situation et que son impopularité est insurmontable. Cette question d'image et de popularité ne pouvait être ignorée et le député de D'Arcy McGee, M. Herbert Marx, opine dans le même sens. Pour lui, la faiblesse de M. Ryan n'était pas au plan des idées mais au plan de l'image, ce qui rendait improbable une victoire du camp Ryan lors du congrès de septembre.

Un camionneur abat six personnes

Tuerie au Texas



Un des responsables d'un entrepôt de Grand Prairie, au Texas, serre son épouse contre lui après qu'un forcené eut abattu deux de leurs amis hier à l'intérieur de l'entrepôt. (Photolaser AP)

GRAND PRAIRIE, Texas (AP) — Un chauffeur de camion de 46 ans a tué hier au moins six personnes et a lancé son véhicule semi-remorque de 18 roues contre une voiture de la police avant d'être abattu par celle-ci.

Quatre autres personnes ont été blessées, dont un policier qui a été heurté par le camion. Le policier et une autre personne sont dans un état critique.

Le forcené, John Parrish, de Dallas, n'a pas dit un mot au moment où il ouvrait le feu sur les personnes qui se trouvaient dans trois entrepôts situés à Grand Prairie, en banlieue de Dallas, a raconté un témoin. La tuerie a débuté vers 8 h hier matin. Parrish a abattu trois personnes dans un entrepôt, deux dans un autre et a fait une sixième victime dans un troisième, a déclaré la police. Le forcené est monté dans son camion et a foncé sur une voiture de police qui barrait la route.

«Le camion a heurté l'auto-patrouille, et le policier qui se trouvait à bord a été projeté de l'autre côté de la route», a affirmé un témoin, M. Wayne Standifer.

Le camion a franchi un talus qui bordait un terrain de stationnement, a percuté un poteau et a écrasé une autre automobile, la traînant jusqu'à l'intérieur de l'entrepôt d'une entreprise de camionnage.

M. Standifer a ajouté que la police tirait sur le camion pendant tout ce temps, mais que le tueur était descendu du véhicule à l'intérieur de l'entrepôt, où la police l'a encerclé.

La tuerie a eu lieu dans un secteur couvrant 15 pâtés de maisons situé au centre-ouest de Grand Prairie.

NÉCROLOGIE



ABBÉ PAUL ROBILARD

Le 25 juillet 1982, au centre hospitalier de Lanaudière, est décédé l'abbé Paul Robillard, né à Joliette, le 22 septembre 1918, du mariage de Joseph Robillard et de Robéa Ducharme, il parcourut ses études classiques au séminaire de Joliette, sa théologie au grand séminaire de Montréal et au scholasticat St-Charles à Joliette. Ordonné prêtre le 30 mai 1942, il fut vicaire durant dix ans dans le diocèse de Joliette. En 1952, sur l'invitation de S. Ex. Mgr J.A. Desmarais, il passa au diocèse d'Amos, où il devint maître de chapelle à la cathédrale. Nommé curé pacificateur de St-Maurice de Dalquier, le 6 novembre 1953, il passa bientôt le 1er février 1956 à la cure de Villebois jumelée à Val Paradis en 1961. Contraint par la maladie à démissionner en juin 1965, il profita de ses loisirs pour étudier à l'Université de Montréal, où il obtint un baccalauréat en pédagogie et un diplôme en musique. Il vécut retiré à Crabtree, en action de grâce, acceptant avec courtoisie un état de santé assez précaire.

Partout où il a œuvré, M. l'abbé Robillard a laissé le souvenir d'un homme dynamique, organisateur, administrateur et réalisateur. Il apporta une grande attention à la liturgie et au chant sacré collectif; économe vigilant, il construisit à Villebois un presbytère sans demander un sou à la paroisse et cela grâce à son inébranlable confiance en la divine Providence, à son esprit de travail persévérant et à son initiative opportuniste et efficace. Travaillleur social, il fonda la bleuettière de Villebois en 1962. Historien, il écrivit une histoire de Villebois. Il laisse dans le deuil ses frères Maurice, Charles, ses sœurs Thérèse, Suzanne, Jacqueline, Monique et Huguette, ainsi que d'autres parents et amis. Sa dépouille mortelle n'a pas été exposée.

La messe des funérailles a été dite le 29 juillet 1982 à dix heures, à l'église de Crabtree et ses cendres ont été déposées au cimetière de Joliette. R.I.P.

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

PAPINEAU, Paul —

On nous prie d'annoncer le décès de Paul Papineau, juge de la Cour des sessions de la paix, décédé le 8 août 1982. Il laisse dans le deuil son épouse Laurette Beaulieu, son fils Paul Beaulieu, son frère Marcel, ses sœurs Jeanne (Mme Lucien Clément), Carmen, épouse de Jean Richard, Mariette, épouse de Paul Auchier, Gisèle, ses beaux-frères et belles-sœurs, Mme Corinne Beaulieu-Levesque, Jeanne d'Arc, épouse de Victor Boudreau, Madeleine, épouse de René Bissonnette, M. et Mme David Beaulieu. Les obsèques auront lieu le mardi 10 août, à 14 heures, en l'église St-Thomas d'Aquin, à St-Lambert. Parents et amis sont invités à se rendre à l'église à 13 h 30, dans la Fondation de l'hôpital Rivière-des-Prairies, 7070, boulevard, Montréal, H3E-1M4, ou à la Société canadienne du cancer seraient appréciées.

PLAMONDON Paul Henri —

À Québec le 9 août 1982, à l'âge de 71 ans, est décédé subitement Paul Henri Plamondon, homme d'affaires bien connu de la région de Québec jusqu'à ce jour vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurance de la Solidarité et de la Mutuelle des Fabricants ainsi que des finances du diocèse. Propriétaire de H. Thivierge Inc., costumiers et copropriétaire du Manoir St-Castin et du restaurant Kerhulu. Il avait été aussi président de la Chambre de Commerce de Québec en 1948, vice-président de la Mutuelle SSQ, président de l'Action Sociale Ltée, directeur et membre du comité de placement de la Banque Provinciale, président exécutif et chef de direction de la Cie Paquet jusqu'en décembre 1979. Époux de dame Lucille Thivierge, il demeurait au 465 St-Cyrille ouest, il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses fils et ses belles-filles: Guy (Monique La Haye), Jacques (Louise St-Pierre), ses petites-filles: Paul, Jérôme, Marianne et Lucie, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Louis-Philippe Plamondon (Huguette MacFarlane), Dr Marcel Plamondon (Alice Rinfret), Robert Plamondon, Françoise Plamondon (épouse de feu Dr Oscar Villeneuve), Mlle Juliette Thivierge, Mme Huguette Baroin (épouse de feu Dr Charles Plamondon), Mme Marcel Thivierge, plusieurs neveux et nièces. Il était le frère de feu M. Madeleine Plamondon (épouse de feu Alfred Milot). La famille recevra les condoléances au Funérarium Lépine Cloutier Ltée, 300 chemin Ste-Foy, Québec, lundi de 19h à 22h, mardi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mercredi de midi à 14h15. Le service religieux sera célébré mercredi le 11 août à 14h30 en l'église St-Dominique, et de la au cimetière St-Charles. Pour renseignements: (418) 529-3371.

Coopération NASA-RFA

VIENNE (AFP) — Un accord de principe pour le développement et le lancement d'un satellite scientifique a été signé par l'Administrateur général de l'Administration américaine de l'espace (NASA), M. James Beggs, et le ministre ouest-allemand de la Recherche et de la Technologie, M. Hans-Hilger Haunschild, à Vienne, apprenant-on de source officielle américaine.

Cet accord concerne le satellite «ROSAT» (Roentgen-Satellite), destiné à l'observation des émissions de rayons X par les objets célestes situés hors du système solaire.

«ROSAT», qui devrait être lancé par la navette américaine en 1987, sera développé dans le cadre d'une coopération entre la NASA et le ministère allemand de la Recherche et de la Technologie (BMFT). Le BMFT fournira la plateforme du satellite et le télescope à rayon X, la NASA un détecteur à haute résolution et les facilités de lancement. Le conseil pour la recherche et l'ingénierie de Grande-Bretagne fournira également une caméra à large champ pour rayons X et ultra-violet, précise-on de même source.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit qui tu m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je te prie de me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). M.C.

AMÉRIQUE

Une perturbation continuera de se déplacer lentement à travers le Nouveau-Québec aujourd'hui. Les nuages qui lui sont associés, couvriront la plupart des régions. Ils seront accompagnés de pluie intermittente dans l'est de la province et d'averses dans l'ouest. Des éclaircies seront possibles sur l'extrême sud-ouest.

MONTREAL

Nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Vents modérés. Maximum 24. Apercü pour mercredi: pluie nuageux et frais.

LEVER DU SOLEIL: 5 h 49
COUCHER: 20 h 11

QUEBEC

Abitibi: Temp. modérée, réservoirs Cabonga, Gouin généralement nuageux et possibilité d'averses. Vent modéré. Maximum 22. Apercü pour mercredi: nuageux et possibilité d'averses. Outaouais: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Vent modéré. Maximum 24. Apercü pour mercredi: nuageux et frais. Laurentides: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Vent modéré. Maximum 24. Apercü pour mercredi: nuageux et frais. Saguenay: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Vent modéré. Maximum 21. Apercü pour mercredi: nuageux, possibilité d'averses. Mauricie: nuageux avec possibilité d'averses et vent modéré. Maximum 21. Apercü pour mercredi: nuageux, possibilité d'averses. Paroisse de Gaspésie, Baie-Comeau: nuageux avec quelques averses. Maximum 18. Apercü pour mercredi: nuageux. Gaspé: Parc Forillon, Sept-Îles: pluie intermittente en matinée. Possibilité d'averses en après-midi; vent modéré. Maximum 18. Apercü pour mercredi: nuageux. Basse-Côte-Nord, Anticosti, secteur Natashquan à l'ouest: nuageux, pluie intermittente. Vent modéré. Maximum 16. Apercü pour mercredi: nuageux. A l'est de Natashquan: nuageux avec averses. Vent modéré. Maximum 15. Apercü pour mercredi: nuageux.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP.	MAX	MIN
Acapulco	25	35
Barbados	23	30
Caracas	26	32

CANADA

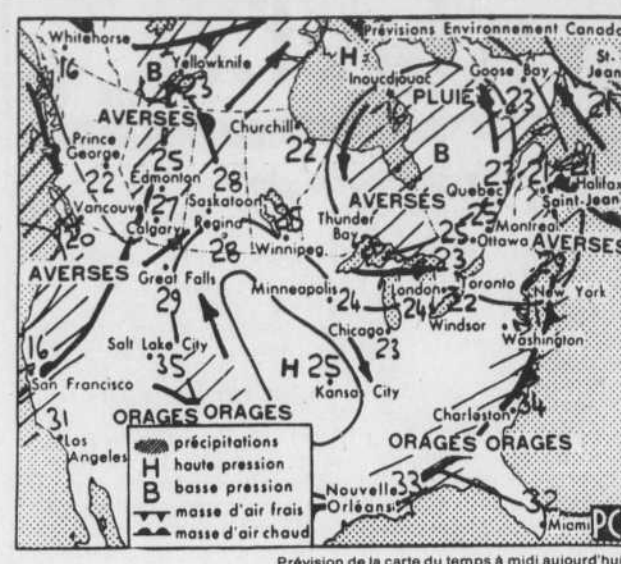
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

TEMP.	MIN	MAX
Vancouver	13	20
Victoria	12	20
Edmonton	12	28
Calgary	12	28
Winnipeg	10	27
Regina	10	27
Winnipeg	10	27
Toronto	14	24
Ottawa	15	23
Québec	14	22
Halifax	—	—
Fredericton	—	—
Charlottetown	—	—
St. John's	12	22

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)

TEMP.	MIN	MAX
Albany	—	—
Atlanta	—	—
Boston	—	—
Buffalo	—	—
Burlington	—	—
Charlotte	—	—
Charlotte NC	—	—
Chicago	—	—
Cleveland	—	—
Dallas	—	—
Denver	—	—
Detroit	—	—
Hartford	—	—
Honolulu	—	—
Houston	—	—
Kansas City	—	—
Las Vegas	—	—
Los Angeles	—	—
Miami Beach	—	—
Min. St. Paul	—	—
New Orleans	—	—
New York	—	—
Norfolk Va	—	—
Oklahoma City	—	—
Orlando	—	—
Philadelphia	—	—
Phoenix	—	—
Pittsburgh	—	—
Portland Me	—	—
Portland Or	—	—
Reno	—	—
San Antonio	—	—
San Diego	—	—
San Francisco	—	—
Seattle	—	—
Spokane	—	—
Syracuse	—	—
Tulsa	—	—



TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	19	27
Normale	14	26
Records	9 (1960)	31 (1973)

PRÉCIPITATIONS*	MIN	MAX
A 18 h hier	19	27
Normale	14	26
Records	9 (1960)	31 (1973)

Prévisions de la carte du temps à midi aujourd'hui

TEMP.	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	18	13h
Amsterdam	21	13h
Ankara	24	15h
Athènes	30	14h
Auckland	12	14h
Beyrouth	14	14h
Berlin	24	13h
Bonn	21	13h
Bruxelles	19	13h
Le Caire	34	14h
Casablanca	24	14h
Copenhague	22	13h
Dublin	15	13h
Genève	14	13h
Jérusalem	28	14h
Madrid	28	13h
Moscou	22	15h
New Delhi	35	17h
Nice	27	13h
Oslo	24	13h
Paris	20	13h
Rome	28	13h
Sofia	20	14h

286-1200

Appartements/logements à louer

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 3½, 4½, Concierge, 935-5321. 16-8-82

ADJACENT OUTRE-MONT, bas duplex 6½, chauffé, près Université de Montréal, \$700. 738-3651 après 5 h. 14-8-82

LACOMBE, près U. de M., grand 6½, 3 c., 1½ s., cuisine incluse, libre immédiatement. \$800/chauffé. 738-4828, 731-2014. 13-8-82

BEAUBIEN EST 2685, chauffé, grand 5½ fermé, 24, logis seul presque neuf, sorties laveuse-sécheuse, vaisselle, hangar, lingerie, dépenses, planchers chêne, galerie 28 x 10, septembre. \$432. 334-3933. 1-9-82

Bureaux à louer

DANS LES POPULAIRES GALERIES DE LA PLACE D'ARMES. 1 SEUL BUREAU À LOUER (30X60 env.). — Enormes colonnes de bois. — Chaleureux murs de brique. — Ambiance fantastique. — Occupé par des professionnels importants depuis prestigieuses rénovations. 844-4427. 12-8-82

Appartements/logements à louer

N.D.G. superbe duplex, Oxford près Monkland, foyer, boiserie chêne, vitrage plombé, cuisine équipée, garage, bas 6½, haut 7½, \$850 chacun, non-chauffé. Libre septembre. 487-6858, 285-8171. 16-8-82

N.D.G., bas duplex, grand 5½, foyer, sous-sol, jardin, peint, planchers refaits. \$500, non chauffé. 487-4453. 12-8-82

C.D.N., Lacombe, près HEC — U. de M. S/S duplex, entrées indépendantes, meublé, 2 chambres fermées, cuisinette/douche \$250/mois. Chauffage électrique inclus. Libre 1er septembre. Jour: 376-3253, soir: 341-6196. 16-8-82

ADJACENT OUTRE-MONT, bas duplex 6½, chauffé, près Université de Montréal, \$700. 738-3651 après 5 h. 14-8-82

PLATEAU MONT-ROYAL, 4½, chauffé, \$225. 524-2095. 12-8-82

ANJOU face parc, luxueux bas duplex 5½, tapis n/m, cuisinette équipée, s/s fini, s. lavage, garage, cour, système chauffage électrique. \$25/mois non-chauffé. 353-8822. 13-8-82

N.D.G., Brodeur, 7½, haut duplex, près métro, redécoré, boiserie, foyer, impeccable. \$550. 486-8350. 12-8-82

VIEUX-MONTREAL, luxueux étage, 5½, 2 chambres, avec terrasse et grand balcon, foyer, poitrains apparents, interphone, cable vision, appareils ménagers fournis, taxes payées. 282-0429. 12-8-82

N.D.G., duplex 1er plancher 5½ et sous-sol pour 1er septembre. 4841 Patricia près Montréal-ouest. Nouvelle décoration, foyer, cuisinette, réfrigérateur, lave-vaisselle, sous-sol: atelier, bureau, et s. de lavage. Terrain closé, jardin, stationnement, face à parc, \$560, non chauffé. 486-3270, 351-9246. 16-8-82

CARRÉ ST-LOUIS, 5 pièces, non-chauffé, 1er août, \$500. Pour personnes tranquilles, références exigées. 845-4837 J.N.O.

5½, Édouard Montpetit, chauffé, spacieux, impeccable, 1er septembre, \$525. 389-2125, 526-2123. 16-8-82

Appartements/logements à louer

N.D.G., MAGNIFIQUE cottage, octobre 82 à juin 83, meublé, près métro, \$1050/mois. Après 18h: 486-7194. 12-8-82

Occasions d'affaires

DISTRIBUTEUR de produits pharmaceutiques, territoire exclusif, investissement \$1000 à \$5000 env. Int.: 521-1151. 13-8-82.

Offres d'emploi

Maison de diffusion et d'édition artistiques italienne depuis plus de 30 ans, requiert un représentant salarié bilingue. 354-6580 entre 9h et 11h AM. J.N.O.

DIRECTEUR du tirage. Nouveau journal d'informations politiques et culturelles destiné à la francophonie nationale et internationale. Offre excellente. Opportunité d'avancer. Au bon candidat toutes les possibilités sont offertes. Emploi immédiat. Appeler entre 13 et 17 h. 671-5790. 12-8-82

Secrétaire Réceptionniste

Demandée pour cabinet d'expert-comptable. Dactylo soignée et précise requise, bilingue, devra répondre au téléphone et recevoir la clientèle. Travail général de bureau, aimant les chiffres. Expérience en comptabilité un atout. Poste permanent. Possibilité d'avancement. Salaire à discuter selon compétence. Si le poste vous intéresse, veuillez communiquer à: 849-2238 pour rendez-vous. 11-8-82

Contrôleur Bilingue

demandé pour compagnie située à LaSalle. Expérience requise. Pour tenir la comptabilité de 3 livres différents et la préparation de bilans financiers internes. Salaire selon qualifications. Toute réponse sera confidentielle. S.V.P. envoyez curriculum vitae à: CONTRÔLEUR C.P. 71, Station 5 Montréal, H4E 4H4. 12-8-82

Propriétés à vendre

N.D.G. — VENDOME, grande résidence de 9 pièces + sous-sol fini. Plancher et boiserie en chêne, vitres plombées, foyer, Garage. Doit vendre. Françoise Bilaud, 934-1818, 482-1143. Montréal Trust Courtier. 10-8-82

VILLE MONT-ROYAL, vente privée, cottage détaché, condition impeccable, 4 + 1 chambres à coucher, 2½ salles de bain, sous-sol récemment fini, prix demandé \$199,000. Agent s.v. s'abstenir. Pour rendez-vous 279-4959. 11-8-82

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

1—Avec fureur.
2—Précédemment. — Fruit à pulpe sucrée et savoureuse.
3—Ravager. — Convenu.
4—Interjection servant d'appel téléphonique. — Manque de force.
5—Venu au monde. — Poser des mines. — Mèche de cheveux rebelle.
6—Grande-Bretagne. — Orne d'armoiries.
7—Elle fait fonctionner des appareils.
8—Relatif à la Lune. — Américain.
9—Arbre de. — prêts temporels. — Tiens. — le néant.
10—le de l'Atlantique. — Chemin de halage. — Câble attaché à un objet immergé et tenu à la surface par une bouée.
11—Individu. — Ouvre le ventre.
12—Non scientifique du saint-pierre. — Recherche. — Bismuth.

Verticalement

1—Dansez la farandole.
2—Lutte. — Qualité de ce qui est pur.

Solution d'hier

1—ASTRONOME
2—ASTRONOME
3—ASTRONOME
4—ASTRONOME
5—ASTRONOME
6—ASTRONOME
7—ASTRONOME
8—ASTRONOME
9—ASTRONOME
10—ASTRONOME
11—ASTRONOME
12—ASTRONOME

Monsieur Baignoire

Réaménage sur place baignoires, lavabos, tuiles à la couleur désirée.

Estimation 336-1133

980 Orléans, Ville St-Laurent 11-8-82

Arrière fera une promenade de santé demain à 10h au Jacques-Cartier. 11-8-82

Maisons à louer

N.D.G., MAGNIFIQUE cottage, octobre 82 à juin 83, meublé, près métro, \$1050/mois. Après 18h: 486-7194. 12-8-82

Occasions d'affaires

DISTRIBUTEUR de produits pharmaceutiques, territoire exclusif, investissement \$1000 à \$5000 env. Int.: 521-1151. 13

au jour le jour

■ Avenir assuré

Les 55 usines québécoises de pâtes et papiers fonctionneront à un rythme soutenu au cours des trois prochaines années, indique une étude de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers. Effectuée à la fin de 1981, l'étude prévoit entre autres que la production de papier-journal passera de 4,4 à 4,6 millions de tonnes en 1984 en raison de la modernisation des équipements. Une condition toutefois: que la récession n'empêche pas les projets d'investissements annoncés de se réaliser...

■ Donohue résiste

Malgré une baisse de ses bénéfices, la compagnie Donohue Inc. traverse la récession sans trop de problèmes. Le producteur forestier de Québec, filiale de la Société Générale de Financement, a enregistré un profit de \$3,2 millions au deuxième trimestre, soit \$3 millions de moins que durant la même période en 1981. Ses ventes ont grimpé de \$76,5 à \$83,2 millions.

■ SOQUEM rentable

Un fléchissement du prix de l'or et l'augmentation des frais d'exploitation de la mine Doyon ont entraîné une baisse de \$1,2 million du profit net de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) au premier trimestre. Le bénéfice a reculé à \$2,9 millions. La direction de SOQUEM se dit satisfaite de la bonne marche de ses activités.

■ Le bâtiment dégringole

C'est le marasme dans l'industrie de la construction résidentielle. Au cours du premier semestre, les mises en chantier au pays n'ont atteint que 31,358 unités, comparativement à 60,652 en 1981. La valeur de la construction a chuté de 31%, tombant de \$12,7 à \$8,8 milliards. Au Québec, la valeur a diminué de 28% à \$1,2 milliard. Malgré ces baisses, les constructeurs espèrent toujours construire 180,000 logements en 1982 en raison du nouveau programme d'aide à l'habitation, annoncé dans le budget fédéral de juin.

■ En raccourci

Hydro-Québec vient d'accorder un contrat de \$23,7 millions à CAE Electronique, de Montréal, pour la fabrication de systèmes de contrôle informatisés destinés à neuf de ses centres d'exploitation régionaux... Air Canada emprunte \$51 millions sur le marché européen à un taux de 9% sur 10 ans. Cette émission représente 13% des \$387 millions que la compagnie a prévu dépenser en 1982 pour financer son programme de renouvellement d'avions... Les profits de Canada Ciment Lafarge ont fléchi de \$12,5 à \$2,9 millions au deuxième trimestre par rapport à la même période l'an dernier... La coopérative de pêche National Sea Products, de Halifax, a fait un profit de \$2,6 millions au premier semestre. Les Pêcheurs Unis ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes... Le nombre de concessionnaires vendant des voitures fabriquées par les cinq premiers manufacturiers américains a diminué de 556 au premier semestre. Il en reste encore 21,124... La compagnie CIL, de Toronto, a reçu le feu vert de l'Agence d'examen de l'investissement étranger pour acquérir deux fabricants de boue de forage de Calgary. National Mud Laboratories et Canadian Mud Lab Chemical Manufacturing. La boue de forage est utilisée autour de la mèche de forage pour contenir la pression exercée par le gaz ou le pétrole que renferme le sous-sol... Un syndicat s'occupe maintenant des affaires de la pétrolière Blake Resources, de Calgary. La compagnie s'est entendue avec la Banque Royale pour refinancer sa dette de \$50 millions... Shackleton Petroleum, de Calgary, a acquis la compagnie américaine Europa Petroleum.

André Bouthillier

275 emplois à Shawinigan
L'usine Gulf est sauvée

par André Bouthillier

En déboursant la somme de \$1 million, quatre hommes d'affaires québécois ont assuré hier la survie de deux usines de Shawinigan: l'usine d'acétylène de Gulf et l'usine de solvants de C-I-L. Au total,

ce sauvetage de dernière minute permettra de conserver environ 275 des 380 emplois en jeu.

Après 10 jours d'intenses négociations, un groupe d'investisseurs du Québec a en effet conclu un accord d'achat avec la multinationale Gulf

qui avait annoncé le printemps dernier son intention de fermer son usine d'acétylène, le 30 septembre. La fermeture de ces installations aurait aussi entraîné la mort de l'usine de solvants de C-I-L (75 employés) dont le fonctionnement dépend de son approvisionnement en gaz acétylène chez sa voisine Gulf.

Les quatre investisseurs sont: Me Pierre Deschênes, de la firme d'avocats Deschênes, Pronovost et Garceau, de Shawinigan; MM. Laurent et Dominique Dery, propriétaires de la firme de construction L.J. Dery, de Hull; et M. Claude Gauthier, vice-président et directeur général de Trans-Elect, une firme de Montréal spécialisée dans la fabrication de lignes à haute tension. M. Gauthier est originaire de Grand-Mère.

En retour de leur mise de fonds de \$1 million, les quatre hommes ont reçu une subvention de \$3 millions du gouvernement fédéral et une autre de \$1 million du gouvernement québécois. Le montant de la vente s'élève donc à \$5 millions.

Les deux niveaux de gouvernement avaient offert leur aide financière lorsqu'un premier groupe d'acheteurs québécois — MM. Rosaire et Claude Juneau et Yvon Genest, de Shawinigan — eût soumis une offre. Mais leur mise de fonds de \$300,000 avait été jugée insuffisante par le gouvernement fédéral.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier à Grand-Mère, Me Deschênes a prédit que l'usine Gulf redeviendrait rentable en 1984. En cinq ans, l'ancien actif de la pétrolière torontoise a accumulé un déficit de \$25 millions, a-t-il précisé.

«C'est un gros défi. Mais

nous allons prouver que des propriétaires québécois sont capables de faire mieux qu'une multinationale étrangère», a-t-il déclaré au DEVOIR.

L'usine d'acétylène de Gulf employait 309 employés. Une entente sera négociée avec le syndicat pour réduire le nombre à 170 ou 175. Les actifs acquis comprennent également une carrière de calcaire à Bedford, près de Saint-Jean d'Iberville. Environ 25 personnes y conserveront leur emploi.

100,000 mises à pied en Allemagne?
Telefunken (Olympia) en faillite

par Michel Nadeau

L'Allemagne de l'Ouest a connu, hier, la plus spectaculaire faillite de son histoire avec la décision de la direction de A.E.G.-Telefunken d'abandonner le combat pour la survie du deuxième groupe allemand en importance dans le secteur électronique.

Cet empire industriel, installé surtout à Francfort, sera démembré au cours des prochains mois afin de rembourser les créanciers dont un consortium de 24 banques allemandes.

À Montréal, les consommateurs ne seront pas touchés par l'arrêt des activités de Telefunken. Un des responsables de la maison de distribution des produits Telefunken, M. Fred Line, a déclaré au DEVOIR: «Nous continuerons de remplir les engagements liés aux garanties des produits Telefunken. Il n'y a rien de changé ici puisque nous ne sommes qu'une firme de distribution.»

Le groupe Telefunken avait établi en Ontario deux filiales employant une trentaine de personnes dans la distribution et la réparation: Bayly Engineering Ltd et Olympia Business Machines.

Les activités de Telefunken s'étendaient à plusieurs domaines dans les industries de pointe: turbines, équipement de télécommunications, composants électroniques, appareils électro-ménagers, équipements de bureau (sous la marque Olympia)...

Mais depuis 1974, l'entreprise n'a jamais montré de profit sauf en 1976.

Telefunken employait quelque 120,000 personnes dont 80% en Allemagne de l'Ouest. Les pertes ont commencé, à

Bons résultats de
Fiducie du Québec

Fiducie du Québec est devenue une des rares institutions fiduciaires au Canada à annoncer une hausse de ses profits qui, au deuxième trimestre, ont été de \$321,000. Cette amélioration provient d'un contrôle des coûts au niveau de 15%. Le «trust» des Caisses pop a prévu des pertes de \$145,000 pour de mauvais prêts hypothécaires contre \$113,000 au premier trimestre.

En raison de la faible demande de crédit hypothé-

caire, l'actif ne monte que de 9% pour s'établir à \$681 millions.

Les \$8,5 millions de billets en sous-ordre achetés par les institutions du Mouvement Desjardins ont rapporté un taux annuel de 18% note le président, M. Hervé Hébert. Il n'est pas question pour le moment de dividende sur les \$20 millions investis en capital-actions par les membres du mouvement coopératif.

l'institution se dit en mesure d'absorber les pertes.

Un syndicat verra à la liquidation des différentes filiales du groupe. Les créanciers peuvent compter recevoir environ 40% de ce qui est dû.

L'Allemagne de l'Ouest connaît présentement la plus importante vague de faillites depuis la IIe guerre mondiale. Le nombre de compagnies ayant déposé leur bilan a fait un bond de 50% au cours du premier semestre par rapport aux six premiers mois de 1981.

Une grève réduit le
déficit de Gaz Métro

Gaz Métropolitain a enregistré une perte de \$3,7 millions au cours des trois derniers mois en raison d'une forte concurrence de la part des distributeurs d'huile à chauffage et de la baisse de la demande des utilisateurs industriels de gaz naturel. Le déficit aurait été beaucoup plus élevé si la compagnie avait eu à payer, durant cette saison creuse, ses 535 employés qui étaient engagés dans un conflit de travail qui s'est terminé le 25 juin dernier.

Cette piètre performance n'empêche pas la firme montréalaise d'afficher des bénéfices semestriels deux fois plus élevés que ceux obtenus pour les six premiers mois de 1981 soit \$15,2 millions contre \$6,4 millions.

Le premier trimestre de 1982 a laissé des profits sans précédent de \$19 millions. Cette rentabilité provient par la générosité de la Régie des services publics qui a autorisé l'entreprise à toucher un rendement de 18½% sur son capital-actions. C'est le taux le plus élevé jamais accordé par un organisme de réglementation au Canada. «Les résultats à ce jour confirment la possibilité qu'a la compagnie d'atteindre son objectif de rendement pour l'exercice financier 1982.» note le rapport trimestriel.

La Régie est dirigée par M. Bernard Cloutier, un ancien président de SOQUIP qui est aujourd'hui avec la Caisse de dépôt, l'actionnaire dominant dans Gaz Métro.

Les ventes de Gaz naturel ont été inférieures de 2% durant les six premiers mois de 1982. Cette chute provient essentiellement de la demande industrielle puisque les commerces et résidences montrent des hausses de 19%. Les actions s'échangent actuellement autour de \$5,38 à la Bourse, une tranche de 8,2 millions d'actions ont été émises le mois dernier au prix de \$5,50. Le dividende annuel annoncé est de 56 cents.

Consortium en Nouvelle-Écosse

HALIFAX (PC) — Un consortium canadien entreprendra un vaste programme d'exploration pétrolière de \$500 millions au large de la Nouvelle-Écosse, au nord de Sable Island, ont annoncé, vendredi, les gouvernements fédéral et provincial.

Le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, et le premier ministre de Nouvelle-Écosse John Buchanan ont dit qu'ils avaient négocié le programme de forage avec Husky Oil, Bow Valley Industries et Petro-Canada.

Le CN est rentable
Pertes pour CP Air

Au premier semestre, la compagnie CP Air a enregistré la pire performance des filiales des deux principales sociétés de transport au pays, indiquent les rapports semestriels du Canadien Pacifique et du Canadien National publiés simultanément hier.

Le rapport du Canadien National annonce d'autre part que cette société de la Couronne est redevenue rentable au deuxième trimestre après avoir connu la pire déficit de son histoire au premier trimestre. Le bénéfice a atteint \$30,9 millions comparativement à une perte de \$67 millions. Pour le semestre, le déficit s'élève donc à \$36,1 millions.

Le redressement du CN au deuxième trimestre s'explique par une hausse de \$30,6 millions des subventions fédérales accordées au titre des services ferroviaires et par un meilleur contrôle des dépenses (quelques milliers de mises à pied).

La situation du Canadien Pacifique est plus enviable bien que son bénéfice ait fléchi de 46,7% au deuxième trimestre, passant de \$119,6 à \$63,7 millions. Au cours des six premiers mois, la plus grosse compagnie canadienne a accumulé un profit de \$110,6 millions, une baisse de \$143

millions sur la même période en 1981.

La diminution du bénéfice du CP est d'abord attribuable à la piètre performance de CP Air, qui a subi une perte de \$9,4 millions au deuxième trimestre, soit environ \$3 millions de plus qu'au même trimestre de 1981. Au premier semestre, le déficit de la compagnie aérienne s'élève à \$30,3 millions, une hausse de presque \$15 millions sur la période correspondante de l'an dernier.

Les résultats du deuxième trimestre du CP montrent en outre un déficit de \$1,1 million chez sa filiale CP telecommunications, peu habituée à enregistrer un bilan négatif. Au cours de la même période, Communications CN a fait grimper son bénéfice de \$6,9 à \$7,2 millions.

Les filiales ferroviaires des deux sociétés ont inscrit des bénéfices en baisse au deuxième trimestre par rapport au deuxième trimestre de 1981. Le profit net du CN Rail tombe de \$84,7 à \$32,2 millions. Le CN Rail termine le premier semestre avec une perte de \$2,5 millions. Quant au CP Rail, le bénéfice net fléchit de \$35,8 à \$25,3 millions. Au premier semestre, la baisse est de \$74,7 à \$39,2 millions. A.B.

Pertes importantes pour Rogers

Alourdie par des frais d'intérêt qui ont atteint \$43,6 millions au cours des neuf premiers mois, la société Rogers Cablestems a perdu un peu plus de \$5 millions depuis le début de l'exercice financier. Les résultats des trois premiers trimestres montrent que la firme contrôlée par M. Ted Rogers a haussé ses revenus de plus de 100% avec l'acquisition d'une participation dans Rogers UA Cablestems, aux États-Unis. Le chiffre d'affaires a grimpé de \$80,7 millions à \$167,2 millions.

La rentabilité n'a pas suivi et les opéra-

tions ont laissé des pertes de \$5,063,000 contre un profit de \$4,8 millions pour les trois premiers trimestres de 1981. Un gain comptable a réduit le profit net le déficit à \$2,2 millions ou 25 cents par action.

Les actions de la plus grande compagnie de câblodistribution au Canada se transigent présentement à leur plancher soit \$5,25.

Cette semaine, Cablevision Nationale dévoilait également des résultats à peu près comptables soit une perte de \$866,000 pour des revenus d'environ \$37 millions.

L'impôt et le troc

Le troc, première monnaie d'échange, n'est jamais complètement disparu. Le système monétaire en est une forme par laquelle l'on échange une certaine quantité de papier-monnaie contre des biens ou des services. Il semble que la mode rétro tend à ramener le troc sous sa forme pure. Le petit Robert définit le troc en ces termes:

«Échange direct d'un bien contre un autre... Système économique primitif, excluant l'emploi de monnaie.»

Le troc consiste en fait à échanger un bien contre un autre bien. L'écolier qui échange une pomme contre une banane se livre au troc. De même, le plombier qui répare l'évier du médecin en échange d'une consultation médicale, effectue un troc. Le ministère du Revenu na-

droit fiscalité
par
Guy Vincent

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Guy Vincent est associé chez Maheu Noisieux, comptables agréés.

tional semble concerné par cette reprise du troc puisqu'il vient de publier un bulletin d'interprétation (IT-490) traitant des conséquences fiscales du troc. Le Ministère justifie la publication de ce bulletin d'interprétation par le fait que «dernièrement... la pratique du troc de marchandise et de services est devenue un système commercial sophistiqué et informatisé dont la prolifération se fait par des franchises, des clubs privés de troc ou des unités de crédit qui ont une valeur unitaire monétaire théorique deviennent un outil d'échange.»

Le Ministère semble craindre que les membres de ces clubs privés de troc oublient de considérer dans leur revenu, les transactions effectuées au moyen de troc. Le Ministère estime en effet que le troc peut donner lieu à des transactions ayant une incidence fiscale soit à titre de revenus ou de dépenses admissibles à l'encontre du revenu, soit à titre de transactions de nature capitale donnant lieu à un gain ou une perte en capital.

Les circonstances particulières à chaque cas servent à déterminer si la transaction aura une incidence fiscale ou non. À cet effet, il faut tenir compte, entre autres, de la na-

ture des biens et de la situation des personnes qui troquent, tout comme s'il s'agissait d'une transaction en argent.

Certaines transactions sont facilement identifiables à titre de revenu. Il en est ainsi lorsque les services échangés par le contribuable sont les mêmes que les services qu'il rend normalement dans son entreprise ou lorsque les marchandises échangées sont les mêmes que celles normalement vendues par le contribuable. L'électricien qui accepte de faire les installations électriques d'un agriculteur en échange d'un lopin de terre, devrait inclure la valeur de ces travaux dans le calcul de son revenu. Il réajusterait ainsi un revenu d'entreprise. De l'autre côté, l'agriculteur qui s'est ainsi départi d'une partie de ses actifs en paiement des travaux effectués, peut très bien, pour sa part, avoir réalisé un gain en capital, suite à cette transaction. Si l'agriculteur avait payé au moyen d'un boeuf de son troupeau, le revenu serait alors un revenu d'entreprise puisqu'il s'agit de l'entreprise du contribuable.

À l'autre extrême, se trouvent les situations qui sont clairement de nature personnelle et ne sauraient générer un revenu. Ainsi, un contribuable qui est un employé et qui rend une aide occasionnelle à un ami ou à un voisin, ne serait pas imposable. Cependant, si le même contribuable prend l'habitude d'offrir des services pour de l'argent ou comme objet de troc, il risque de générer des transactions imposables. Tout comme lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a un gain en capital ou revenu d'entreprise, en matière de troc, ce n'est pas l'occasion mais la répétition qui fait le laron.

Entre ces deux extrêmes, se trouvent une multitude de situations où s'entremêlent les transactions de nature personnelle et d'affaires et où il n'est pas facile d'établir s'il y a une incidence fiscale ou non. Il y a également de nombreuses situations où il peut être difficile d'établir la valeur à attribuer au troc. Dans ces situations, le Ministère utilisera les mêmes procédés que pour toute autre transaction. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de lien de dépendance entre les parties, le Ministère estime que la valeur convenue entre les parties est la véritable valeur du troc puisqu'il est de l'essence même du troc que chacun y trouve son compte. Il est en effet raisonnable de

considérer que chaque partie au troc estime que le bien ou le service qu'il reçoit a une valeur au moins égale au bien ou au service qu'il échange, sans quoi, il n'y aurait pas d'échange réalisé. Lorsqu'il y a un lien de dépendance entre les parties impliquées, les dispositions de l'article 69 de la Loi de l'impôt sur le revenu s'appliqueraient alors à la transaction pour assurer que les échanges se fassent à la juste valeur marchande.

Des problèmes d'évaluation de la valeur des biens peuvent également se présenter. Il peut être difficile d'établir la valeur des biens transférés. Lorsque les marchandises ou les biens cédés ne peuvent facilement être évalués mais que les marchandises ou les biens reçus peuvent l'être et qu'il n'y a pas de lien de dépendance entre les parties, le Ministère acceptera habituellement la valeur des biens reçus comme prix conclu pour la transaction. Ainsi, en repre-

nant l'exemple précédent de l'électricien qui échange ses services contre un lopin de terre, il peut être difficile d'établir la valeur du lopin de terre mais relativement facile d'estimer la valeur des travaux effectués de sorte que cette valeur serait acceptée par le Ministère comme prix de vente du lopin de terre. Toute personne se livrant au troc serait bien avisée de s'informer des conséquences fiscales de ses transactions afin de ne pas omettre de déclarer un revenu imposable et ainsi s'attirer les foudres du Ministère sous forme de pénalité pour impôts éludés.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Ce recueil est disponible auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 1455 rue Peel, bureau X-24, Montréal, Québec H3A 1T5, au coût de 8,00\$ plus 1,00\$ de frais d'envoi. Téléphone: (514) 843-8837.

Imasco Limitée

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration d'Imasco Limitée a déclaré les dividendes suivants:

DIVIDENDE NO 343
Dividende trimestriel, actions ordinaires 40¢ par action

DIVIDENDE NO 6
Dividende trimestriel, cumulatif, actions privilégiées, convertibles et rachetables - Série B 76.5¢ par action

DIVIDENDE NO 141
Dividende semestriel, cumulatif de 6%, actions privilégiées 14.6¢ par action

Les dividendes seront payés le 30 septembre 1982 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 27 août 1982.

Les dividendes sont payables en espèces ou sous forme d'actions ordinaires de la Société aux actionnaires qui ont choisi d'adhérer aux régimes de dividendes-actions.

Par ordre du Conseil,
Paul K. Ryan, F.C.I.S.
Vice-président et secrétaire
Montréal, Québec, le 4 août 1982.

STEINBERG INC.

Avis de Dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de trente-cinq cents (35¢) l'action sur les actions ordinaires et de classe "A", en circulation, de la compagnie a été déclaré, payable le 2e jour du mois de septembre 1982, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 19e jour du mois d'août 1982.

Par ordre du Conseil d'Administration
JAMES N. DOYLE
Vice-Président Exécutif
Affaires juridiques & institutionnelles

Montréal, le 2 août 1982.

BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
COURTIERS D'ASSURANCES
10,000, RUE LAJEUNESSE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL. 384-7950

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR

Une «Maison hantée» sauvée par Sophie Clément

par Robert Lévesque

La Maison hantée, une comédie d'Yvon Brochu mise en scène par Georges Carrière. Avec Sophie Clément, Aubert Pallascio, Monique Aubry, Mireille Thibault et Georges Carrière. Au Théâtre des Marguerites, à Trois-Rivières.

À Trois-Rivières, Georges Carrière, qui dirige le Théâtre des Marguerites depuis 16 ans, a compris depuis longtemps que le principal atout d'une production est son efficacité à déclencher des rires. Peu importe que l'intrigue dramatique soit minimale ou entortillée. Le rire est à l'aune de la réussite. À chaque été, montre en main, Carrière compte ses rires et vous en fait le total comme un maraîcher vous parle de ses plants de tomates.

Cet été 82, la récolte est plutôt bonne. On rit effectivement

ment beaucoup à cette Maison hantée dans laquelle Sophie Clément se démène fougueusement avec ses fantômes. La réussite de la soirée revient en premier lieu à cette comédienne aux dons comiques évidents, confirmés depuis longtemps, et qui prouve qu'elle peut porter une pièce sur ses épaules.

C'est effectivement ce que Sophie Clément fait cet été aux Marguerites, parce que, sans sa présence constamment crédible et d'une belle intelligence, la pièce d'Yvon Brochu souffrirait d'un manque d'intérêt en assez peu de temps. Centrée sur le personnage de Mireille, une jeune comédienne de Montréal ayant joué avec une copine une maison «hantée» en Gaspésie, la pièce de Brochu est de celles qui valent ce que vaut le comédien

qui la défend. Sophie Clément sauve la pièce.

Si ce n'était de sa maîtrise dans les cris et les roulements de voix, où elle sait jusqu'à aller pour déformer un rire, de son habileté à réussir des gloussements de peur retenus, de sa façon de trépaner d'impatience comme quelqu'un d'aussi contrarié qu'impuissant, et de sa souplesse à passer de la moue exagérée au point des yeux rieurs au sourire contraint où voguent des yeux tristes, bref si ce n'était de sa «présence», la pièce d'Yvon Brochu, sans Sophie Clément, ne suffirait pas à retenir l'attention, et l'intrigue plutôt simpliste laisserait vite.

Mais il faut reconnaître à l'auteur un certain don pour les réparties qui donne à la pièce un rythme assez vif rompant agréablement avec l'ha-

bituelle complaisance du théâtre québécois (d'été) où chaque auteur se croit obligé de tout répéter trois fois ce qui serait important que tout le monde retiennent. L'écriture d'Yvon Brochu est plus saccadée et, s'il arrive à construire des intrigues plus habiles, au ton plus imaginaire, son théâtre sera plus qu'efficace, il sera intéressant.

Pour l'instant, il a su jouer avec les clichés d'usage pour «maisons hantées» sans trop s'y noyer et sans ennuyer. C'est déjà beaucoup. Là où sa pièce est faible, et serait ratée si ce n'était du sauvetage effectué par Sophie Clément, c'est dans la progression du suspense. Elle est entièrement laissée à certains trucs (une chaise qui tombe) et rien dans l'écriture ne sert à créer la tension nécessaire à l'artifice. Chaque personnage secondaire passe à tour de rôle sans vraiment nourrir l'action.

Et la fin (où l'on apprend la vérité sur la maison «hantée») est décidément manipulée avec de trop grosses ficelles.

Mais, ceci étant dit, l'on rit souvent, et c'est déjà ça. Entourant Sophie Clément, Aubert Pallascio, Monique Aubry et Mireille Thibault se débrouillent assez bien sans toutefois avoir l'aplomb de la protagoniste. En jouant quatre personnages, Pallascio n'arrive pas à se renouveler suffisamment. Monique Aubry, qui s'est fait connaître à la télévision, semble très peu à l'aise sur une scène, et Mireille Thibault manque également d'assurance. Et puis, bien sûr, Georges Carrière fait une apparition applaudie en notaire corse qui se prend pour Vigneault. Mais, lors du salut de la fin, l'ovation spontanée et formidable qui marque l'entrée en scène de Sophie Clément est éloquent. Le public l'a aimée.



L'équipe de «La Maison hantée»: Sophie Clément, Monique Aubry, Mireille Thibault, Aubert Pallascio et Georges Carrière.

par Jean Basile

Bon an mal an, Télé-Métropole réussit à maintenir vivantes et intéressantes certaines de ces émissions. Bon dimanche (les dimanches à midi) fait partie de ces réussites. Mais Alain Montpetit est parti. Suzanne Lévesque le remplace. Elle s'acquiesce à merveille de sa tâche et réussit même à donner à cette émission déjà vieille un ton et surtout un humour très sympathique. Elle pose souvent les bonnes questions, a le regard vif et sait user de l'ironie avec habileté. Sans que la formule éprouvée change, le ton lui, est différent, plus adulte peut-être, moins «boogaloo» que ne l'était celui de son prédécesseur. Une excellente initiative.

Canal 10 également, on peut regarder avec intérêt *Société 82* (les dimanches à 21 h 30) qu'anime avec compétence Jacques Morency, l'un des spécialistes des affaires publiques à Télé-Métropole. L'invité de ce dimanche soir était le producteur de cinéma Denis Héroux à qui l'on doit notamment *Les Plouffe*, *Atlantic City* et *Quest for Fire*, trois succès remarqua-

télévision

bles qui justifient ses opinions. C'est un personnage carré, qui ne se paie pas de mots et s'il doit faire rager les cinéastes-auteurs, le moins affiche-t-il des opinions fort claires sur le cinéma en tant qu'art populaire de divertissement.

À Radio-Canada, la cinquième partie de la série *Les Grandes Aventures de l'Himalaya* était des plus intéressantes. Il s'agissait de nous présenter les quelques rares femmes qui se sont attaquées aux grands sommets, dont celui de l'Everest. On veut voir le grand alpinisme comme une forme d'art pur et détaché des contingences terrestres. Soyons rassurés! Il n'en est rien. Là aussi gît l'envie et la petitesse. Il semble bien, de surcroît, que nos merveilleux alpinistes, ces modèles de courage et de dévouement, soient aussi chauvins-mâles que leurs pauvres confrères moins doués pour l'escalade.

Il y avait aussi un document fascinant en provenance de la



Suzanne Lévesque, animatrice de l'émission «Bon dimanche» à Télé-Métropole.

Chine maoïste. Conquérir l'Everest pour le Parti en brandissant le Petit Livre rouge, voilà qui est inattendu! Et pourtant cela est vrai, si l'on en juge par ce documentaire ronflant. Combien plus sage nous apparaît le commentaire tout simple d'une jeune alpiniste japonaise: «Je l'ai fait pour me faire plaisir», a-t-elle dit dans un sourire.

Vendredi dernier, dans le cadre de *La Télévision des autres* (Radio-Canada, 21 h 30), on présentait un document sur les effets rétroactifs de la bombe atomique. Le documentaire, tourné au Japon dans une famille qui a connu les affres de Hiroshima, était naturellement éprouvant mais tout à fait opportun puisqu'on marquait de cette façon l'anniversaire du largage de la bombe sur la ville nipponne.

Radio-Canada vient également de publier un rapport détaillé sur la présence des femmes dans les émissions présentées à son écran. Le résultat de la recherche montre que l'image de la femme a évolué à la télévision mais d'une façon peu convaincante, notamment dans les séries dramatiques, où elle est représentée dans des emplois subordonnés et dans certains secteurs très spécifiques du monde du travail.

Les recherches sont contenues dans un cahier que l'on peut se procurer en s'adressant au Centre d'information de Radio-Canada, case postale 8478, Ottawa K1G 3J5.

«Fitzcaraldo» sera au FFM malgré tout

Contrairement à un communément émis hier par les Films Mutuels, les films *Fitzcaraldo* et *Harlequin*, qui lui détiennent les droits de distribution pour le Québec, seront présentés au Festival des films du monde de Montréal. C'est ce qu'a confirmé au DEVOIR le président du festival, M. Serge Losique.

Ce dernier a en effet conclu depuis un certain temps des accords avec les producteurs de ces films. Ceux-ci peuvent, dans le cas d'événements culturels à but non lucratif, fournir une autre copie de film.

Fitzcaraldo, le dernier film de Werner Herzog mentionné en scène Klaus Kinski et Claudia Cardinale, fut au dire de plusieurs critiques, une des productions les plus fascinantes du Festival de Cannes 82.

TELEVISION

2 CBFT

- 10.10 Ouverture et horaire
- 10.15 En mouvement
- 10.30 Virginie
- 10.45 Les Floups
- 11.00 Magazine-Express
- 11.15 Les Floups
- 12.00 La vie secrète des animaux
- 12.25 Le téléjournal
- 12.30 Avis de recherche
- 13.00 Les nouvelles de l'actualité
- 13.30 Reflets d'un pays
- 14.30 Cinéma: «Le treizième caprice» (Francais 1967) — Drame psychologique réalisé par Roger Bouissout, avec Pierre Brice, Marie Laforêt et Pascale Prieur
- 16.00 A t're d'alle
- 16.10 Fifi Brindacier
- 16.20 Tê-5
- 17.00 «Les temps difficiles»: Feuilleton britannique réalisé par John Irvin, d'après le roman de Charles Dickens
- 18.00 Le soir
- 18.20 Nouvelles du sport
- 18.30 Rencontres: Inv. Raimundo Panikkar
- 19.00 Quincy
- 20.00 Les nouvelles de l'actualité
- 21.30 Les nouvelles de l'actualité
- 22.30 Les nouvelles de l'actualité
- 23.10 Les nouvelles de l'actualité
- 23.15 Ainsi va la vie
- 0.10 Cinéma: «Quant à la ville s'éveille» (Américain 1975) Drame policier réalisé et interprété par Pierre Grasset, avec Raymond Pellegriin, Marc Porel et Louis Velle
- 1.40 Fin des émissions

CINÉMA

- ASTRE I: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Le fantôme de Milburn» 19 h 30; «Chicanos» 21 h 15
- ASTRE II: «Conan le barbare» 21 h 15; «Le loup-garou de Londres» 19 h 30
- ASTRE III: «Chez Porky» 21 h 20; «L'oeil du témoin» 19 h 30
- ASTRE IV: 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — «A midsummer night sex comedy» 19 h 15; 21 h 15
- BERNARD I: 1280 St-Denis (288-2115) — «Bandits bandits» 13 h 10; 17 h 10; 19 h 10
- BERNARD II: «La maison du lac» 12 h 55; 15 h 10; 17 h 10; 19 h 10
- BERNARD III: «Arthur» 13 h 00; 14 h 55; 16 h 10; 18 h 10; 20 h 45
- BERNARD IV: «Les sous-doués en vacances» 12 h 10; 14 h 05; 16 h 10; 17 h 55; 19 h 55; 21 h 55
- BERNARD V: «Rien ne va plus» 13 h 00; 15 h 10; 17 h 10; 19 h 10; 21 h 00
- BIJOU: 5030 Papineau (527-9131) — «L'amour aux sports d'hiver» 12 h 15; 15 h 40; 18 h 20; 20 h 40; 21 h 40
- BOAVENTURE I: 1 Place Boaventure (861-2725) — «The best little whorehouse in Texas» 17 h 30; 19 h 30; 21 h 40
- BOAVENTURE II: «The thing» 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15
- BROSSARD I: Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5598) — «The best little whorehouse in Texas» 17 h 30; 19 h 35; 21 h 40
- BROSSARD II: «Arthur» 17 h 30; 19 h 30; 21 h 40
- BROSSARD III: «E.T. Extra-terrestriel» 17 h 30; 19 h 10; 21 h 20
- CHAMPLAIN I: 1815 St-Etienne (524-1885) — «The Chinois» 18 h 15; 21 h 40
- CHAMPLAIN II: «Le faucon» 19 h 55
- CHAMPLAIN III: «La guerre du feu» 19 h 25; 21 h 20
- CHATEAU I: 6956 St-Denis (271-1103) — «Forced vengeance» 13 h 20; 15 h 40; 18 h 40; 20 h 40; 21 h 40
- CHATEAU II: «Summer lovers» 12 h 30; 14 h 20; 16 h 10; 18 h 00; 19 h 50; 21 h 40
- CINÉMA DE MONTRÉAL I: 1584 St-Denis, Montréal (521-7870) — «La corvette rouge» 13 h 00; 15 h 30; 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30
- CINÉMA DE MONTRÉAL II: «2 super cowboys» 12 h 20; 14 h 00; 16 h 00; 18 h 00; 20 h 00; 22 h 00
- CINÉMA DE MONTRÉAL III: «Les sous-doués en vacances» 14 h 10; 17 h 50; 21 h 30
- CINÉMA DE PARIS: 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — «Things are tough all over» 13 h 30; 15 h 30; 17 h 30; 19 h 25; 21 h 20
- CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: 335 est, boul. de Maisonneuve (464-9763) — Chaplin à la Mutual: «One A.M.»; «The link»; «Easy

SUR SCÈNE

- ARENA MAURICE RICHARD: 2800 rue Viau (872-2440) Concert, mar. 20 h 15. Au pupitre: Jean-François Séguin. Soliste: Jean-François Séguin. Basse: Programme: Gounod, Bizet, Ravel, Beethoven, Schubert, Tchaikovsky, Klinka, Borodine
- CAFÉ MOLIERE: 1200 St-Hubert (844-7000) «J'opère le chat» coproduction d'Yves Poirier et de la Vitrine. Avec: Joséphine Gauthier, Marie-Denise Daudin, Véronique Plénette. Mise en scène: Monique Roy. Supplémentaires, du 11 au 29 août. Mar. à dim. 20 h 30
- CAFÉ NELLIGAN: 555 St-Denis, Dorchester 288-9535 — 273-7977 — Jérôme Langlois, pianiste. Lun. mar. 20 h 30 — «Femmes d'at-tente» — Pièces de Malou. Mar. à ven. 20 h 00. Jeudi au 29 août. «Pièces de Rite» — Texte et mise en scène: Charles Mignault. Mar. à dim. 22 h 00. 24 h 00. 24 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHURCH CATHEDRAL: 1440 Ave. Union (288-6421) — «Rolf Brecht, piano. Mar. 20 h 30. Œuvres de Beethoven, Brahms, Rachmaninov
- LES MUSIQUES: 1500 est, boul. de Maisonneuve (845-2456) (527-3401) — Don Menza et Sam Nott. Mar. 21 h 30. 23 h 00. 1 h 00
- CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 rue Saint-Denis (843-5384) — «Femmes d'at-tente» — Pièces de Malou. Mar. à ven. 20 h 00. Jeudi au 29 août. «Pièces de Rite» — Texte et mise en scène: Charles Mignault. Mar. à dim. 22 h 00. 24 h 00. 24 h 00. Jus- qu'au 28 août
- LAIR DU TEMPS: 191 ouest, St-Paul (842-2003) — Spectacles à 20 h 30. L'Ensemble de Wayne Smith. Jeudi, mercredi
- L'IMPRESA: 1000, rue Jacques-Cartier, 446 Place Jacques-Cartier, Montréal (878-9387) — Sem. 22 h 00; 24 h 00. Ven. sem. 22 h 00; 24 h 00; 1 h 30. Luba (groupe rock), jus- qu'au 16 août. Entrée libre
- LE ST-VINCENT: 410 rue St-Vincent, Vieux-Québec — Spectacles à 20 h 15. Mardi: Ri- chard Leroux, Réal et Dominique, mercredi: L'ÉPIQUE, Place Jacques-Cartier — The Dixie, du 11 au 15 août. Entrée libre
- OPÉRA SAINT-JOSEPH: 8000 Cham- pine (873-8211) — Jacques La- combe, organiste. Mar. 20 h 00. Œuvres de Bach, Reger, Messiaen, Durufle
- PLANETARIUM DOW: 1000 est, Jacques (872-4530) — «La lumière du cos- mos» mar. à jeu. 12 h 15; 21 h 30. Mar. 14 h 15; 16 h 30. Dim. 13 h 00. Jus- qu'au 5 septem- bre. Spectacles au laser, ven. 19 h 00; 20 h 15; 21 h 30; 22 h 45. Dim. 15 h 30; 16 h 45; 20 h 15; 21 h 30
- SALLE WILFRID-PELLETIER: Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche
- THÉÂTRE MAISONNEUVE: Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche
- VILLE DE MONTRÉAL: — Pour enfants. La routine présente: «Les puits et une nuit». Mar. 20 h 30 au Parc Jarry, Saint-Laurent et Jarry
- THÉÂTRE DE MARIONNETTES: — «L'oiseau vert» de l'opéra par la Banquette 13 h 30 au Parc Jarry, Saint-Laurent et Jarry
- VIEUX PORT: Place Jacques-Cartier (849-0035) — Petit Théâtre: «Un val en l'air» (métrage pour enfants). 15 h 00. Entrée libre. «La Tempête» de Shakespeare, par l'école Nationale de Théâtre, jus- qu'au 5 sept à 19 h 30
- LA GRANDE SCÈNE Chien Coré, Gary Buckton, jazz. Mar. 21 h 00
- THÉÂTRES D'ÉTÉ
- BATEAU THÉÂTRE L'ESCALA: Saint- Marc-sur-le-Richelieu, Transcendence 907-112 (584-2226) — «Léda ou le cheval qui rive» de Maysa Pelletier. Avec Denise Mo- relli, Mireille Lachapelle, Michel Daigle, Frédéric Bédard, Denis Roy et Janine St-On- ge. Mise en scène: Gilbert Lepage. Mar. à ven. 21 h 00. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route 255 entre St-Félix de Kinsey et Kinsey-Falls (819) 848-2818 — «Une fille dans la nuit» de J. Frisby avec Jacques Thie- rry, Laila Lofantini, Diane Robitaille, Armand Labelle, Jean Deschênes, Ronald Tremblay. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 19 h 00; 22 h 00. Jus- qu'au 28 août
- CHALET DE LA GRANDE COULEE: route

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que M. Henri-Louis Richard, domicilié à R.R. # 5, Lac Mégantic, Ch. Frontenac, s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis spécial d'une durée de 300 jours pour exécuter le transport de déchets solides dans la Région 05 pour l'exécution des contrats qu'il détient depuis plusieurs années avec des municipalités de la Région 05.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.

Première parution: 10 août 1982
Deuxième parution: 11 août 1982
BEAUBERT, PUZE, avocats.

PRENEZ avis que M. Simoneau Transport Enr. et Les Transports Inter-Cité Life (M-300001) introduiront devant la Commission des transports du Québec une requête pour permis spécial d'une durée de 364 jours afin d'autoriser M. Simoneau Transport Enr. à tirer les semi-remorques vides ou chargées de la requérante conjointe et ce en vertu des certificats détenus au permis du rouler.

Demande est aussi faite par le rouler dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention devant ladite Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution du présent avis.

Gilbert G. Bériault
Première parution le 9 août 1982
Deuxième parution le 10 août 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-030834-829
DAME PAULETTE BRUNELLE, ménagère, domiciliée à résident au 20, rue du Rhin, App. 209, St-Lambert, Québec.

Partie demanderesse
-vs-
DAME DANIELLE IMBAILT, de lieux inconnus, autrefois domiciliée et résident au 100, François, App. 609, Ile des Soeurs, Québec.

ORDONNANCE
Il est ordonné à l'intimée de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent ordonnance. Prenez avis qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Provinciale.

Montréal, le 28 juillet 1982
BUREAU DU PROTONOTAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
NO: 500-12-14638-822
HAGOR YEREVANIAN

Requérant
-vs-
CHAKE BUKJIAN

ORDONNANCE
Il est enjoint à l'intimée de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution dans les délais susdits, le requérant procédera pour obtenir contre vous un jugement par défaut. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour à votre intention.

Montréal, le 3 août 1982
BLANSHAY BLANSHAY & EIDINGER
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-018719-828
FEROZE NAQVI

Demandeur
-vs-
TITA BALANGA

DEFENSEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
La défensesse, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de dix (10) jours, à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation et la déclaration a été déposée au greffe de la Cour à votre intention.

RONALD CHASSE
Protonotaire-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO: 500-43-000281-82

ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(Art. 139 C.p.c.)

A: Monsieur Réal Dallaire
Considérant la demande formulée par requête en date du 23 juillet 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Danny DALLAIRE, né le 6 novembre 1976 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

LUCILLE ROULLIER
Le Greffier-adjoint

d'Amours, Zonato & Associés
Procureurs des requérants.

AVIS est donné par les présentes que M. Richard Payeur, domicilié et résident au 1550, Kent, à Longueuil, province de Québec, s'adressera au Ministère de la Justice dans une requête en Changement de Nom afin que son nom soit changé pour celui de Richard Pigeon.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-112741-826
DAME GRETA LAQUERRE,

requérante,
-vs-
YOVANNE CHERI,

intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée, YOVANNE CHERI, est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou Contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce qu'elle sollicite contre vous.

FAIT À MONTRÉAL, le 2 août 1982
DE LAURENCE LÉVY & ASSOCIÉS
Avocats de la requérante
6850 est rue Sherbrooke, suite 350
Montréal H1N 1E1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 14-003827-813
BD 0838

ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(Art. 139 C.p.c.)

A: JACQUES PARADIS et JOCELYNE BEDARD
Considérant la demande formulée par requête en date du 24 septembre 1981 et amendée le 26 juillet 1982, la Cour ordonne aux intimés de comparaître au greffe de la Cour supérieure, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informés, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont la Cour supérieure est saisie concernant l'enregistrement de la naissance de MARIE-FRANCE PARADIS, née le 13 novembre 1980 ou pour y donner ou refuser leur consentement. A défaut, la Cour pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
Le Protonotaire.

d'Amours, Zonato & Associés
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(En faillite)
NO: 11-002698-823
Q-036997

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:
Liliane Broder, agent d'immeuble
1205 A Petite Caroline
Rougemont, P.Q. J0L 1M0

AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Avis est par les présentes donné que Liliane Broder a fait une cession le 13 juillet 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29 juillet 1982 à 2:15 heures p.m. au bureau du Séquestre Officiel, 1410 Stanley, 9e étage, Montréal, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin, les procurations. Date de Valleyfield, ce 15 juillet 1982.

J.P. Chagny & Associés Inc.
(Jean-Pierre Chagny, syndic)
J.P. Chagny & Associés Inc.
261 rue Victoria, suite 310
Valleyfield, Québec
Tél.: 373-5698 - 455-4342

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-013134-828
TRANSPORT STAR TRUCK INC.,
2055, rue De Bullion
Montréal, Québec

Demanderesse
-vs-
TRANS CITY FREIGHT WAYS,
1560, boulevard Hymus
Dorval, Québec

DEFENSEUR
-et-
DENALT PAINTS LTD. et al.,

Tierses-saisies
ORDONNANCE DE LA COUR
La partie défensesse, Trans City Freight Ways, est par les présentes requise de prendre connaissance de la saisie avant jugement en main tierce et du bref et de la déclaration portés contre elle et de comparaître par conséquent dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal Le Devoir.

Copies de la saisie avant jugement en main tierce et du bref et de la déclaration et de l'avis à la défensesse ont été déposés au greffe de cette Cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut de comparaître dans les trente (30) jours et de remédier à vos défauts stipulés dans ladite saisie avant jugement en main tierce et déclaration et bref d'assignation, la demanderesse procédera à obtenir jugement par défaut sans autre avis ou délai.

DOMINIQUE DI BERNARDO,
Protonotaire adjoint,
Cour supérieure

Fait à Montréal, ce 6 août 1982.

AVIS est donné par les présentes que M. Sylvain Payeur, domicilié et résident au 2340, Wurtel, à Montréal, province de Québec, s'adressera au Ministère de la Justice dans une requête en Changement de Nom afin que son nom soit changé pour celui de Sylvain Pigeon.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(En faillite)
NO: 11-00204-820
Q-035720

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:
Maurice Prévost, médecin
10502 Grande Allée
Montréal (Québec) H3L 2M5

AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Avis est par les présentes donné que Maurice Prévost a fait une cession le 26 mai 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15 juin 1982 à 13:30 heures au bureau du Séquestre Officiel, 1410 Stanley, 9e étage, Montréal, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin, les procurations. Date de Valleyfield, ce 27 mai 1982.

J.P. Chagny & Associés Inc.
(Jean-Pierre Chagny, syndic)
Bureau de
J.P. Chagny & Associés Inc.
261 rue Victoria, # 310
Valleyfield, Québec
Tél.: 373-5698 - 455-4342

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(En faillite)
NO: 11-002891-824
Q-036974

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:
Yolande Gagnon
365 boul. Dequière # 401
St-Laurent, P.Q. HAN 2T8

AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Avis est par les présentes donné que Yolande Gagnon a fait une cession le 29 juillet 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 août 1982 à 11:00 heures a.m. au bureau du Séquestre Officiel, 1410 Stanley, 9e étage, Montréal, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin, les procurations. Date de Valleyfield, ce 2 août 1982.

J.P. Chagny & Associés Inc.
(Jean-Pierre Chagny, syndic)
Bureau de
J.P. Chagny & Associés Inc.
261 rue Victoria, suite 310
Valleyfield, P.Q.
J0T 1B1 (373-5687) 455-4342

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-117307-821
ABDALLA IBRAHIM ESHEH

Requérant
-vs-
SHIRLEY DE CHAMPLAIN

Intimée
par ordre de la cour

L'intimée, SHIRLEY DE CHAMPLAIN, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 6 août 1982
Me Joseph Gutman
1350 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1250
Montréal, H3G 1J1
Tél.: 284-0624

Registrier adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-002157-825
DAME EMILIE CHERY

Demanderesse
-vs-
DARNIQUE FILS-AÏME,
CLEONARD FILS-AÏME,

DEFENSEUR
-et-
HILAIRE METELUSSE,

Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Cleonard Fils-Aïme, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution. Une copie de l'action en contestation de paternité a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir, par défaut, un jugement final accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 4 août 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.
Me Gérard Soumeillant
400 est, rue Jarry
Montréal H2P 1V3

Gauthier & Morin
Procureurs des cessionnaires,
Marcel Lavallée et Yolande Larocque.

PRENEZ AVIS que monsieur Agnès Doré domiciliée et résidente à Neuville (Portneuf) s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation requise au transfert du permis Q-710.731 qu'il détient autorisant le transport de bœufs liquides dans la région 03 à monsieur Marcel Gagné domicilié et résident à St-David (Lévis).

Tout intéressé qui désire s'opposer à cette demande ou intervenir au soutien ou à l'encontre de cette demande peut s'adresser à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.

Me François Rouette
FLYNN, RIVARD ET ASSOCIÉS
Procureurs du requérant
1ère publication: 9 août 1982
2e publication: 10 août 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

LOI DU CHANGEMENT DE NOM
MARIE-CLAUDE PAZUISIS,

Requérante

AVIS est donné que MARIE-CLAUDE PAZUISIS, étudiante, domiciliée et résidente au 5005 est rue St-Zotique, dans les Cîtes et District de Montréal, s'adresse au Ministère de la Justice de la Province de Québec en vue d'obtenir du Lieutenant-Gouverneur en Conseil un décret changeant son nom en celui de MARIE-CLAUDE PAGE.

HELENE LEDUC
avocate de la requérante
6850 est rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal H1N 1E1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR PROVINCIALE
NO: 700-02-000205-824
LA VILLE DE SAINT-ADÈLE, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 1381 boul. Ste-Adèle à Ste-Adèle, Québec

demanderesse
-vs-
LOUIS MALETTE, autrefois résident et domicilié au 6165, rue Laviolette, à St-Léonard, et maintenant d'adresse inconnue.

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans les 30 jours à compter de la publication des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention du défendeur.

St-Jérôme, ce 23 juillet 1982
Celine Letendre-Thouin
Greffier-adjoint

Marcus Poliquin
191, rue Morin,
St-Adèle, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-002157-825
DAME EMILIE CHERY

Demanderesse
-vs-
DARNIQUE FILS-AÏME,
CLEONARD FILS-AÏME,

DEFENSEUR
-et-
HILAIRE METELUSSE,

Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Cleonard Fils-Aïme, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution. Une copie de l'action en contestation de paternité a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir, par défaut, un jugement final accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 4 août 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.
Me Gérard Soumeillant
400 est, rue Jarry
Montréal H2P 1V3

Gauthier & Morin
Procureurs des cessionnaires,
Marcel Lavallée et Yolande Larocque.

La compagnie, VÊTEMENTS SPORT E. & J. INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, 1ère Partie, par lettres patentes émises le 19 juin 1975, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières pour demander la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, ce 3 août 1982
GASCO, LINTEAU & GRIGNON
Avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 14-003827-813
BD 0838

ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(Art. 139 C.p.c.)

A: Madame Rita Chasles
Considérant la demande formulée par requête en date du 28 septembre 1981 et amendée le 26 juillet 1982, la Cour ordonne à l'intimée de comparaître au greffe de la Cour supérieure, 1 est, rue Notre-Dame, 1er étage, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont la Cour supérieure est saisie concernant l'enregistrement de la naissance d'Eric CHASLES, né le 9 novembre 1980 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut, la Cour pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
Le Protonotaire

d'Amours, Zonato & Associés
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO: 500-43-000462-82

ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(Art. 139 C.p.c.)

A: Madame Pauline Dallaire
Considérant la demande formulée par requête en date du 20 mai 1982 la Cour ordonne à l'intimée de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Michel DALLAIRE né le 28 juin 1970 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

LUCILLE ROULLIER
Le Greffier-adjoint.

d'Amours, Zonato & Associés
Procureurs des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIE

COUR SUPÉRIEURE
NO: 705-05-000148-810
MARCEL LAVALLÉE ET YOLANDE LAROCQUE,

demandeurs
-vs-
MARGUERITE PROULX LAFOREST,

DEFENSEUR
-et-
LE REGISTREUR DE LA DIVISION
D'ENREGISTREMENT DE L'ASSUMPTION,

AVIS A LA DEFENSESSE
Prenez avis que les demandeurs ont fait paraître un avis de transport de créance qui se lit comme suit:

AVIS DE TRANSPORT DE CRÉANCE
A: MADAME MARGUERITE PROULX-LAFOREST,
Bureau du Protonotaire
District de Joliette
MADAME

AVIS VOUS EST DONNÉ qu'en vertu d'un acte de transport ci-annexé intervenu devant le notaire Luc Siquin le 8 octobre 1980, Monsieur Roger Locas a cédé à Monsieur Marcel Lavallée et Yolande Larocque tous droits et recours qu'il avait en vertu d'un acte de vente de 23 mars 1973 et enregistré au bureau d'enregistrement de l'Assomption le 9 avril 1973 sous le numéro 1930291, et qu'il subroge le cessionnaire dans tous ses droits et recours dans cette créance.

LAVAL, ce 22 octobre 1980
(S) Gauthier & Morin

GAUTHIER & MORIN
Procureurs des cessionnaires,
Marcel Lavallée et Yolande Larocque.

La compagnie, VÊTEMENTS SPORT E. & J. INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, 1ère Partie, par lettres patentes émises le 19 juin 1975, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières pour demander la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, ce 3 août 1982
GASCO, LINTEAU & GRIGNON
Avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 14-003827-813
BD 0838

ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(Art. 139 C.p.c.)

A: Madame Rita Chasles
Considérant la demande formulée par requête en date du 28 septembre 1981 et amendée le 26 juillet 1982, la Cour ordonne à l'intimée de comparaître au greffe de la Cour supérieure, 1 est, rue Notre-Dame, 1er étage, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont la Cour supérieure est saisie concernant l'enregistrement de la naissance d'Eric CHASLES, né le 9 novembre 1980 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut, la Cour pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
Le Protonotaire

d'Amours, Zonato & Associés
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(En faillite)
NO: 11-002898-828
Q-036972

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:
Duo Modes Inc.
215 Jean-Talon Ouest
Montréal, P.Q.
H2R 2X6

AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Avis est par les présentes donné que Duo Modes Inc. a fait une cession le 29 juillet 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 août 1982 à 9:30 heures a.m. au bureau du Séquestre Officiel, 1410 Stanley, 9e étage, Montréal, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin, les procurations. Date de Valleyfield, ce 2 août 1982.

J.P. Chagny & Associés Inc.
(Jean-Pierre Chagny, syndic)
J.P. Chagny & Associés Inc.
261 rue Victoria, suite 310
Valleyfield, P.Q. J0T 1B1
Tél.: 373-5698 - 455-4342

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-002157-825
DAME EMILIE CHERY

Demanderesse
-vs-
DARNIQUE FILS-AÏME,
CLEONARD FILS-AÏME,

DEFENSEUR
-et-
HILAIRE METELUSSE,

En écrasant les Expos 9-2 au Stade olympique

Les Cubs continuent sur leur lancée

par Daniel Caza
de la Presse Canadienne

«Je ne me souviens pas exactement quand j'ai obtenu un tel appui offensif de mes coéquipiers pour la dernière fois, a indiqué le vétéran droitier Ferguson Jenkins, à l'issue du gain facile des siens 9-2, sur les Expos de Montréal, hier soir. En aucun moment je n'ai ressenti la pression s'emparer de moi. Ça fait du bien d'en remporter une aussi aisément de temps en temps.»

Bien qu'il accuse 13 échecs en 28 matches, depuis le début de la campagne, Jenkins estime connaître une bonne saison. Les chiffres lui donnent d'ailleurs raison: dans 10 de ses 13 défaites, ses coéquipiers ne lui ont fourni que huit points.

«Ce n'est pas facile de faire tout le travail en solitaire lorsqu'on est opposé aux meil-

leurs lanceurs des majeures aussi souvent que je l'ai été cette année, a-t-il ajouté. J'ai fait face à Steve Carlton deux fois, à Nolan Ryan et Don Sutton, ainsi qu'à Mario Soto pour me nommer que ceux-là.»

Après avoir accordé un deuxième point aux Expos en huitième reprise, Jenkins a cédé sa place au releveur gaucher Willie Hernandez: «Je ne me sentais pas fatigué, mais mon gérant a tenu le compte des tirs effectués et a jugé que j'avais fait ma part du boulot.»

Bien qu'ils soient à toute fin utile déjà éliminés de la course au championnat, les Cubs veulent rejoindre les Mets de New York au cinquième rang de leur section.

«Notre équipe est jeune et doit prouver qu'elle est en voie de devenir de plus en plus respectable, a affirmé Bill Buckner, auteur de quatre

coups sûrs, dont un double et deux circuits, en cinq présences à la plaque. Si nous parvenons à vaincre les Mets lors de notre prochaine série contre eux la semaine prochaine, nous serons en excellente position pour les distancer d'ici la fin du calendrier.»

Pour sa part, le gérant Lee Elia est moins optimiste que son protégé: «Nous traversons présentement notre meilleure période de l'année, notre meilleure au cours des trois dernières saisons, a-t-il dit. Je pense que cela se poursuivra au même rythme, mais la saison est encore bien jeune. Nous pouvons certes dater le pion aux Mets, mais il faudra être plus régulier que depuis le début de la saison.»

De son côté, même s'il a subi une septième défaite de suite hier soir, le droitier Scott Sanderson des Expos, est encore assuré d'une place dans la rotation des lanceurs débutants du gérant Jim Fanning.

«Je ne peux lancer la serviette dans le cas de Scott, a noté Fanning. Il est un bien meilleur artiller que ce qu'il a démontré ce soir (hier). Il a en effet accordé beaucoup trop de circuits à l'adversaire, mais c'est souvent parce qu'il veut trop bien faire. Il force son élan et la balle ne prend pas la direction qu'il veut lui donner.»

Fanning a par ailleurs fait remarquer que, contrairement à Ferguson Jenkins, l'attaque des siens n'a guère appuyé son longiligne protégé:

«Si nous avions profité de l'occasion de marquer qui s'est présentée à nous à la manche initiale, Sanderson aurait sans doute pu alors oeuvrer plus à l'aise.»

La direction des Expos a une fois de plus donné l'impression de vouloir jouer au yoyo avec les recrues Wallace et Roy Johnson, hier soir.

En effet, le premier a été cédé aux Aeros de Wichita pour la deuxième fois de la campagne, tandis que Roy, un voltigeur, sera à Montréal demain pour une seconde tentative en moins de deux mois.

Il s'agit du 19e changement apporté à l'alignement des Montréalais depuis le début du calendrier régulier.

Roy Johnson frappait pour une moyenne de .368 au moment de son rappel de la principale filiale des Expos.

Pour un troisième match consécutif, le gérant Jim Fanning a apporté des modifications à son alignement débutant, hier soir, face aux Cubs de Chicago.

D'un côté, il a été obligé de substituer le vétéran Andre Dawson au champ centre par Joel Youngblood, Dawson est toujours ennuyé par une blessure à la main gauche. Ce qui a toutefois permis à Warren Cromartie de reprendre temporairement son poste de voltigeur de droite.

D'un autre côté, il a accordé un repos à Tim Wallach en insérant plutôt le nom de Brad Mills dans l'alignement.

«Même s'il traverse une bonne période, Wallach a besoin de repos, explique le gérant des Montréalais. Il a fait très chaud à Philadelphie et St. Louis et il a disputé de fort grosses parties.»

On a beaucoup entendu parler des chances de Tim Wallach de mériter le titre de joueur de la semaine dans la Ligue nationale en raison de ses quatre circuits en quatre matches.

Cependant, celui-ci n'y croit pas réellement: «J'ai aussi connu deux matches d'aucun coup sûr en quatre présences, dit-il. Pour sélectionner le joueur de la semaine, on considère davantage sa régularité. À ce chapitre, Tim Raines mérite d'emblée cet honneur. À sa façon, il a contribué autant, sinon plus que moi-même, aux succès de l'équipe.»

Raines a maintenu une moyenne de .438 (14 en 32) au cours du voyage des Expos à Philadelphie et à St-Louis. À ses trois derniers matches, «Rock» a inscrit cinq points, en a produit deux et a effectué cinq larcins pour rejoindre, en tête, dans ce domaine, Omar Moreno, des Pirates de Pittsburgh, qui en compte également 51 cette saison.

La direction des Expos de Montréal célébrera samedi le 14e anniversaire de l'équipe lors de la rencontre les opposant aux Phillies de Philadelphie. C'est en effet le 14 août 1968 que Montréal a officielle-

ment obtenu une concession dans la Ligue nationale de baseball. Pour l'occasion, on fera tirer au sort plusieurs prix de présence, dont un voyage pour deux personnes, toutes destinations, sur les ailes d'Air Canada.

Les lanceurs prévus pour les deux derniers matches de la série contre les Cubs seront, du côté des Expos, Steve Rogers (14-4) et Charlie Lea (8-6), tandis que, pour Chicago, Randy Martz (5-7) et Alan Ripley (4-4) seront respectivement appelés à les affronter.

CUBS (9)		EXPOS (2)	
ab	p	ab	p
Snberg, 3b	5 1 2 3	Raines, cg	5 0 1 0
Bowa, 1b	5 1 1 0	Youngbl, cf	4 0 0 0
Buckner, 1b	5 3 4 2	Oliver, 1b	4 0 1 0
Durham, cf	3 0 0 0	Carter, r	3 0 1 0
JeffMls, cf	2 0 0 0	Blackwell, r	0 0 0 0
Johnstn, cd	5 0 1 2	Mills, 3b	2 1 1 0
JDavis, r	4 1 1 0	Cromart, cd	4 0 1 0
Hendsn, cg	4 2 3 1	Speier, ac	3 0 1 1
JKendy, 2b	2 1 0 0	Little, ac	0 0 0 0
Jenkins, 1	3 0 1 1	Flynn, 2b	4 0 1 0
WHzndz, 1	0 0 0 0	Sanderson, 1	1 0 0 0
		WJhnsn, fs	1 1 1 0
		BSmith, 1	0 0 0 0
		Norris, fs	1 0 0 0
		Schneider, 1	0 0 0 0
		Wallach, fs	1 0 0 0
Total	36 9139	Total	33 281
Chicago	021	310	200-9
Montréal	000	010	010-2
E-Buckner, DJ-Chicago 2, Montréal 1			
LSB-Chicago 5, Montréal 3, 2B-Buckner, JDavis, Carter, Johnstone, Flynn, 3B-Henderson, WJohnson, C-Buckner 2 (8), Sandberg (5) BV-Henderson (5) S-Jenkins			
Chicago	ml	ac	pp
Jenkins 6, 7-13	723	8	2 1 5 6
WHzndz 11/3	0	0	0 0 0 0
Montréal			
Sanderson 6-11	5	7	7 2 1
Johnson 2	2	3	2 0 2
Schneider 2	3	0	0 0 1
FI-Jenkins, T-2:30 A-29:275			

Footballleur tué devant le gardien

BOGOTA (AFP) — Un joueur de football colombien, Uriel de Jesus Lopez, 30 ans, a été mortellement blessé par un coup de feu au moment où, seul face au gardien de but adverse, il s'apprêtait à égaliser pour son équipe, a-t-on appris hier à Bogota.

Cet événement tragique s'est produit lors d'un match... amical disputé à Santuario (province ouest de Risaralda) entre l'équipe de San Bartolome et une sélection régionale. Ce coup de feu, tiré depuis une tribune par un fanatique dont l'équipe menait encore par 2 buts à 1, a atteint de plein fouet Uriel de Jesus Lopez, qui est mort sur le coup.

L'arbitre a bien sur interrompu la rencontre, mais la police, immédiatement alertée, n'a pu retrouver l'assassin.

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche

Montréal 2, St-Louis 1
Chicago 8, Philadelphie 5
Pittsburgh 4, New York 1
Los Angeles 2, Atlanta 0
San Diego 4, Cincinnati 1
San Francisco 3-8, Houston 2-3

Hier

Chicago 9, Montréal 2
Philadelphie 4, Pittsburgh 3 (1er match)
St-Louis 5, New York 2 (5e manche)
Cincinnati 2, Los Angeles 1
Houston 3, San Diego 0
Atlanta 1, San Francisco 0

Aujourd'hui

(Lanceurs prévus)
Pittsburgh, Sarmiento (5-1) à Philadelphie, Bystrom (3-4), 19 h 35
St-Louis, Mura (9-7) à New York, Jones (7-8), 19 h 35
Chicago, Martz (5-7) à Montréal, Lea (8-6), 19 h 35
Houston, Ruhle (5-8) à San Diego, Lollar (11-6), 22 h 05
Atlanta, Perez (0-1), 22 h 05
San Francisco, Laskey (10-8), 22 h 35
Cincinnati, Seaver (5-11) à Los Angeles, Valenzuela (14-8), 22 h 35

Les meneurs

(parties d'hier non comprises)
pb camoy, Oliver, Mon., 403 128 .318
McGee, St-L., 259 82 .317

Les frappeurs

Blackwell, 370 113 70 21 .305
Carter, 360 88 49 10 .244
Cromartie, 408 121 53 14 .297
Dawson, 27 9 2 0 .333
Flynn, 49 9 2 0 .183
Little, 18 5 2 0 .278
Mills, 51 13 1 0 .255
Norman, 58 13 7 2 .224
Oliver, 407 129 71 18 .317
Raines, 435 126 32 9 .290
Speier, 352 95 31 2 .270
Wallach, 392 109 65 16 .278
White, 92 23 13 2 .250
Youngblood, 22 6 4 0 .273

Bats volés

Raines, 51; Dawson, 23; Oliver, 5; W. Johnson et Wallach, 4; Cromartie, 3; Carter et White, 2; Little et Youngblood, 1.

Les lanceurs

g-p ml pm rb mpm
Burris, 4-12 92 0 47 38 4.60
Fryman, 6-2 51 0 19 32 3.35
Guillickson, 8-9 154 2 66 109 3.84
Lea, 8-6 111 1 43 73 3.39
Palmer, 6-4 65 1 26 43 3.58
Reardon, 4-1 63 0 15 21 5.14
Rogers, 14-4 181 1 47 119 2.33
Sanderson, 6-11 156 1 61 111 3.21
Schatzeder, 0-2 27 0 11 13 3.67
B. Smith, 0-1 39 1 20 22 4.58

Parties sauvées

Reardon, 16; Fryman, 8; Burris et B. Smith, 2.

LIGUE NATIONALE

Section Est

PHILADELPHIE 62 47 .569
ST LOUIS 61 49 .555 1½
PITTSBURGH 58 51 .532 4
MONTRÉAL 48 61 .440 13½
NEW YORK 47 66 .416 17
CHICAGO 62 47 .569

Section Ouest

ATLANTA 62 47 .569
LOS ANGELES 62 50 .554 1½
SAN DIEGO 60 51 .541 3
SAN FRANCISCO 57 55 .519 6½
HOUSTON 48 62 .436 14½
CINCINNATI 40 71 .368 23

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est

MILWAUKEE 64 45 .587
BOSTON 61 49 .555 3½
BALTIMORE 59 50 .541 5
NEW YORK 55 53 .509 8½
DETROIT 55 55 .500 9½
CLEVELAND 55 55 .500 9½
TORONTO 53 58 .477 12

Section Ouest

CALIFORNIE 63 47 .573
KANSAS CITY 62 48 .564 1
CHICAGO 58 51 .532 4½
SEATTLE 54 56 .491 9
OAKLAND 49 63 .438 15
TEXAS 66 .394 19½
MINNESOTA 38 73 .342 25½

Ligue Américaine

Dimanche

Texas 6-5, New York 4-8
Toronto 7-7, Detroit 4-4
Baltimore 10, Kansas City 6
Boston 12, Chicago 6
Milwaukee 7, Cleveland 6
Oakland 5, Minnesota 2
Californie 9, Seattle 5

Hier

Toronto 4, Boston 2
Milwaukee 9, Texas 1
New York 9, Detroit 7
Kansas City 12, Cleveland 2
Chicago 9, Baltimore 5
Californie au Minnesota

Aujourd'hui

(Lanceurs prévus)
Boston, Torrez (7-6) à Toronto, Stieb (11-11), 19 h 30
New York, Alexander (0-5) à Detroit, Udjour (5-5), 19 h 30
Baltimore, McGregor (12-9) à Chicago, Burns (12-4), 20 h 30
Texas, Honeycutt (5-13) à Milwaukee, Caldwell (9-10), 20 h 30
Californie, Forsch (10-7) à Minnesota, Williams (3-7), 20 h 35
Cleveland, Waits (1-10) à Kansas City, Blue (9-8), 20 h 35
Oakland, McCarty (6-1), à Seattle, Clark (2-0), 22 h 35

Les meneurs

(parties d'hier non comprises)
Wilson, KC, 362 124 .343
Harrah, Cle, 420 142 .338
Paciorek, Chi, 293 94 .321
Yount, Mil, 418 134 .321
Cooper, Mil, 425 136 .320
Hrbek, Min, 371 118 .318
Garcia, Tor, 457 145 .317
McRae, KC, 415 130 .313
White, KC, 355 111 .313
Mumphy, NY, 276 86 .312

Circuits

Thomas, Mil, 27; R. Jackson, Cal, 26

Points produits

McRae, KC, 87; Thornton, Cle, 87

Bats volés

Henderson, Oak, 105; Garcia, Tor, 35

Lanceurs

(13 décisions) Vukovich, Mil., 12-4, 3.24; Burns, Chi., 12-4, 3.33.

Pironi: les médecins sont optimistes

HEIDELBERG (AFP) — Didier Pironi a été opéré au bras gauche hier matin à l'hôpital universitaire de Heidelberg. Le chirurgien qui a réduit la fracture en a profité pour changer les bandages des jambes blessées du pilote de l'écurie Ferrari.

«Nous sommes très optimistes quant à l'évolution favorable de son état de santé, a déclaré le praticien. Maintenant, il ne reste plus qu'à attendre quatre jours pour se prononcer définitivement, un risque d'infection étant toujours possible.»

Toutes les précautions sont prises afin que cette infection ne se déclare pas. Le pilote est toujours dans une chambre stérilisée et les visites ne sont autorisées, avec parcimonie, qu'aux membres de sa famille.

Pironi, le leader du championnat du monde des conducteurs, a suivi le Grand Prix de son lit d'hôpital, dimanche, grâce aux médecins qui lui en rapportaient au fur et à mesure les péripéties. C'est ainsi qu'il a appris la victoire de son compatriote et coéquipier Patrick Tambay, après avoir été tenu au courant des abandons de Piquet, Prost et Watson.

Autant de nouvelles qui n'ont pu qu'attiser ses regrets. «Si Didier avait couru, nous aurions sans doute réussi le double, il aurait gagné et marqué un avantage sans doute décisif», indiquait Patrick Tambay.

En fait, l'accident de Pironi et les abandons des autres principaux prétendants au titre n'ont fait que rendre la situation plus ouverte à quatre courses de la fin. L'Irlandais John Watson et le Français Alain Prost, les deux adversaires directs de Pironi, n'ayant pas marqué de points, tout reste possible. L'espoir demeure pour cinq ou six pilotes, Watson et Prost, bien sûr, mais aussi Audi, Rosberg, Patrese, Arnoux, Piquet et même Tambay.

Tout peut arriver, bien sûr, mais parmi les prétendants au titre, Alain Prost (25 points), plus que John Watson (30) avec son moteur atmosphérique, reste le mieux placé. Même si le Français, qui faisait figure de favori après l'accident de Pironi, a laissé passer une excellente occasion (ennuis de moteur), et vu sa situation privilégiée dans l'écurie Renault de

plus en plus contestée par son coéquipier René Arnoux, qui vient de marquer 15 points en deux courses.

Autre écurie, Brabham, autre prétendant, le Brésilien Nelson Piquet, champion sortant. Une faute du Chilien Salazar ne lui a pas permis de savoir si son moteur B.M.W. «Turbo» était devenu fiable, si l'opération du ravitaillement en course était le coup de poker gagnant espéré. Mais Piquet espère encore. Depuis l'accident de Pironi, il sait qu'un nouveau titre redevient envisageable.

Déception, espoir, la situation peut rebondir une nouvelle fois dès dimanche prochain à Zeltweg, où va se courir le Grand Prix d'Autriche. Un autre circuit favorable aux moteurs turbocompresseurs. De celui qui pourra le mieux profiter du terrain et de sa voiture peut venir la lumière, du moins une première indication avant les trois derniers Grands Prix de la saison, qui seront courus à Dijon, Monza, et enfin Las Vegas, fin septembre.

Rod Langway, le meilleur golfeur

Le tournoi de golf annuel du Canadien tenu hier au club Islemere de Beaconsfield, près de Montréal, marquait en quelque sorte le début d'une nouvelle saison de hockey.

Ce matin, l'instructeur Bob Berry réintègre son bureau de la rue Clousé et il a même un rendez-vous avec le directeur général Irving Grundman à l'agenda.

Quant à ce dernier, il ouvre cette semaine la ronde des négociations avec les Mario Tremblay, Mark Napier, Rod Langway et Guy Lafleur. Après tout, le camp d'entraî-

nement ne commence-t-il pas dans un mois.

Tremblay, qui pourrait devenir agent libre à la fin de la prochaine saison, a confirmé hier qu'il avait entamé des négociations avec Grundman et il saura cette semaine si le terrain a été bien déblayé. A l'image de Serge Savard, il négocie maintenant sans agent.

Napier a déjà le statut d'agent libre et réclame beaucoup d'argent, autant sinon plus que Guy Lafleur, lequel en veut encore plus, pour services rendus, puisqu'il peut difficilement vendre à prix fort ses services actuels. Il prétend cependant que la faute en revient à l'équipe qui ne l'utilise pas suffisamment. Mais Lafleur s'est mis à l'entraînement sérieux pour la première fois de sa vie au cours de l'été: jogging et tennis en compagnie de Réjean Genois.

Quant à Langway, il est détenteur, comme Lafleur, d'un contrat valide, mais ce citoyen américain ne goûte plus tellement l'argent canadien.

Hier, l'ambiance était encore à la relaxation et Langway, justement, s'est avéré le meilleur golfeur du Canadien, avec une ronde de 78, peut-être une façon d'augmenter sa valeur marchande? Il a devancé le petit Keith Acton (81) et le puissant Gaston Gingras (84).

Ce dernier, qui cogne la plus longue balle de l'équipe à la balle molle, est également le plus puissant golfeur des siens puisqu'il frapperait la balle à des distances pouvant dépasser les 300 verges.

Yvan Cournoyer est parvenu à défendre son titre de champion avec succès, ayant roulé une ronde de 73, égale par le pro Robert Rousseau.

Guy Lafleur a joué 100 coups? Bob Berry, 88, Henri Richard, 82, Maurice Richard, 92, et le président de la Ligue nationale, John Ziegler, 93.

Galat choisit Rossley

L'entraîneur des Concordes de Montréal, de la Ligue canadienne de football, a annoncé hier l'engagement de Tom Rossley au poste d'instructeur des receveurs et des demis à l'attaque.

Rossley remplacera Tom Faulkner, qui a quitté l'équipe dimanche pour accepter un poste administratif avec l'équipe de Washington, de la United States Football League (USFL).

«Il a connu du succès comme instructeur de l'offensive par le passé, et j'ai confiance qu'il puisse établir une bonne attaque aérienne au cours des prochaines semaines», a dit l'entraîneur Joe Galat.

Au cours de sa carrière, Rossley a toujours agi comme instructeur à l'offensive au football collégial. Il était à l'université Rice de Houston, l'an dernier.

Youngblood et Flynn pour plus de détermination

par Richard Milo

En l'espace de trois jours, alors qu'ils entreprenaient la semaine dernière les deux derniers mois d'un calendrier difficile, au milieu d'une course à quatre équipes, les Expos ont fait l'acquisition des deux joueurs qui devraient leur redonner la vigueur nécessaire pour combler l'écart les séparant de la première place.

L'analyste Jean-Pierre Roy, à Radio-Canada, l'a noté lors du match télévisé, samedi. Au champ droit, Joel Youngblood a bien visé l'intercepteur à la suite d'un simple poussant un coureur des Cards au troisième but. Puis, Doug Flynn, avec un coureur au troisième but, a effectué un jeu remarquable pour saisir un dur roulant, tendant le gant, instinctivement, consciencieusement. Et si Al Oliver avait visé une prise à Tim Blackwell, Keith Hernandez n'aurait jamais marqué sur le jeu.

Youngblood et Flynn ne briseront pas de record à Montréal. Mais leur excellence en défensive, leur ardeur et leur enthousiasme au jeu donnent aux Expos une dimension nouvelle dans la course au championnat de la section Est.

À St. Louis, on s'étonne, on s'interroge, on se demande pourquoi les Expos ne possèdent pas présentement une avance d'au moins cinq parties en tête. Jack Buck, le commentateur des matchs des Cards, que le confrère de Jean-Pierre Roy, Raymond Lebrun, connaît bien pour l'avoir coté lors des matchs de la LNF, avance même le chiffre de huit parties!

Mais à Montréal, au Stade olympique où Warren Cromartie a sévi pendant plusieurs mois au champ droit, où Rodney Scott n'a jamais été remplacé — sauf par Mike Gates qui, malheureusement, a éprouvé certains ennuis au bâton — on sait depuis longtemps que sans une meilleure défensive, sans davantage de détermination, sans une équipe motivée, la tâche de Jim Fanning était devenue impossible.

En obtenant Youngblood et Flynn, deux travailleurs, les Expos ont en quelque sorte entrepris une nouvelle phase de reconstruction, un peu comme en 1976 alors qu'ils avaient pris la décision de développer de futures étoiles dans leurs filiales.

Parti Rodney Scott, le contestataire par excellence, au repos Cromartie, le plus nonchalant des nonchalants. Au baseball, il est d'usage de tout pardonner à un bon frappeur. Mais lorsqu'un voltigeur ne frappe que pour .250, qu'il multiplie les erreurs en défensive, il est également d'usage de lui confier d'autres tâches, moins intéressantes, et de lui préférer un joueur au talent plus modeste mais plus conscient de ses responsabilités envers les partisans d'une équipe.

Du jeune trio de voltigeurs, seul Andre Dawson aura donc survécu aux années. Ellis Valentine, qui promettait tant, a depuis quitté Montréal pour New York, où il agit maintenant comme simple réserviste. Cromartie, lui, aurait demandé à la direction de l'échanger et s'il faut en croire le relationniste Richard Griffin, il ne parlera plus à la presse tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas cédé à une autre équipe.

Faut-il en rire? Faut-il pleurer, s'apitoyer sur son sort? Libre aux amateurs, aux plus sentimentaux de regretter son absence au champ droit. Mais il est clair qu'une équipe, peu importe l'excellence de ses lanceurs partants, ne peut l'emporter en comptant uniquement sur le rendement de quelques joueurs.

À Montréal, où l'on exige du Canadien qu'il termine au premier rang chaque année, où le Manic vient de vivre des moments difficiles aux guichets, faute d'actions soutenues à l'attaque, où les Concordes n'ont pas encore attiré plus de 20.000 personnes par match depuis le début de la saison au football canadien, les joueurs nonchalants, ceux qui ne donnent pas toujours le meilleur d'eux-mêmes, ne peuvent faire bon ménage avec la direction d'une équipe professionnelle.

Cromartie a perdu son poste par sa faute. Sa dernière erreur, lorsqu'il est entré en collision avec Doug Flynn, à Philadelphie, a coûté une importante victoire aux Expos. En obtenant Youngblood, les Expos ont amélioré leur défensive mais surtout, lancé un sérieux avertissement à ceux qui seraient tentés, dans l'avenir, d'imiter l'extroverti de droite.

S'ils s'inclinent, les Expos ne perdront pas, au moins, sans faire le maximum d'efforts. Et l'hiver prochain, on ne pourra accuser la direction d'avoir refusé d'agir au bon moment.

Smith et DeCinces, joueurs de la semaine

NEW YORK (AP) — Reggie Smith, des Giants de San Francisco, et Doug DeCinces, des Angels de la Californie, ont été choisis les joueurs de la semaine dans la Ligue nationale et la Ligue américaine, hier.

Smith a frappé pour une moyenne de .560 et il a largement contribué aux succès des Giants, qui ont remporté sept victoires d'affilée. Il a réussi 14 coups sûrs en 25 présences au bâton, claquant trois circuits et produisant sept points.

Seul Ted Williams, des Red Sox de Boston, a réussi un tel exploit, en 1957.

Smith a également obtenu six coups sûrs d'affilée et il a porté sa série de matchs consécutifs avec au moins un coup sûr à 11 parties.

Dans l

Les Antilles et l'Amérique centrale

À la recherche de la stabilité

Les textes de cette page sont extraits du rapport d'un sous-comité de la Chambre des communes chargé, sous la présidence de M. Maurice Dupras, d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles.

En janvier dernier, huit membres du Sous-comité ont fait une tournée dans six pays des Antilles et d'Amérique centrale: le Costa Rica, Cuba, Haïti, la Jamaïque, le Nicaragua, ainsi que Trinité-et-Tobago. En février, quatre membres se sont rendus au Salvador et, toujours au sujet de l'évolution de la situation dans ce pays, à Mexico. En outre, le Sous-comité a profité des témoignages d'autres députés qui revenaient du Honduras et du Salvador.

Nous tenons à souligner dès le départ que les pays où nous ne sommes pas allés nous intéressent tout autant, mais que les limites de temps nous ont obligés, bien à regret, à restreindre nos déplacements. Nous avons cependant rencontré des fonctionnaires et des représentants d'organisations privées qui nous ont renseignés sur la région dans son ensemble et sur les pays que nous n'avons pas visités. En outre, nous avons profité de toutes les occasions possibles pour rencontrer des gens de ces pays au cours de leurs visites à Ottawa.

Le Sous-comité tient à souligner dès le départ le caractère unique des pays étudiés. Nos visites, bien que très courtes, nous ont convaincus que chacun a sa propre identité nationale, son caractère particulier et ses préoccupations distinctes.



La Jamaïque et Trinité-et-Tobago sont toutes deux touchées par la situation mondiale dans le secteur pétrolier; cependant, tandis que la première, comme pays importateur, a dû faire face à d'immenses pressions sur sa balance des paiements, la seconde, à titre de pays producteur, se préoccupe d'investir sagement les revenus tirés de l'exploitation de son pétrole. Haïti et Cuba ne sont séparés géographiquement que par l'étroit canal au Vent, mais sur d'autres points, ils sont aux antipodes; leur histoire, leur culture, et leur évolution politique, économique et sociale sont tout à fait différentes. Le Costa Rica et le Nicaragua, pour prendre le cas de deux voisins d'Amérique centrale, ont eu une histoire politique complètement distincte l'une de l'autre; le Costa Rica connaît depuis trente ans la démocratie et la stabilité, tandis que le Nicaragua, après un long passé de régimes répressifs, vient de connaître il y a quelques années à peine de profonds changements politiques qui n'ont pas encore mené à la tenue d'élections libres.

La sensibilité aux divers pays et à leur quête de modèles appropriés de développement économique, social et politique doit constituer un élément important de la politique canadienne. Il faudrait également éviter la tendance à faire des généralisations hâtives sur tous ces pays. Le Canada s'attend à être compris selon sa propre histoire et sa propre évolution; il en va de même pour les pays des Antilles et d'Amérique centrale.

Les Antilles regroupent des îles dont la population varie de quelques milliers à dix millions d'habitants; elles ont subi des influences extrêmement variées, et la richesse culturelle qui en résulte, combinée à une certaine insularité géographique, a jeté aux Antilles les bases du pluralisme d'opinion et de la maturité politique. En même temps, la faible superficie et la dispersion de ces îles-Etats créent des obstacles à leur développement économique, et entraînent un certain sentiment d'insécurité et de vulnérabilité politique. La recherche de formes appro-

priées de coopération régionale et de mécanismes structurés de consultation, fondés sur une «identité antillaise», reste très difficile, mais essentielle.

En Amérique centrale, les membres du Sous-comité ont été assaillis par une atmosphère de tension politique et d'incertitude. Cette région composée de petits pays adjacents doit faire face à de graves problèmes économiques et sociaux. Chacun se préoccupe beaucoup de la situation chez ses voisins. On nous a en effet avertis à plusieurs reprises de la menace d'une propagation des problèmes dans toute la région, au-delà des frontières na-

«Le Canada s'attend à être compris selon sa propre histoire et sa propre évolution; il en va de même pour les pays des Antilles et de l'Amérique centrale.»

tionales. Il régnait également une inquiétude profonde sur l'aptitude des systèmes politiques d'Amérique centrale à faire face à ces difficultés. Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant que les gens que nous avons rencontrés se tournent vers le Canada pour qu'il exerce une influence modératrice.

Les membres du Sous-comité se sont rendu compte des difficultés communes de nombreux pays des Antilles et d'Amérique centrale, ainsi que de la nécessité pour la communauté internationale de les comprendre et d'offrir son appui afin de les résoudre. Des pays aussi différents que la Jamaïque et la Guyane, le Nicaragua et le Salvador combattant tous, de diverses façons, les mêmes problèmes éco-

nomiques fondamentaux. Sur ce plan, ils restent largement dépendants de la production de quelques denrées de base pour assurer des emplois et se procurer des devises étrangères; ils sont donc extrêmement vulnérables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières. La croissance de la population et ses espoirs grandissants, combinés à un rendement économique décevant, créent des niveaux de chômage dangereux, particulièrement chez les jeunes. Nombre de ces problèmes résultent de structures économiques ancrées profondément dans le passé et incapables actuellement de faire face à des forces économiques internationales puissantes et souvent adverses.

Ces pays doivent s'attaquer immédiatement, et simultanément, à toute une gamme de problèmes fondamentaux. Ils doivent tenter d'améliorer leur production et, en même temps, de modifier une longue histoire de distribution inégale du revenu. Puisqu'ils sont petits, les pays des Antilles et d'Amérique centrale doivent se tourner vers l'extérieur pour le commerce et l'investissement, tout en cherchant à établir leurs propres priorités économiques et à se suffire davantage. Dans ces circonstances, il n'existe pas de remède idéologique simple. Les membres du Sous-comité ont été heureux de constater que bon nombre de ces pays tentent de définir de nouvelles formes de développement économique auxquelles participeraient le gouvernement et le secteur privé. Ce pluralisme économique conserverait toute la souplesse pour agir sur un milieu essentiellement imprévisible et de plus en plus difficile.

La recherche de politiques économiques efficaces dans un monde en effervescence s'accompagne dans de nombreux pays des Antilles et d'Amérique centrale d'une quête de modèles politiques appropriés. Nous nuirions considérablement à ces pays si nous les représentions tous au bord du chaos politique. Certains d'entre eux, grâce à un climat économique relativement favorable, semblent changer de gouvernement de façon

presque routinière. D'autres, malgré des tensions extrêmes, ont réussi à transférer le pouvoir sans trop de heurts d'une tendance politique à une autre. D'autres encore doivent supporter un lourd fardeau d'injustice sociale, politique et économique, maintenu par une répression politique, et entraînant la polarisation et la violence.

Le dilemme auquel doivent faire face beaucoup de ces pays consiste à savoir comment promouvoir la justice économique et sociale tout en maintenant ce consensus politique. La transformation des anciens modèles sociaux ramène à la surface des antagonismes anciens et suscite de nouvelles tensions idéologiques, souvent renforcées par l'introduction de pressions de l'extérieur. Cependant, les Antilles et l'Amérique centrale ont leurs propres moyens de résoudre ces problèmes. Ainsi, les Antilles du Commonwealth sont fermement engagées dans la voie de la démocratie parlementaire, et le Costa Rica a combiné réforme économique et pluralisme politique. Par ailleurs, les mouvements de défense des droits de la personne, nés en partie d'un renouveau profond des églises latino-américaines et antillaises, sont une puissante source d'appui à la libération économique et politique.

Le Sous-comité a découvert que la réputation de sensibilité et de modération politique du Canada constitue un de ses avantages dans ses relations avec les Antilles et l'Amérique centrale. Le maintien de liens diplomatiques et commerciaux avec tous les pays de cette région est un élément bien connu et apprécié de la politique étrangère canadienne. Grâce aux principes qu'il défend en matière d'aide au développement et de droits de la personne, notre pays s'est fait une réputation de défenseur des réformes et de la justice; il est également considéré comme un partenaire intéressant pour la coopération économique et technique. L'avantage de liens commerciaux avec le Canada dépasse donc les considérations idéologiques.

Le Canada doit avoir pour objectif de favoriser le dialogue

L'ÉTUDE des problèmes de stabilité et de sécurité aux Antilles et en Amérique centrale a permis au Sous-comité de tirer la conclusion suivante: la meilleure façon de régler ces problèmes, c'est le dialogue, et non l'affrontement. Il serait naïf de laisser entendre que des conflits si profondément enracinés pourraient facilement laisser place à un changement pacifique. Mais on peut commencer quelque part. La politique canadienne devrait avoir pour objectif fondamental de favoriser le dialogue.

Il semble que la stabilité soit moins gravement menacée aux Antilles qu'en Amérique centrale. Toutefois, nous ne devons pas pour autant négliger les problèmes des Antilles. Haïti, tout particulièrement, est aux prises avec de graves difficultés économiques qui pourraient très bien engendrer une violence répandue. La tradition démocratique de la Jamaïque, si solide soit-elle, ne pourra résister indéfiniment aux répercussions des échecs économiques. La recherche de la stabilité, si elle est bien conçue, vise à empêcher la désintégration politique avant que son processus même ne s'engage. La CARICOM commence à aborder les questions de sécurité dans la région et étudie actuellement le concept d'une «zone de paix» qu'elle voudrait voir créée aux Antilles. Le Sous-comité estime que le Canada doit s'attacher à appuyer le désir de stabilité de ces pays.

En Amérique centrale, le Canada doit déployer des efforts pour modérer et affaiblir cette instabilité et ces tensions solidement enracinées, dont les origines s'expliquent par des rapports sociaux et économiques archaïques, ainsi que par un long passé de répression politique. Des forces économiques internationales opposées, un langage idéologique extrême, ainsi que des pressions et des interventions extérieures viennent ajouter à ce problème. Une fois bien établi, ce modèle se caractérise par la militarisation et la répression d'une part, par la violence et l'insurrection d'autre part.

De l'avis du Sous-comité, les pays de la région devront procéder à une réforme et opter pour le pluralisme s'ils souhaitent mettre un frein à cette situation. Au XXe siècle, aucun ordre social acceptable ne peut reposer sur la misère et la subjugation d'un peuple. L'obligation de réparer ces injustices n'incombe pas seulement aux gouvernements de la région, mais aussi à la collectivité internationale. Cette nécessité de procéder à une réforme ne permet toutefois pas automatiquement et facilement de prendre conscience des moyens d'y arriver. C'est pour cette raison que la liberté politique, outre qu'elle soit un droit et un désir fondamental de l'homme, est un élément si important de la transformation de la société. Les chefs politiques doivent veiller à ne pas remplacer un régime tyrannique par un gouvernement despotique. Pour juger de l'évolution d'un pays, il faut jurer un certain sens de l'histoire à une forte dose de patience et de tolérance. Comme nous le faisons remarquer M. Bernard Niehaus, ex-ministre des Affaires extérieures du Costa Rica: «On ne peut s'attendre à ce qu'un pays comme le Nicaragua soit facilement transformé en état démocratique.» Il en va de même du Salvador. Toutefois, avant d'accorder son aide, le Canada doit toujours s'attacher à déterminer si ces gouvernements s'acquittent de leurs responsabilités sociales et humanitaires à l'égard de leur peuple.

La réforme économique et politique dans ces pays est une condition préalable à la stabilité et à la sécurité, mais elle ne suffit pas; elle doit s'accompagner d'un



respect mutuel entre les pays. Malheureusement, la déstabilisation et les interventions externes constituent un long et tragique chapitre de l'histoire de nombre de ces pays, remontant au colonialisme. Elles s'inspirent de diverses doctrines stratégiques qui justifient pour ces intervenants un rôle de police visant à maintenir le statu quo dans la région. Depuis vingt ans, cette tradition est doublée d'une contre-tradition dont les tenants prônent l'intervention et la déstabilisation pour amorcer la révolution, ce qui se traduit par la multiplication des rivalités idéologiques dans ces régions, surtout en Amérique centrale.

L'élément le plus gênant de l'intervention externe est le renforcement de la violence dans certains de ces pays. À la militarisation de régimes répressifs appuyés par des envois d'armes de l'étranger, répondent des insurrections armées, également aidées par l'extérieur. Chaque courbe de cette spirale de violence se justifie par les actions d'un ennemi, ce qui, en retour, provoque une autre série d'affrontements. Ce mouvement n'est pas facile à arrêter. Comme le signalait aux membres du Sous-comité M. Deane Hinton, ambassadeur des États-Unis au Salvador: «Les États-Unis devraient-ils décider unilatéralement d'interrompre leurs envois d'armes au Salvador alors que le Nicaragua, Cuba, l'Union soviétique, la Corée du Nord, le Vietnam, l'Éthiopie et la Libye, pour n'en citer que quelques-uns, le font? Voilà la question-clé.» C'est également la question posée par ceux qui appuient les mouvements révolutionnaires d'Amérique centrale. Au Nicaragua, des pays aussi différents que le Costa Rica, Cuba et le Venezuela ont fourni une aide aux forces révolutionnaires dans leur lutte contre le régime Somoza, lui-même armé par l'étranger.

Le Sous-comité est d'avis que le principe du respect mutuel entre les pays d'Amérique centrale ne peut être respecté que si l'aide militaire accordée aux gouvernements, ainsi que l'aide extérieure

aux mouvements insurrectionnels visant la déstabilisation, sont réduites, et finalement suspendues. Nous recommandons que le gouvernement cherche à promouvoir un accord régional en ce domaine. Toutefois, une interruption de l'aide militaire et des interventions externes ne suffirait pas à mettre un terme aux conflits dans ces pays. Elle pourrait toutefois permettre d'en atténuer l'ampleur et de diminuer les risques d'éclatement d'une guerre régionale.

Compte tenu de l'importance de cet objectif, nous sommes préoccupés par l'absence de tribunes ou de groupes appropriés au sein desquels ces conflits pourraient être étudiés et réglés. À titre d'exemple, la Communauté démocratique de l'Amérique centrale, qui vient d'être créée, ne peut s'attaquer à ces nombreuses questions si des pays comme le Guatemala et le Nicaragua n'y sont pas représentés. De même, l'Organisation des États américains voit sa qualité de lieu de négociation réduite par l'absence de Cuba. Le Sous-comité croit qu'il est essentiel d'avoir une tribune régionale qui inclurait tous les pays pour permettre la résolution pacifique des conflits.

Dans ces circonstances, il importe que des négociations soient entamées le plus tôt possible entre des pays poursuivant des politiques contradictoires dans ces régions. Certes, les États-Unis et Cuba devraient être à la table des négociations. Tous les pays des Antilles et d'Amérique centrale devraient comprendre clairement que ces régions revêtent une importance stratégique pour les États-Unis et l'alliance occidentale dont le Canada fait partie. Toute menace directe aux intérêts stratégiques vitaux des États-Unis et des pays de l'Occident sera repoussée. Les États-Unis, pour leur part, doivent être prêts à accepter des régimes politiques différents du leur. Le Sous-comité est d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, qui déclarait ceci: «Les systèmes internes adoptés par les pays de l'Améri-

que latine et des Antilles, quels qu'ils soient, ne posent en soi aucune menace à la sécurité de notre hémisphère.»

Le Sous-comité se réjouit de certains indices récents lui permettant de croire que des négociations en ce domaine sont possibles. Comme nous l'avons signalé antérieurement, une rencontre entre des hauts fonctionnaires américains et cubains l'automne dernier a eu pour effet immédiat d'apaiser les tensions entre les deux pays. Lors de la rencontre du Sous-comité avec le président Castro à la Havane, ce dernier a déclaré à plusieurs reprises qu'il était prêt à entamer le processus de normalisation des relations de son pays avec les États-Unis. Les membres du Sous-comité ont effectivement eu l'impression que Cuba se sentait isolé dans notre hémisphère. Il n'y a qu'un seul moyen de mettre la parole de M. Castro à l'épreuve: il faut qu'il s'engage dans la discussion et la négociation. Pour ce qui est des relations entre le Nicaragua et les États-Unis, une fois de plus nous sommes encouragés de voir que des progrès ont été réalisés. Le gouvernement sandiniste s'est dit prêt à négocier certains points de divergence, et les États-Unis ont proposé un programme à huit volets permettant d'améliorer les relations entre les deux pays. Le Sous-comité félicite les intervenants des initiatives qu'ils ont prises et de la souplesse dont ils ont fait preuve.

Le Canada peut apporter une aide valable à la promotion du dialogue. Voilà un message reçu par le Sous-comité dans pratiquement tous les pays qu'il a visités. Le Canada maintient des liens de communication avec Cuba et a accru son aide au développement au Nicaragua. Ce sont là des atouts diplomatiques. En outre, nous entretenons avec les États-Unis des relations étroites et uniques qui s'appuient sur des valeurs démocratiques communes. Nous devons saisir toutes les occasions d'apporter une contribution positive à la recherche de la stabilité aux Antilles et en Amérique centrale.

POUR RÉDUIRE LES TENSIONS

Le Sous-comité est convaincu que les Antilles et l'Amérique centrale devraient constituer des régions de concentration dans le cadre de la politique étrangère globale du Canada. La défense des droits de la personne et l'aide au développement économique dans ces pays, ainsi que la promotion d'un dialogue soutenu pour réduire les tensions qui les opposent devraient être des éléments-clés de la politique canadienne.

1. Que le Parlement du Canada crée une Association de parlementaires pour le respect des droits de la personne, qui serait chargée d'exercer une surveillance constante dans ce domaine, particulièrement dans les pays avec lesquels le Canada a des relations privilégiées.
2. Que le gouvernement ne songe à accorder une aide bilatérale au Salvador que si le gouvernement de ce pays effectue une véritable réforme agraire et réduit substantiellement les violations des droits de la personne commises par les forces gouvernementales.
3. Que le gouvernement exhorte le gouvernement d'Haïti à améliorer la situation de sa population quant aux droits de la personne.
4. Que le gouvernement incite le président Castro à permettre des enquêtes internationales à Cuba sur les questions liées aux droits de la personne, en signant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Protocole qui s'y rapporte.
5. Que le gouvernement canadien n'accorde aucune nouvelle aide au Guatemala avant d'être certain que le gouvernement de ce pays s'attache sérieusement à réduire les violations des droits de la personne.
6. Que le gouvernement défende le principe selon lequel les institutions financières internationales devraient favoriser le développement économique pacifique en appuyant tous les pays et les projets répondant à des critères légitimes de développement. Aucun pays ne devrait être exclu pour des considérations idéologiques.
7. Que le gouvernement canadien et le monde des affaires étudient la possibilité de créer une Agence canadienne d'investissement à l'étranger, ainsi que d'autres moyens de promouvoir la co-entreprise entre les sociétés canadiennes petites et moyennes et leurs homologues des Antilles et de l'Amérique centrale.
8. Que le gouvernement maintienne son aide au développement en Haïti, mais en négociant avec le gouvernement haïtien des conditions strictes, que celui-ci devra s'engager à respecter. Le Canada devrait appuyer les efforts déployés par les institutions multilatérales pour résoudre le problème de l'érosion du sol en Haïti et collaborer avec le gouvernement d'Haïti pour récupérer les éléments utiles du projet de développement rural intégré. Une part plus importante des fonds alloués dans le cadre du programme d'aide canadienne à Haïti devrait être consacrée aux organisations non gouvernementales.
9. Que le gouvernement, dans ses programmes d'aide au développement, demeure sensible aux problèmes de pauvreté et aux besoins fondamentaux aux Antilles et en Amérique centrale.
10. Que le gouvernement maintienne son aide au Nicaragua, tout en établissant clairement que les forces

armées de ce pays ne doivent être destinées qu'à des fins d'auto-défense.

12. Que le gouvernement augmente la portion des fonds, d'aide au développement qu'il confie aux missions et la portion du personnel que l'ACDI envoie sur le terrain, et que, sauf si l'efficacité du programme devait en souffrir, il ait davantage recours aux produits et aux compétences de l'endroit pour la réalisation des projets de développement.

13. Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les autorités provinciales, accorde beaucoup plus de bourses aux étudiants des Antilles et d'Amérique centrale, particulièrement dans les domaines des arts et métiers et des professions libérales.

14. Que le gouvernement fournisse une aide humanitaire aux personnes déplacées au Salvador même, par l'entremise d'organisations comme la Croix-Verte.

15. Que le gouvernement contribue à améliorer les conditions de vie des réfugiés d'Amérique centrale en participant généreusement au programme de réinstallation dans la région d'origine, et déploie des efforts sérieux pour faire connaître aux réfugiés en provenance de l'Amérique centrale et des Antilles son programme d'aide aux réfugiés.

16. Que le gouvernement envisage de donner audience aux personnes qui réclament le statut de réfugié lorsque leur cas est étudié.

17. Que le gouvernement favorise l'élargissement de la définition de réfugié en proposant, lors de l'Assemblée générale des Nations unies, d'incorporer dans cette définition les personnes qui ont été déplacées à l'intérieur même de leurs pays et en interprétant aussi largement que possible ses lignes directrices relatives aux causes de la persécution.

18. Que le gouvernement exhorte le Honduras, le Guatemala et le Mexique à ratifier la Convention des Nations unies de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967.

19. Que le gouvernement appuie toute initiative visant la stabilité aux Antilles, et tente de modérer et d'affaiblir l'instabilité et les tensions solidement enracinées en Amérique centrale.

20. Que le gouvernement défende le principe du respect mutuel entre les pays d'Amérique centrale en préconisant une entente régionale destinée à réduire, et finalement à suspendre, l'aide militaire accordée à des gouvernements répressifs et l'aide extérieure aux mouvements insurrectionnels visant la déstabilisation.

21. Que le gouvernement favorise la création d'une tribune régionale qui inclurait tous les pays des Antilles et d'Amérique centrale, afin de résoudre pacifiquement les tensions.

22. Que le gouvernement favorise des négociations entre pays poursuivant des politiques contradictoires dans la région, y compris les États-Unis et Cuba, et saisisse toutes les occasions d'apporter une contribution positive à la recherche de la stabilité aux Antilles et en Amérique centrale.

23. Que le gouvernement ouvre au moins une autre ambassade en Amérique centrale et y augmente le personnel de ses missions diplomatiques. Tous les efforts nécessaires devraient être déployés pour faire mieux connaître et comprendre au Canada chacun de ces pays.

24. Que le gouvernement demande aux employés des missions canadiennes

Suite à la page 12



M. Claude Ryan, photographié hier devant son domicile d'Outremont, en conversation avec M. Michel Gaudet, un de ses proches collaborateurs. M. Ryan doit annoncer ce matin sa démission comme chef du Parti libéral du Québec.



◆ Lévesque

attendus vers 16 h au salon Bersimis. Dans l'attente de cette journée qui restera inscrite dans les annales politiques du Québec, l'incertitude et l'insécurité pesaient lourdement sur le personnel de la permanence du parti. Exceptionnellement hier, M. Ryan était absent du secrétariat de la rue Guilford. Depuis sa résidence privée du boulevard Saint-Joseph, il a passé la journée auprès des membres de sa famille. Dans l'intimité du foyer, M. Ryan a mis la dernière main à ce qui risque d'être sa dernière intervention publique à titre de leader politique.

Tout en consacrant la majeure partie de la journée à la rédaction de son texte final de démission, le chef du PLQ a multiplié les conversations téléphoniques et consulté plusieurs députés et proches collaborateurs sur les modalités de son départ. Dans un premier temps, il a accueilli, chez lui, le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson, généralement considéré comme son dauphin. Un peu plus tard, M. Ryan s'est entretenu avec le leader parlementaire, M. Gérard-D. Lévesque.

Ces deux entretiens ont essentiellement porté sur les réactions et attitudes qu'il fallait attendre des députés, ce matin, au cours de la réunion du caucus. MM. Ryan et Lévesque se sont spécifiquement interrogés sur le choix de celui qui serait appelé à prendre la direction intérimaire du PLQ. M. Ryan a envisagé l'hypothèse d'assurer lui-même l'interim jusqu'au congrès de leadership. Ce qui est hautement improbable, si l'on se fie aux confidences recueillies hier auprès des députés qui ont tout fait, depuis un an pour avoir sa tête et qui n'ont pas l'intention de lâcher la proie au moment même où ils s'approprient à festoyer. Il y a un point sur lequel s'entendent la plupart des députés libéraux. C'est le député de Bonaventure, M. Gérard-D. Lévesque, qui est le mieux préparé et possède le style de personnalité capable de rallier les députés, refaire l'unité et mettre en place les préparatifs nécessaires à un congrès de leadership qui saura relancer le parti.

Au terme de son entretien avec le chef démissionnaire, M. Gérard-D. Lévesque s'est rendu en fin de soirée à l'hôtel Reine-Elizabeth pour rencontrer certains de ses collègues députés. Avant de donner une réponse définitive, il voulait absolument avoir la certitude que le caucus entier se rangerait derrière lui.

A moins d'un revirement inattendu, il semble donc acquis que le caucus de ce matin au Reine-Elizabeth exhortera le député de Bonaventure à assurer l'interim. Agé de 54 ans, Gérard-D. Lévesque a été élu pour la première fois en 1956 à l'Assemblée nationale. Au sein de l'ancien gouvernement de M. Robert Bourassa, il a été titulaire des ministères de l'Industrie et du Commerce et de la Justice. Il en est à sa deuxième expérience comme chef intérimaire du parti. Après la démission de M. Bourassa en 1976, le député de Bonaventure avait accepté de diriger le parti jusqu'au congrès de leadership qui a élu M. Ryan à la direction en avril 1978.

L'exécutif du parti pourrait par ailleurs décider aujourd'hui d'annuler le congrès d'orientation prévu pour septembre à Québec. Il restera à fixer éventuellement la date du congrès de leadership. À ce propos, la direction du parti, notamment les organisateurs et animateurs de la permanence, ont mené un sondage rapide auprès des associations de comités. Et il en est ressorti une nette préférence pour que le congrès de leadership se tienne très tôt en 1983.

◆ Hydro-Québec

dans l'impossibilité de remplir ses engagements en vertu du contrat d'énergie en raison de son obligation éventuelle de répondre à la demande d'énergie électrique de Terre-Neuve, constitue un cas de force majeure en vertu du Contrat d'énergie. «Je suis donc d'avis qu'il s'agit là d'une difficulté de droit et non de fait résultant d'un contrat, pour la solution de laquelle Hydro-Québec peut se pourvoir en requête pour jugement déclaratoire», écrit le juge Jean Beetz.

Les procureurs d'Hydro-Québec pourrout donc demander une interprétation du contrat à la Cour supérieure, mais cette décision pourrait bien se retrouver, elle aussi, devant la Cour suprême pour un jugement final.

Cette cause n'est que la première étape de longues batailles juridiques. Dès le mois prochain, la Cour suprême entendra les arguments des avocats sur la constitutionnalité d'une loi de Terre-Neuve qui, elle, expropriait purement et simplement, et sans compensation, Churchill Falls Corporation pour donner la propriété de la centrale à Newfoundland and Labrador Hydro.

◆ Québec

Air Canada, en échange de quoi le nouveau transporteur s'engagerait à raccorder ses lignes aux longs courriers et voyageurs internationaux d'Air Canada. M. Michel Clair a notamment cité l'exemple de la Côte-Nord et du Nord-Ouest, deux régions qui pourraient être laissées au transporteur régional.

Toutefois, les régions concernées ne seraient pas forcément favorables puisque la présence de deux transporteurs leur garantirait qu'en cas de grève de l'un des deux le service est quand même assuré. Dans ces conditions, la Commission canadienne des Transports n'approuverait pas forcément le plan de rationalisation envisagé par les deux provinces.

De plus, dans le cadre d'une telle rationalisation, du personnel pourrait être mis à pied et des avions revendus. Les équipements de Québecair — dont la durée de vie ne dépassera pas la fin de cette décennie — semblent les plus menacés et c'est pourquoi les employés de Nordair ne veulent pas que la fusion «se fasse sur leur dos».

Quant au ministre fédéral, il n'a pas caché hier sa nostalgie pour l'entente avortée de juillet 1981 où Air Canada et la Société Desjardins s'étaient entendus pour racheter Québecair. À l'époque on avait accusé le gouvernement du Québec de torpiller l'opération.

«Le rôle d'Air Canada est très différent dans cette nouvelle proposition, a souligné M. Pélissier, et même la SID voyait d'un très bon oeil la présence d'Air Canada». L'absence d'Air Canada au conseil d'administration semble donc inquiéter Ottawa qui reconnaît quand même qu'il s'agit hier d'une «rencontre exploratoire» et qu'il y aura des négociations qui suivront.

Mais avec qui négocier? M. Pélissier a lui-même laissé tomber que «la situation financière de Québecair n'est pas d'une solidité évangélique». En revanche, Ottawa a toujours vu d'un mauvais oeil l'implication directe du gouvernement du Québec dans les négociations.

Le moins qu'on puisse dire est que la fusion Nordair-Québecair est loin de se faire et Nordair, qui devait être revenue dans un délai d'un an après son acquisition en 1978 par Air Canada, n'est pas encore prête de changer de propriétaire.

L'accord des deux gouvernements provinciaux repose en effet sur des termes tellement vagues que le résultat final pourrait bien encore être très différent de ce qu'on a présenté hier à Ottawa.

◆ Cour

les tribunaux ont toujours établi que les deux niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, ont le droit d'intervenir dans une cause comme celle-ci.

La contestation menée par les parents anglophones reçoit l'appui financier du «Positive Action Committee», organisme de pression anglo-québécois lui-même subventionné par Ottawa.

Me Alex Paterson, coprésident de l'organisme, a révélé hier à la presse que les frais juridiques n'avaient pas encore atteint les 10.000 mais qu'il faudrait compter au moins \$25.000 jusqu'en Cour d'appel, «où la cause va se retrouver immanquablement», croit-il.

Un éventuel pourvoi en Cour suprême serait encore plus coûteux, mais Me Paterson, qui préside également le conseil d'Alliance-Québec, pense que c'est cette coalition des anglophones du Québec qui défraiera la cause après l'audition en Cour supérieure.

Jeudi dernier, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a refusé de garantir formellement qu'Ottawa défrayerait les poursuites intentées par des anglophones québécois pour contester les dispositions de la loi 101 sur l'accès à l'école anglaise. M. Trudeau a toutefois promis d'en discuter avec son ministre de la Justice, M. Jean Chrétien.

Selon Me Paterson, une victoire dans cette cause pourrait amener plusieurs Canadiens à s'installer au Québec si leurs enfants pouvaient recevoir un enseignement en anglais.

Dans le même sens, le directeur de l'association des commissions scolaires protestantes du Québec, M. David Wardworth, considère que «certaines firmes ont de la difficulté à faire venir des gens au Québec» du fait que leurs enfants n'aient pas accès à l'école anglaise.

On prévoit que la contestation en Cour

Une enquête de la «Cour des miracles des cultivateurs»

10,000 agriculteurs au bord de la faillite

par André Tardif

Près de 10,000 producteurs agricoles du Québec, soit quelque 40% des producteurs reconnus, seraient accablés à la faillite, estime la Cour des miracles des cultivateurs (CMC).

«Ce n'est peut-être pas un sondage scientifique, mais c'est le résultat d'une enquête que nous avons menée à la base», explique M. Jean-Claude Boucher, de Sainte-Christine-de-Bagot, relationniste de la CMC, un organisme populaire qui a vu le jour il y a quelques mois dans la région de Drummondville — et qui se serait depuis propagé comme une traînée de poudre dans toute la province — pour venir en aide à des cultivateurs menacés de saisie par des syndicats.

«De nature, un producteur agricole est plutôt prudent», a-t-il précisé au cours d'une récente entrevue au DEVOIR. «Il ne dira jamais que les choses vont tout à fait bien pour lui, mais sa fierté l'empêche également d'avouer que ses affaires ne vont plus du tout. Or, c'est en menant de petites enquêtes entre voisins que nous en sommes arrivés à ce chiffre de 10,000 d'entre eux aux prises avec des difficultés financières importantes.»

Selon la CMC, les responsables de

cette situation sont les gouvernements, en particulier l'Office du crédit agricole (OCA) du Québec. Dans plusieurs cas, des fonctionnaires zélés ont encouragé les producteurs à emprunter, il y a quelques années, dans l'euphorie de la phase préférendaire où l'accent portait sur l'auto-suffisance agricole du Québec.

«On les a encouragés vers des productions irréalistes, mais aujourd'hui que la conjoncture économique est beaucoup plus serrée, l'OCA semble s'en laver les mains», ajoute M. Boucher, qui est lui-même aux prises avec une faillite technique depuis plus de deux ans mais n'en continue pas moins à exploiter sa ferme.

Se réclamant de la devise «La terre appartient à qui la cultive», la CMC, au nom de la solidarité agricole, a déjà permis à quelques cultivateurs en faillite de demeurer sur leur terre et d'y faire vivre leur famille en continuant la production.

«Il y a des trucs pour empêcher des saisies que nous ne pouvons peut-être pas dévoiler au grand public, confie M. Boucher. Car une terre saisie, que ce soit par les banquiers ou l'OCA, ne peut plus produire et ne contribue ainsi plus à «nourrir le Québec».

Selon la CMC, le gouvernement qué-

bécois aurait fait état, au cours des quatre premiers mois de 1982, de 61 faillites agricoles, alors qu'il n'y en avait eu au total que 54 pour les 12 mois de l'année 1981. Par contre, le président de l'Office du crédit agricole, M. Camille Moreau, aurait récemment admis que 2,500 producteurs étaient en défaut de paiement vis-à-vis son organisme à la fin de mai dernier.

«Une grande partie de ce malaise financier est attribuable à l'aspect tantem des prêts agricoles, dit M. Boucher. L'Office garantit un prêt auprès d'une banque, laquelle ajoute 1% en frais d'administration sans prendre aucun risque. Mais lorsqu'un cultivateur est en difficulté de paiement, l'Office cesse de lui verser la subvention d'intérêt qu'elle lui accordait, et les banquiers se chargent ensuite de la saisie.»

Les membres de la CMC, dont le nombre et les noms ne sont généralement pas dévoilés, de crainte de représailles ou même de poursuites judiciaires, sont dorénavant avisés de ne plus écouter les conseils des fonctionnaires de l'Office du crédit agricole sauf s'ils leur sont fournis par écrit. «Tellement de prêts irréalistes ont été suggérés verbalement par ces mêmes fonctionnaires qu'on est presque

en droit de se demander, parfois, s'ils n'étaient pas de connivence avec des banquiers et s'ils ne recevaient pas une ristourne pour leur effort», dit M. Boucher.

Entre-temps, la CMC continue son travail d'information à la base et publie même un périodique de format tabloïd appelé *La Guerre de chez nous*, qui ressemble étrangement à *La Terre de chez nous*, l'hebdomadaire officiel de l'Union des producteurs agricoles (UPA), syndicat regroupant la totalité des cultivateurs québécois.

«C'est un peu par dérision envers l'UPA que nous avons trouvé le titre de notre journal, avoue M. Boucher. L'UPA a un paquet de fonctionnaires bien assis dans leur bureau, et qui se préparent même à s'asseoir dans des nouveaux bureaux bien neufs à Boucherville (où la maison de l'UPA est en bonne voie de construction).

«Des journalistes de *La Terre de chez nous* ont bien tenté de publier notre mouvement, mais il semble qu'ils aient reçu l'ordre d'y aller mollo. Il nous faut donc nous battre seuls contre l'incompétence des fonctionnaires et la voracité des créanciers. C'est d'ailleurs ce que nous faisons actuellement.»

Favori des délégués francophones au conseil général

Le Rév. C. MacDonald élu modérateur de l'Église unie

par Denise Robillard

Au terme de leur première journée de délibérations, les délégués au 29e Conseil général (synode national) de l'Église unie du Canada ont élu hier soir le Rév. Clarke MacDonald, de Toronto, comme nouveau modérateur.

Cet unilingue anglophone originaire de Nouvelle-Écosse était le favori des francophones en raison de son attitude jugée ouverte et libérale. Lui-même s'est d'ailleurs présenté comme «basiquement évangélique», c'est-à-dire désireux de fonder son leadership sur la Bible, le partage et l'écoute de tous.

Celui qui dirigera pendant deux ans la plus importante confession chrétienne au Canada occupait jusqu'à présent le poste de secrétaire adjoint au Département de la mission au Canada. Il entend exercer son leadership en maintenant à la fois l'action et la foi, l'évangile personnel et l'évangile social. Conscient des tensions et des malaises qui existent au sein de l'Église unie, en particulier entre anglophones et francophones, le Rév. MacDonald veut s'employer à jeter des ponts et rester à l'écoute de tous.

Ce synode, qui réunit à l'Université McGill pour une semaine quelque 500 délégués venus de tous les coins du Canada, a été inauguré dimanche soir par une célébration oecuménique à la basilique Notre-Dame de Montréal. Environ 1,500 personnes — catholiques et protestantes — y ont participé.

Déterminés depuis quelques années à

affirmer leur identité francophone au sein d'une Église majoritairement anglophone, les francophones de cette Église ont voulu et préparé avec ferveur cet événement. «Il fallait que ce geste soit posé dans cette église historique», a déclaré l'un des organisateurs au DEVOIR, alors que la foule quittait la basilique et que les cloches sonnaient à toute volée comme aux jours de fête.

C'est une page d'histoire qui s'écrit ce soir, avait déclaré le curé de Notre-Dame, en accueillant la foule venue pour l'occasion. Si le chemin de l'oecuménisme s'avère ardu et long, a-t-il ajouté, le pas accompli ce soir revêt une importance particulière et constitue un précédent «impensable il y a 25 ans».

La célébration était présidée conjointement par le représentant de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean, et par la modératrice sortante de l'Église unie, la Rév. Lois Wilson.

Pour 290 des quelques 500 délégués aux assises de cette semaine, l'événement avait été précédé et en quelque sorte préparé par un week-end passé dans une famille francophone du Québec. Une vingtaine de paroisses de Montréal, Hull, Cornwall, Lachine, Québec, Sherbrooke et quelques autres villes, ont accepté d'accueillir ces délégués venus de toutes les parties du Canada. L'objectif visé, leur fournir l'occasion d'un contact direct avec des Québécois pour mieux comprendre ce qui se passe au Québec.

La question a été reprise hier matin, avec la participation de Mgr Bernard Hubert, de soeur Margot Power et de M. George Houston, laïc de l'Église unie. «Être chrétien au Québec aujourd'hui» — le thème de l'échange — signifie, de l'avis de l'évêque de Saint-Jean, relever le défi de l'éducation de la foi des adultes perturbés par les changements importants survenus aussi bien dans l'Église que dans la société; faire face au problème de la désertion de l'institution, se ranger résolument du côté des pauvres et favoriser le renouvellement des communautés chrétiennes.

Pour sa part, soeur Power a fait état du fossé qui sépare encore les paroles des actes. Se ranger du côté des plus pauvres ne peut se faire sans s'en prendre aux structures actuelles de la société, a-t-elle dit. En faisant allusion à la montée des communautés de base au sein desquelles les pauvres doivent prendre la parole, elle a rappelé le besoin d'articuler une théologie des conflits à la théologie de la réconciliation déjà acquise.

Déplorant le fait que trop d'anglophones quittent le Québec, M. Houston a fait valoir l'apport que peuvent et doivent apporter les anglophones au Québec de demain.

Aujourd'hui les discussions porteront notamment sur un problème fort controversé, celui de la place des homosexuels dans l'Église unie et même de leur ordination. Un groupe d'étude a été formé pour approfondir cette question.

◆ Tensions

Suite de la page 11

nes à l'étranger d'accorder une grande priorité aux consultations et aux contacts constants avec les représentants des organisations non gouvernementales canadiennes et locales.

25. Que le gouvernement étudie diverses façons de mettre à profit l'expérience des immigrants des Antilles et d'Amérique centrale qui se trouvent au Canada, pour resserrer les liens avec leur pays d'origine.

10 août

par la PC et l'AP

1981: une grève des contrôleurs aériens américains, soutenus par leurs collègues canadiens, désorganise complètement les vols commerciaux entre les États-Unis et l'Europe;

1974: le Portugal rend public un programme prévoyant l'accession de l'Angola à l'indépendance dans un délai de deux ans;

1987: les habitants de Gibraltar se prononcent par référendum pour le maintien des liens avec la Grande-Bretagne et contre le retour sous la souveraineté espagnole;

1981: la Grande-Bretagne demande son admission au sein du Marché commun;

1945: le Japon accepte de capituler si l'empereur Hirohito est autorisé à conserver son trône;

1923: des grèves et des émeutes éclatent en Allemagne;

1914: la France déclare la guerre à l'Autriche-Hongrie;

1913: le traité mettant fin à la guerre des Balkans est signé à Bucarest;

1904: la marine japonaise écrase la flotte russe au large de Vladivostok;

1842: la loi proposée par lord Ashley interdit le travail des femmes et des enfants de moins de 10 ans au fond des mines de Grande-Bretagne;

1792: le palais des Tuileries est pris d'assaut par la foule;

1627: Richelieu met le siège devant La Rochelle et empêche les Anglais de venir à l'aide des Huguenots.

Il sont nés un 10 août: le comte Emilio Cavour, homme d'État italien (1810-1861); le compositeur russe Alexandre Glazounov (1865-1936); le président américain Herbert Hoover (1874-1964).

dont le véritable théâtre se situe à l'étranger. Le ministre dénonce le «lâche attentat» dont «toute la malheureuse pensée qu'il y a l'antisémitisme pour triste mobile».

A Washington, le gouvernement américain s'est déclaré «choqué et déplore vivement» l'attentat commis contre l'établissement juif.

Le porte-parole adjoint du département d'État, M. Alan Romberg, a dit qu'il s'agit-là d'un des «plus horribles incidents antisémites survenus ces derniers temps à Paris».

Les réactions continuaient à se multiplier dans la soirée hier, émanant de nombreuses associations, des syndicats et des partis politiques notamment, toutes condamnations l'attentat en termes sévères. Le PS entre autres «demande au gouvernement que soient recherchés immédiatement les responsables et les complicités dont ils ont pu éventuellement bénéficier sur place». Le secrétariat national du PS a décidé de réunir ce matin tous les responsables nationaux du parti présents à Paris.

◆ Palestiniens

riens contre des positions palestiniennes en territoire contrôlé par les Syriens, à une trentaine de kilomètres à l'est de Beyrouth, près de Tarshish, et autour des monts Knisse.

Selon un porte-parole de l'armée israélienne à Jérusalem, cette action a été décidée en représailles contre les tirs déclenchés par les Palestiniens sur les forces israéliennes dans ce secteur.

De très violents tirs d'artillerie ont éclaté en fin de soirée dans le secteur du passage du Musée. D'importants incendies se sont déclarés dans des immeubles proches de la ligne de démarcation, du côté ouest de la capitale libanaise.

Un immense incendie dans la région proche de la forêt des pins à Beyrouth-Ouest pouvait être aperçu à partir de Beyrouth-Est, les flammes atteignant plusieurs dizaines de mètres de hauteur.

Les forces palestiniennes ont riposté aux tirs israéliens en lançant des salves de katoucha en direction des quartiers-est de Beyrouth. Un grand nombre d'obus ont atteint des quartiers résidentiels d'Achrafieh, notamment près de l'Hôtel Dieu.

À Jérusalem, toutefois, un certain optimisme prévalait, et l'espoir d'une évacuation pacifique de Beyrouth semblait gagner du terrain.

M. Menachem Begin a déclaré qu'il avait accordé un nouveau délai à M. Habib pour trouver des terres d'accueil auxquelles 6,000 fedayine. Il s'est dit surpris que les Occidentaux ne se soient pas étonnés davantage du refus des pays arabes de recevoir sur leur sol les combattants palestiniens.

La veille au soir, M. Begin avait annoncé qu'Israël acceptait que la force internationale d'interposition prévue par le plan Habib se déploie dans la capitale libanaise avant le retrait total des fedayine.

Cette déclaration constitue un assou-

plissement notable du gouvernement israélien, qui exigeait jusqu'alors le départ de tous les Fedayine avant l'arrivée de troupes étrangères.

Israël ne verrait pas d'objection à ce qu'une minorité d'environ 2,500 Palestiniens soient encore dans la ville lors du débarquement des premières unités internationales, a-t-il dit. Ces unités seraient constituées de troupes américaines, italiennes et françaises.

«Si cette minorité refuse de partir, a-t-il ajouté, ces troupes devront la contraindre à le faire», a-t-il ajouté.

Les propos de M. Begin sont les plus optimistes qu'il ait tenus un dirigeant israélien depuis le début des négociations menées par l'émisserie américain. Ils contrastent singulièrement avec les dernières déclarations de son ministre de la Défense, le général Ariel Sharon, qui a affirmé dimanche qu'il n'y avait encore aucun accord sur la destination des fedayine après leur départ de Beyrouth.

Cette divergence de vue alimente les rumeurs selon lesquelles un différend opposerait les deux hommes. Le général Sharon a notamment critiqué sévèrement M. Habib et il est accusé d'avoir dénoncé le plan d'évacuation comme une fraude dans des fuites transmises à la presse.

Hier, les journaux israéliens rapportaient d'ailleurs que le président du conseil a critiqué indirectement son ministre de la défense au cours du conseil des ministres de la veille, en estimant que le plan ne devait pas être considéré comme frauduleux.

Le bureau du président du conseil, sans démentir ces propos, a indiqué qu'ils ne constituaient pas une critique contre M. Sharon.

D'autre part, les États-Unis ont élevé une vive protestation contre le harcèlement par Israël au large des côtes libanaises de plusieurs de ses hélicoptères basés sur le porte-avions Forrestal au cours du dernier week-end, a révélé hier le département d'État.

Israël a fait des excuses et a donné l'assurance que ces incidents ne se répèteraient plus, ajoute-t-il.

De source proche du département, on déclare que des hélicoptères d'une mission américaine de liaison ont été frôlés par un chasseur F-16 israélien, près de Jouieh.

A un autre moment, un patrouilleur israélien a bragué ses canons sur les hélicoptères, qui avaient pour mission d'aider l'ambassadeur Philip Habib à préparer l'arrivée du contingent américain prévu pour la force d'interposition au Liban.

Le département a cependant évité de dramatiser l'incident pour ne pas détourner l'attention de l'essentiel, qui reste la négociation pour l'évacuation des Palestiniens de Beyrouth, ajoute-t-on de même source.

M. Saeb Salam, ancien premier ministre et l'un des négociateurs libanais, a estimé hier matin que les premiers soldats de la force multinationale pourraient commencer à arriver samedi prochain.

Le premier contingent serait français et